

**L'US**  
L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE

**MAG**

**Actualité**

**Réforme du collège :  
grève intersyndicale le 11 juin**

**Dossier**

**La santé à tout prix**

**Fenêtre sur**

**L'Europe sociale**

Voter, c'est décider  
de l'avenir de ma banque.



À la CASDEN, chaque Sociétaire est invité à s'exprimer lors des  
Assemblées Générales, selon le principe coopératif 1 personne = 1 voix !

**Je vote en ligne**

sur <https://jevote.casden.fr><sup>(1)</sup>

(mes identifiants sont sur le matériel de vote  
adressé par la CASDEN Banque Populaire)

ou

**Je vote par correspondance**

Je retourne mon bulletin de vote  
dans l'enveloppe T<sup>(2)</sup>.

**Une question, bulletin de vote égaré ? Je contacte le 0164 80 13 43**

(Appel non tarifié, coordination vote copain.eur, du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30 heures françaises)

<sup>(1)</sup> Assemblée Générale Ordinaire (AGO) : clôture du vote le 12 mai 2015 ou à défaut de quorum le 26 mai 2015, à 15 heures, heure de Paris. Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) : clôture du vote le 30 avril 2015 ou à défaut de quorum le 12 mai 2015 ou à défaut de quorum le 26 mai 2015, à 15 heures, heure de Paris.  
<sup>(2)</sup> AGE : tout bulletin papier reçu après le 30 mai 2015 ou, à défaut de quorum le 24 mai 2015 ne pourra être pris en compte. AGE : tout bulletin papier reçu après le 26 avril 2015 ou, à défaut de quorum le 10 mai 2015 ou, à défaut de quorum le 24 mai 2015 ne pourra être pris en compte.

**casden**

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



## 32 Sur le terrain Le harcèlement entre élèves

## 21 Dossier La protection sociale

## 6 Portrait Steve Keen et « l'imposture économique »



# Édito

## Respecter les grévistes

Comment avoir de la considération pour un pouvoir qui, d'un côté prône les vertus du dialogue social et, de l'autre, méprise des citoyens qui s'engagent dans l'action syndicale. Faire grève n'est pas un plaisir. Perdre une journée de salaire pour son métier, pour l'avenir de la jeunesse, pour défendre ses idéaux de justice et d'égalité devant l'accès aux savoirs mérite en réponse autre chose qu'un coup de menton avec la publication du décret dès le lendemain. Une provocation jamais vue dans l'histoire récente du second degré !

Les ravages provoqués par une telle attitude risquent fort d'aller bien au-delà de la colère immédiate. Parce que dans un contexte social et politique aussi délétère, elle interroge sur la capacité de nos dirigeants à entendre, écouter et comprendre. De même la tentative de récupération politique de ceux qui ont cassé la formation des enseignants et supprimé 80 000 postes en cinq ans, accentue encore le fossé entre une classe politique qui n'est plus reconnue comme étant au service du bien public et la population victime des politiques d'austérité.

Il est de notre responsabilité de ne pas céder devant tant de brutalité et de poursuivre la construction d'un mouvement social capable de faire entendre raison au gouvernement. Un décret et un

arrêté peuvent être abrogés ou remplacés.



Roland Hubert  
cosecraire général

## SOMMAIRE

<b>30 jours</b>	<b>4</b>	<b>Catégories</b>	<b>30</b>
<b>Revue de presse</b>	<b>5</b>	• Affectations stagiaires	
<b>Portrait</b>	<b>6</b>	• Indemnité REP+	
• Steve Keen		• Mouvement 2015	
<b>Actualité</b>	<b>8</b>	• CO-Psy	
• Après le 19 mai		<b>Sur le terrain</b>	<b>32</b>
• Grève : polémique sur les chiffres		• Le harcèlement entre élèves	
• Réforme collège : l'action continue		<b>Fenêtre sur</b>	<b>34</b>
• Consulation programmes		• L'Europe sociale	
• Sciences et technologie au collège		<b>Culture</b>	<b>36</b>
• IMP et hiérarchies intermédiaires		• Livres/Revue	
• Les retraités dans l'action		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Négociation fonction publique		<b>Entretien</b>	<b>40</b>
• SEGPA		• Sophie Wahnich	
• Défense du secteur public à Guéret		<b>International</b>	<b>42</b>
<b>Éco/social</b>	<b>18</b>	• 25 <sup>e</sup> anniversaire de la FSLE	
• Les idées fausses sur la dette publique		• UDEN Sénégal	
• Crise systémique et les mutations climatiques		• Enseignants et 1 <sup>er</sup> mai dans le monde	
• CHSCT du privé		<b>Rattrapage</b>	<b>44</b>
• Santé des personnels		• Les réformes dans l'éducation	
<b>Dossier</b>	<b>21</b>	<b>Dans la classe</b>	<b>5</b>
• La protection sociale		• Les chorales scolaires	
<b>Métier</b>	<b>28</b>	<b>Droits et libertés</b>	<b>46</b>
• Langues vivantes et langues anciennes		• Immigration	
• Baccalauréat 2015		• Droit au logement	
• Polémique autour de l'histoire-géographie			
• Les Rendez-Vous de Blois			

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue de Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Petrault. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénétiès, Jean-François Claudon, Monique Degos, Caroline Gros, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0118 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Adrian Hillman/Fotolia.fr.

Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : CASDEN (p. 2), CASIO (p. 48). Joint à ce numéro : 8 p. CPE ; 16 p. Collège ; 24 p. ORS ; 32 p. Courrier de STN° 6





© Royal Netherlands Navy

## Migrer à en mourir

Ils sont Népalais et travaillent pour des salaires de misère à la construction des stades de la coupe du monde de football qui doit se tenir au Qatar en 2022. Ils sont Érythréens et sont enfermés dans des camps et rançonnés en plein milieu du Sinaï. Ils sont Bangladais et les bateaux qui les transportent dérivent sur la mer d'Andaman... Les images de migrants cherchant à fuir la misère, la guerre ou les persécutions dont ils sont victimes dans leur pays d'origine se banalisent. Elles suscitent de la compassion tout autant qu'elles inquiètent. L'époque aime à vanter les vertus de la mobilité (des capitaux et des marchandises), mais se montre soupçonneuse quant à ces déracinés, sans feu ni lieu, qui ne sont pas sans rappeler les paysans anglais chassés de leurs terres par les *enclosures* au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les chercheurs du groupe Mobglob (Mobilité globale et gouvernance des migrations), la fermeture des frontières alimente l'immigration clandestine et entretient les réseaux de passeurs. L'une des solutions consisterait à libéraliser la circulation des hommes et bien évidemment à apporter une aide au développement pour réduire les inégalités nord-sud. Une telle mesure nécessiterait du courage politique. Pas sûr qu'il y en ait beaucoup face à une extrême droite qui tend à se renforcer partout en Europe.

**11 avril** **Dégel**  
Obama à Castro : « La guerre froide est terminée ».

**12 avril** **Sans tambour**  
L'écrivain et prix Nobel allemand Günter Grass est mort.

**13 avril** **Excédent de bagages**  
Alaska Airlines : un bagagiste avait été oublié dans la soute.

**13 avril** **Avis de recherche.** La Commission européenne accuse Google d'abus de position dominante.

**14 avril** **Se faire Draghi.** Le président de la Banque centrale européenne « attaqué » à coup de confettis.

**15 avril** **On air**  
Fin de la grève à Radio France après 28 jours de mouvement.

**18 avril** **Hisse et ho**  
L'Hermione a largué les amarres.

**20 avril** **Plus jolies**  
La fréquentation des colonies de vacances en baisse.

**21 avril** **Comptable de ses actes.** Le « comptable » d'Auschwitz devant la justice, le dernier procès d'un nazi.

**23 avril** **Tragédie.** Migrants : « la mer est pleine de cadavres », témoignent les pêcheurs tunisiens.

**24 avril** **Pas tous**  
Génocide arménien : Obama renonce à froisser la Turquie.

**25 avril** **Catastrophe**  
Le Népal frappé par un très violent séisme.

**26 avril** **Hep !**  
La présidente de l'INA rattrapée par des notes mirobolantes de taxi.

**27 avril** **Inexorable**  
Le chômage poursuit sa hausse au mois de mars : + 0,4 %.

**28 avril** **Mal logés**  
Plus de milliards pour la Défense, moins pour le Logement et la Santé.

**29 avril** **Pas si vieux**  
29 avril 1945, les Françaises votent pour la première fois.

**29 avril** **En plein vol !**  
Airbus porte plainte contre X pour espionnage.

**1<sup>ER</sup> mai** **FemeN**  
Le discours de Marine Le Pen perturbé par des Femen.

**1<sup>ER</sup> mai** **Un pour un...**  
60 millions de brins vendus soit quasiment un brin par Français.

**2 mai** **Nein !**  
Classes bilangues : le froid entre l'Allemagne et la France.

### BILLET D'HUMEUR

## Je décrète !

Pouvait-on imaginer pire provocation ? Malgré un taux de grévistes supérieur à 50 %, des centaines de collèges fermés dans tout le pays, une manifestation parisienne telle que l'on en avait pas vues depuis plus de dix ans, le Premier ministre a décidé de publier, quelques heures après la fin de cette belle journée de mobilisation, à la hussarde, le décret portant sur la réforme du collègue ! Il a osé ! Sans doute par fidélité à son image d'autoritarisme. Sans doute aussi par volonté délibérée d'afficher son mépris à l'endroit de toute une profession. Car qui dans les salles des profs approuve réellement cette réforme régressive dans tous les domaines ? Si madame la ministre veut vraiment « entendre » les enseignants, comme elle prétend le faire, qu'elle tende l'oreille du côté de la rue où résonnent les clameurs des manifestants, et non en direction des alcôves où s'agitent fiévreusement les zélés du socle ! ■

Jean-François Claudon

EN MAI

# Ne fais pas ce qu'il te plaît !



9-10 mai 2015

## A BÉZIERS, LES SYNDICATS CONTRE « L'IMPOSTURE SOCIALE »

« L'extrême droite est incompatible avec le syndicalisme », entonne un membre de la CGT devant une centaine de représentants syndicaux réunis, mercredi, à la Bourse du travail de Béziers (Hérault). *Le syndicalisme, c'est le rassemblement de tous les salariés pour défendre leurs intérêts ; l'extrême droite, c'est la division*. Le discours contre « l'imposture sociale » des politiques extrémistes est martelé tout au long de cette rencontre entre six organisations (CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL). Venus de Béziers, de Hayange (Moselle), d'Orange (Vaucluse), de Beaucaire (Gard) et d'autres communes passées aux mains du Front national, les participants applaudissent [...]. « On doit dépasser la simple dénonciation du racisme en démontrant qu'ils (les élus FN) ne règlent en rien la question des salaires, du pouvoir d'achat, du logement » note Éric Bachelart de la FSU. « Il faut créer le rassemblement des salariés autour du progrès social », appuie Pascal Debay de la CGT [...] Un rassemblement déjà à l'œuvre, selon lui. [...] « On travaille à une déclaration signée par l'ensemble des organisations. Sauf une, hélas », complète un militant. Soit FO, fidèle à sa ligne d'indépendance vis-à-vis du politique. Au risque de faire le jeu du FN.



11 mai 2015

## HOLLANDE : « LA FRANCE FACE À SON HISTOIRE »

François Hollande a inauguré dimanche à Pointe-à-Pitre le mémorial ACTe, centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage, le plus important au monde. « La France est capable de regarder son histoire en face », a-t-il déclaré lors d'un discours écrit en partie par la Garde des Sceaux Christiane Taubira. Il a rendu hommage à « la force d'âme » de ces hommes et femmes « réduits à l'état de marchandises et promis à un labeur épuisant, en vertu de codes et de lois que la justice faisait implacablement respecter ».



21 mai 2015

## Pourquoi Valls fait le pari de la fermeté

par Eric Hacquemand et Rosalie Lucas

**Réforme du collège. Le décret sur le texte de Najat Vallaud-Belkacem a été publié au lendemain de la grève des enseignants. Ses opposants dénoncent un passage en force.**

En voulant accélérer, le gouvernement a pris un risque. À croire les sondages, les Français sont très partagés sur cette réforme. Selon une enquête Odoxa pour *Le Parisien – Aujourd'hui en France*, 61 % des Français la désapprouvent. Et dès hier matin, les syndicats ont eux aussi regretté la parution du décret. « C'est une publication incendiaire », a notamment lancé le SNES-FSU.

« Bomber le torse, la brutalité permanente, c'est du Valls tout craché, s'inquiète un ancien ministre. C'est une connerie. » « Je soutiens la réforme, mais on ne peut pas agir comme ça. Au lendemain d'une manifestation, il fallait recevoir les syndicats et publier dans deux ou trois jours », estime un ancien ministre. D'autant que ce nouveau point de crispation avec les enseignants (qui ont largement voté Hollande en 2012) s'ajoute à d'autres déceptions : gel du point d'indice et donc du pouvoir d'achat, réforme des rythmes scolaires au forceps...

La ministre Najat Vallaud-Belkacem, plus que jamais sous le feu de la critique, a pris soin de garder sa porte ouverte en promettant de discuter des modalités d'application de la réforme. Il reste à savoir si les syndicats auront digéré.



4 mai 2015

## L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE VEUT FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

L'enseignement catholique veut faire plus et mieux en termes de mixité. Le 17 avril, son secrétaire général, Pascal Balmand, a présenté les avancées de son plan « pour les réussites » [...]. Le principe : donner la priorité, dans le cadre de la répartition des moyens, aux établissements qui font l'effort d'ouvrir leurs portes à une diversité de publics. [...] À compter de la rentrée 2016, une partie des postes restera distribuée selon des critères démographiques ; une autre partie – « 50 % a minima », précise Pascal Balmand – sera affectée aux établissements en fonction de leurs efforts en termes de mixité. [...] Rien ne garantit que cette volonté, présente au sommet de l'institution, sera suivie d'effets. « Disons que c'est une invitation, on encourage nos établissements à s'engager dans cette voie », explique Pascal Balmand, qui se refuse à toute solution plus directive ou contraignante.



11 mai 2015

## LE GOUVERNEMENT VALLS A-T-IL OUBLIÉ LE STATUT DES ÉTUDIANTS ?

L'UNEF a obtenu de François Hollande qu'il s'engage à mettre en place l'allocation d'autonomie. Une mesure pour répondre à l'urgence sociale, 200 000 vivent sous le seuil de pauvreté et 50 % d'entre eux sont contraints de travailler à côté de leurs études pour les financer. [...] Mais l'engagement de François Hollande est très vite rentré en contradiction avec sa politique d'austérité : la réduction des dépenses publiques a dépassé la jeunesse dans l'ordre des priorités et le gouvernement se refuse à envisager tout nouvel investissement d'ici la fin du quinquennat. Ce bilan est d'autant plus critiquable quand il est comparé à d'autres choix politiques qui ont été faits depuis 2012. Le coût du Pacte de responsabilité représente à lui seul le financement d'une allocation d'autonomie et le doublement du budget des universités !

## Le dessin du mois



Le Canard Enchaîné, 20 mai 2015

**STEVE KEEN**, né le 28 mars 1953 à Sydney (Australie), a longtemps enseigné l'économie à l'University of Western Sydney. Depuis 2014, il professe à la Kingston University of London. Comme Paul Krugman, Prix Nobel d'économie, il est un familier des médias australiens et a mis en garde contre les risques de crise financière dès les années 2000.

# Steve Keen et « l'imposture économique »

L'économiste se différencie de Paul Krugman par sa critique sans concession des théories néoclassiques. C'est le sujet premier de sa thèse traduite récemment en français aux éditions de l'Atelier, *L'imposture économique*, qui déconstruit cette fausse « science économique » qui se trouve en dehors de toute réalité.

## Un économiste hétérodoxe majeur

Il se dit « postkeynésien » et prend appui sur la théorie de John Maynard Keynes développée dans son grand livre *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) pour critiquer les hypothèses et les fondements des théories néoclassiques. La première partie du livre représente une synthèse de toutes les critiques formulées par les économistes pour détruire cette vision impropre à expliquer la dynamique des sociétés et le processus de création de richesses. Une lecture souvent ardue même si l'auteur se refuse à utiliser les modèles mathématiques pour permettre à chacun(e) de comprendre l'inanité des abstractions néoclassiques. Par exemple, la courbe de la demande ne peut pas fonctionner, celle de l'offre non plus. Les consommateurs agrégés n'ont pas tous le même comportement, les producteurs non plus. Les abstractions sont-elles « réelles » ? Permettent-elles d'analyser les sociétés ? Sur ces deux terrains, les théorisations néoclassiques ne résistent pas à la critique de Keen. Elles s'écroulent purement et simplement en raison de l'oubli volontaire des groupes sociaux et des antagonismes de classes.

## Les thèses néoclassiques sont infondées

Pour l'Australien, la dénomination néoclassique est celle qui convient pour désigner cette école théorique. Celle de « libéralisme » est facteur de confusion car dans les pays anglo-saxons, un « libéral » est un critique de la société capitaliste et un défenseur des droits.



**Les théorisations néoclassiques s'écroulent purement et simplement en raison de l'oubli volontaire des groupes sociaux et des antagonismes de classes**

lation du Capital et les dynamiques en cours. La réduction de la monnaie à un moyen d'échange est contradictoire avec la réalité même du Capital et au fait que l'Argent devenant Capital change la donne. Enfin, les néoclassiques ne connaissent que la statique comparative et, du coup, tombent du côté des « Paradoxes de la flèche de Zénon ». Si chaque mouvement de la flèche est figé et vu en statique, la flèche est immobile à un moment donné de sa course et ne rend pas compte du mouvement qui la

Cette théorie néoclassique n'est pas en lien direct avec les Classiques – pour l'économie politique, Adam Smith, David Ricardo et François Quesnay – mais plutôt avec le philosophe Jeremy Bentham, véritable inventeur de la « main invisible du marché », véritable mantra de tous ces penseurs.

En même temps, cette théorie se veut une réponse à la *Critique de l'économie politique* de Karl Marx, en faisant l'apologie d'un capitalisme tellement idéal qu'il se perd dans les limbes de la métaphysique.

L'équilibre des marchés, une idée chère à L. Walras, n'a aucun sens. La réduction de l'économie à la micro-économie – l'économie de l'entreprise – ne permet pas d'appréhender le mouvement de l'accumu-

lisation du Capital et les dynamiques en cours. La réduction de la monnaie à un moyen d'échange est contradictoire avec la réalité même du Capital et au fait que l'Argent devenant Capital change la donne. Enfin, les néoclassiques ne connaissent que la statique comparative et, du coup, tombent du côté des « Paradoxes de la flèche de Zénon ». Si chaque mouvement de la flèche est figé et vu en statique, la flèche est immobile à un moment donné de sa course et ne rend pas compte du mouvement qui la

pousse vers son objectif. La statique comparative ne peut donc permettre de comprendre les processus en cours, les crises inscrites dans les modalités de fonctionnement du mode de production lui-même. Steve Keen ironise chaque fois qu'il le peut, sur la notion d'équilibre, sur ces marchés « autorégulateurs » et ce monde où les crises ne peuvent exister, car elles ne font pas partie de la théorie. Ce sont pourtant ces « utopies » conservatrices qui sont censées conduire les politiques économiques. C'est en leur nom que l'austérité domine, c'est en leur nom que Thatcher a parlé de « TINA » (il n'y a pas d'alternative)...



## Bibliographie : pour des alternatives théoriques et pratiques au libéralisme

Le mouvement de l'économie est fait de multiples et continus déséquilibres. Les contradictions s'inscrivent dans le processus dynamique du circuit économique. Steve Keen interroge : « Pourquoi n'ont-ils pas vu venir la crise ? » et il répond en démontrant que « le prix n'est pas le bon » sous-entendu le prix d'équilibre, ce prix qui ne tient pas compte de la spéculation, ni des formes de la création monétaire et du crédit. De ces impasses découlent des « Méprises sur la grande dépression et la grande récession<sup>(1)</sup> » – aux États-Unis, la crise dite de 1929 est appelée « Great Depression » et celle de 2008, « Great Recession » – pour critiquer les visions à la fois de Ben Bernanke, l'ancien président de la Banque de Réserve Fédérale Américaine (FED) et des dirigeants des États-Unis.

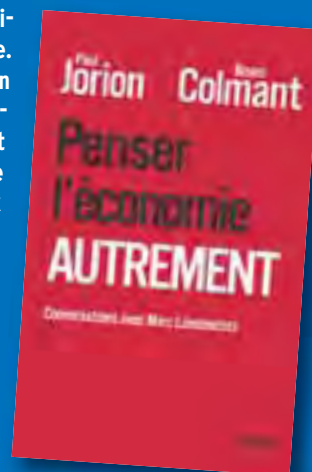
### Des alternatives existent

Pour comprendre les spécificités de ce capitalisme à dominante financière dans lequel nous vivons, une forme particulière de capitalisme, il construit un petit modèle simple d'économie monétaire dans lequel, à juste raison, l'endettement privé joue le rôle clé. La création monétaire suinte de tous les pores des agents économiques. Elle n'est pas seulement dévolue à l'institut d'émission.

Il fait vivre les théorisations de Keynes en les nourrissant des travaux des autres économistes à commencer par Joseph Schumpeter et Hyman Minsky et son hypothèse d'instabilité financière. Il faut insister sur l'incertitude profonde d'un monde capitaliste en pleine mutation. La crise systémique se traduit par des destructions profondes. Le monde d'hier fait partie du passé. Le monde de demain n'est pas encore construit. Une chose

• **Penser l'économie autrement** sonne comme une invitation à sortir des ornières de la pensée encore dominante. *Conversations avec Marc Lambrechts*, le sous-titre, en limite la portée. Paul Jorion est connu pour ses collaborations au *Monde* notamment et par ses cris d'alarme, avant août 2007, sur l'arrivée de la crise financière tandis que Bruno Colmant, ancien banquier, croyait dur comme fer aux théories néoclassiques. Ce « libéral défroqué » s'interroge sur la validité de ces théories économiques et sur la possibilité de les dépasser. Sans y arriver. Jorion lui offre pourtant le terreau keynésien – qu'il partage avec Steve Keen –, un pas que l'ex-banquier n'arrive pas à franchir.

D'une lecture facile, ce livre permet de poser les questions qui fâchent... (Fayard).



• **Marx politique**, un livre collectif sous la direction de Jean-Numa Ducange et Isabelle Garo, veut redonner vie aux concepts et à la méthode de Marx, méthode qui ne se réduit pas à l'économie politique. Une contribution, de Guillaume Fondu, analyse d'un œil critique l'économie politique hétérodoxe tandis qu'Antoine Artous revient sur « la théorie de la valeur » souvent mal comprise. Le plus novateur, les recherches de Kevin Anderson sur les sociétés non occidentales dans les textes de Marx, ici résumées mais qui ont donné naissance à sa thèse : *Marx aux antipodes, nations, ethnicité et sociétés non occidentales* (Syllepse).

Voir aussi les livres dans les pages « Éco/Social » et sur [WWW.SNES.EDU](http://WWW.SNES.EDU)

trier et c'est une grande nouvelle. Steve Keen de son côté annonce une suite pour poursuivre la réflexion.

Ouvrons grand portes et fenêtres de la

de la connaissance du monde qui nous entoure. ■

(1) Titre d'un chapitre du livre de Steve Keen

## La réduction de l'économie à la micro-économie - l'économie de l'entreprise - ne permet pas d'appréhender le mouvement de l'accumulation du Capital et les dynamiques en cours

est sûre, l'idéologie libérale ne permet pas de comprendre ces transformations.

Les alternatives aux théorisations néoclassiques existent, on commence à les rencon-

trer et des pratiques pour sortir de l'enfermement idéologique qui est le lot des gouvernements et des institutions internationales, pour renouer avec les voies

### Pour en savoir plus

► Interview de Gaël Giraud, préfacier du livre *L'imposture économique*, à retrouver sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu).

► Prochaine conférence avec Steve Keen et Gaël Giraud le 16 juin à Paris : ESCP Europe - 79, avenue de la République, 75011 Paris (amphi Vital-Roux).

Pages réalisées par Micheline Rousselet, Nicolas Bénies et Stéphane Rio

## IL EXISTE DES ALTERNATIVES !

### Les écoles de pensée qui permettent de sortir de l'ornière libérale

- **L'école autrichienne**, surtout Joseph Schumpeter et son *Histoire de l'analyse économique*, son dernier grand livre. Très proche de l'école dominante, elle est en phase avec tous les aspects de l'économie néoclassique à une exception près : l'obsession pour l'équilibre.
- **L'école postkeynésienne** différencie incertitude et risque et construit ses modèles dans un environnement incertain en s'inspirant de Keynes et Kalecki.
- **L'école sraffienne** s'appuie sur la théorie de la valeur de Piero Sraffa de « production des marchandises par des marchandises ».
- **La théorie de la complexité et l'éconophysique** appliquent la dynamique non linéaire et la « théorie du chaos » existant en physique.
- **L'école évolutionniste** prend sa source dans les théories de Darwin. Elle traite l'économie comme un système en évolution.

Pour Steve Keen chacune de ces écoles a des atouts et des faiblesses, et aucune d'elle n'est assez forte ou assez complète pour prétendre à être la théorie économique du XXI<sup>e</sup> siècle.

# APRÈS LE 19 MAI : LA MOBILISATION CONTINUE !

L'actualité de la profession, qui a été aussi pendant quelques jours celle de tous les médias nationaux, est marquée fortement par la journée de grève du 19 mai dans le second degré, avec des taux de grévistes les plus importants qu'ait connus le collège depuis des années, même si le gouvernement s'est acharné à les minimiser. Ce pouvoir démontre une nouvelle fois qu'il est prêt à nier l'évidence des réalités sociales pour inscrire son action dans les logiques d'austérité.

C'est pourquoi le projet de loi de finances 2016 en cours de préparation sera l'objet de toutes les attentions. Le gouvernement prépare le terrain en médiatisant la communication sur la dette qui justifierait la poursuite des politiques d'austérité. Ce fut le cœur des récents propos de la ministre de la Fonction publique mise devant la réalité d'une baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Les fédérations de fonctionnaires se sont, de ce fait, adressées ensemble au président de la République pour dénoncer trop d'années d'affaiblissement de la Fonction publique, réclamer une augmentation immédiate et générale de la valeur du point d'indice, et des mesures de rattrapage pour les pertes subies. Elles ont également fait part de leur inquiétude face aux conséquences de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale, pour les usagers davantage éloignés des services publics comme pour les personnels susceptibles de mobilité forcée et de révision de leurs missions.

## Contestation à tous les étages

Le ministère de l'Éducation nationale se targue d'avoir fait valoir ses spécificités et obtenu des délais de concertation avant d'éventuelles fusions d'académies, les annonces étant prévues début juillet. La FSU et ses syndicats suivent attentivement ce dossier et font savoir, dans les différentes instances, leur opposition à des fusions.



Nombreux donc sont les dossiers qui concernent directement la Fonction publique, en particulier l'Éducation nationale. Le SNES-FSU suivra de près le traitement qui leur sera fait dans le cadre du congrès du Parti socialiste tenu à Poitiers du 5 au 7 juin. S'il est impossible à l'heure actuelle de savoir quel accueil sera fait à nos propositions, il est certain que le premier secrétaire du PS devra faire bien

plus qu'agiter l'étendard du dialogue social pour nous convaincre qu'un engagement de François Hollande aura au moins été tenu !

## Et maintenant ?

L'échec est patent dans le privé, de la loi Macron à la loi sur le dialogue social. Quant à l'éducation, le coup de force du Premier ministre publiant des textes incriminés le lendemain même d'un mouvement social important a constitué une véritable insulte pour les personnels. Et mis en péril les possibilités de discussion.

Cette provocation n'a fait que renforcer la détermination des personnels du second degré et l'intersyndicale a décidé d'une nouvelle journée de grève le 11. Les troubles qui ont marqué le congrès de la FCPE, la contestation du mode de gouvernance et d'une ligne fédérale se résumant à un soutien inconditionnel au gouvernement, montrent qu'en dépit du discours officiel les parents sont conscients des inégalités et difficultés de fonctionnement que provoquera l'actuelle réforme du collège. C'est pourquoi il est important, avant et après le 4 juin, de multiplier les contacts avec les parents et de montrer que, si une réforme est nécessaire pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, celle-ci est loin d'être la bonne. ■

Frédérique Rolet





# DÉCOMPTE DES GRÉVISTES, QUI A RAISON ?

**Au lendemain du 19 mai, une polémique est née entre le gouvernement et les syndicats à propos du décompte des personnels en grève. Pour traditionnelle qu'elle puisse paraître, cette querelle de chiffres n'en constitue pas moins un des éléments de la bataille actuelle.**

Une fois encore, la communication des uns et des autres sur le décompte des grévistes a mis en évidence de grandes disparités entre les pourcentages donnés par le ministère d'une part et par le SNES-FSU d'autre part.

Si le décompte du nombre de grévistes est peu ou prou le même, c'est sur le nombre d'agents à prendre en compte comme dénominateur pour les taux que résident les différences... et les désaccords.

Le ministère prend comme référence l'ensemble des agents, qu'ils soient de service ou non.

Ainsi, au niveau d'un établissement, pour ce qui concerne les enseignants, c'est l'ensemble du corps professoral de cet établissement qui est pris en compte. Le taux annoncé (le pourcentage issu du calcul du nombre de grévistes par rapport au nombre total de professeurs) est donc celui des agents qui feront l'objet d'une retenue sur traitement.

## Avoir effectivement cours

Le SNES-FSU, considérant que faire grève c'est cesser le travail, prend comme référence le nombre d'agents devant effectivement travailler, les « attendus ».

Ainsi au Collège Jean-Zay (voir tableau ci-



c'est hélas de plus en plus rare —, en arrêt de travail, en voyage scolaire...) vous n'êtes pas compté dans celles et ceux pouvant faire grève.

Le même principe s'applique pour les autres catégories.

Ces chiffres nous sont transmis par nos correspondants dans les établissements, secrétaires et trésoriers de S1 notamment, qui souvent les obtiennent auprès de la direction de l'établissement.

## Étonnant non ?

Les deux logiques de décompte, celle du ministère et la nôtre, s'opposent donc :

### EXEMPLE

Collège Jean-Zay	Nombre de professeurs dans l'établissement (A)	Nombre de professeurs ayant cours à 9 heures (B)	Nombre de grévistes (C)	Pourcentage de gréviste selon le ministère (C/A)	Pourcentage de grévistes selon le SNES-FSU (C/B)
	50	30	20	20/50 = 40 %	20/30 = 66 %

contre), nous ne prenons en compte pour calculer le nombre de professeurs potentiellement grévistes que celles et ceux ayant effectivement cours à une heure donnée et qui ne vont pas assurer leurs cours parce qu'ils sont en grève. Si vous n'êtes pas censé faire cours (pas à l'emploi du temps, en stage —

nous avons la conviction que notre méthode de décompte est plus proche de la réalité de la vie des établissements que celle du ministère, purement financière, mais la grève n'est pas le seul espace où ce hiatus se manifeste. ■

Jacques Lacroix

Collège	Commune	Grévistes	Attendus	%
Collège François-Marie-Luzel	Plouaret	12	18	66,67
Collège Saint-Exupéry	Lesneven	12	34	35,29
Collège François-Collobert	Pont-de-Buis-les-Quimerch	8	18	44,44
Collège du Château	Morlaix Cedex	9	37	24,32
Collège Paul-Langevin	Guilvinec	9	13	69,23
Collège Anna-Marly	Brest Cedex 2	15	30	50,00
Collège de Kerallan	Plouzane	15	25	60,00
Collège du Querpon	Maure-de-Bretagne	14	17	82,35
Collège Jacques-Prévert	Romille	12	35	34,29
Collège F.-R.-de-Chateaubriand	Combourg	4	16	25,00
Collège Jean-Monnet	Janze	10	26	38,46
Collège Martin-Luther-King	Liffre Cedex	20	27	74,07
Collège La Roche-aux-Fées	Retiers	18	22	81,82
Collège Gérard-de-Nerval	Vitre Cedex	24	53	45,28
Collège Françoise-Dolto	Pace Cedex	25	40	62,50
Collège Jean-Moulin	St-Jacques-de-la-Lande	6	11	54,55
Collège Andrée-Recipon	Orgères	15	25	60,00
Collège Jean-Rostand	Muzillac	7	24	29,17
Collège Charles-de-Gaulle	Ploemeur Cedex	7	16	43,75

**La preuve par les chiffres : ci-dessus les relevés du nombre de grévistes pour un certain nombre de collèges de l'académie de Rennes effectués par les sections académiques SNES-Bretagne.**



# RÉFORME DU COLLÈGE : C'EST TOUJOURS NON

N'en déplaise au gouvernement et aux thuriféraires de la réforme du collège, la grève dans les collèges était majoritaire le 19 mai. La publication du décret, dès le lendemain matin, est un affront à une profession qui se bat au quotidien pour les jeunes qui lui sont confiés et un coup porté au service public national d'éducation.



La communication ministérielle sur les taux de grève participe d'une désinformation destinée à minimiser l'importance du refus de la réforme, mais aussi d'une volonté de décourager les personnels en déconsidérant cette forme d'action. Il en est de même du discours sur l'ampleur de la manifestation parisienne qui, si l'on compare avec les manifestations concernant le même périmètre de personnes appelées à manifester (les personnels du second degré), est une des plus importantes depuis quinze ans. Une telle méthode est une véritable provocation et un danger pour le fonctionnement démocratique de notre société.

## Amplifier la mobilisation

L'intersyndicale du second degré, réunie dès le 20 mai, a réaffirmé sa détermination à obtenir l'abrogation des textes publiés (décret et arrêté) et la réouverture immédiate des discussions pour des améliorations du collège au profit des élèves et de nos métiers. Elle a appelé les collègues à amplifier la mobilisation en variant les modalités de l'action pour conjuguer campagne d'information dans les établissements et de signature de la pétition, tenue d'assemblées générales, dépôt de motions, rencontres avec les parents, interpellation des élus et distribution de tracts... C'est dans cet esprit qu'elle a décidé d'appeler à une nouvelle journée de grève le jeudi 11 juin, sans le SNALC qui entend limiter l'action à la seule menace d'un boycott du brevet.

## Sur tous les fronts

Le SNES-FSU a multiplié les interventions dans les médias aux niveaux national et local, et sur les réseaux sociaux, il s'adresse aux parents et aux élus et interpellera le Parti socialiste lors de la tenue de son congrès. Il s'agit bien d'imposer la voix des personnels à une ministre qui refuse de les entendre et s'obstine à répéter que sa réforme est nécessaire parce qu'elle est juste, sans jamais expliquer ce qui dans la nouvelle organisation

du collège créera justice sociale et égalité : les EPI installés au détriment des horaires disciplinaires ? l'AP, sur le modèle de ce qui ne fonctionne pas au lycée ? la suppression des options langues anciennes accusées d'élitisme ? la diminution globale des horaires élèves sur l'ensemble des quatre années du collège ? l'organisation en cycle sans repères annuels ? La globalisation des horaires de certaines disciplines ? la possibilité de modulation des horaires annuels ? l'amoncellement des hiérarchies et la multiplication des réunions ?

Si la ministre persiste dans son refus d'entendre ce que les personnels ne cessent de lui dire, elle devra en assumer les conséquences sur le calendrier de fin d'année scolaire dans les collèges et la tenue des examens. ■

Roland Hubert

## LETTRE OUVERTE À LA MINISTRE

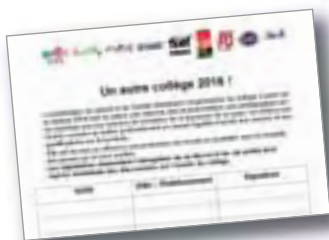
Le SNES-FSU et le SNEP-FSU se sont adressés à la ministre dans une lettre ouverte, lui demandant l'abrogation des textes publiés le 20 mai et la reprise immédiate des discussions, et la mettant en garde contre les conséquences de son entêtement sur l'organisation de la fin de l'année scolaire et le déroulement des examens.



© Clément Martin

# UN MOIS DE JUIN DANS L'ACTION

Le refus de la réforme doit s'accompagner de l'affirmation de nos revendications en termes de conditions de travail, d'allègement de nos services et de possibilités de concertation, de maintien d'horaires disciplinaires suffisants et définis nationalement, de respect de notre liberté pédagogique, de formation initiale et continue...



## SIGNER ET FAIRE SIGNER LA PÉTITION

Signer et faire circuler le plus largement possible la pétition intersyndicale pour un « autre collège 2016 » : <http://unautrecollege2016.net>, élément central de la mobilisation qui doit être

proposée le plus largement possible. Pour ceux qui le préfèrent, une version papier est téléchargeable sur le site (à renvoyer au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13).

## 4 JUIN : JOURNÉE DES COLLÈGES

La journée du 4 juin doit être une puissante journée nationale des collèges sous des formes variées, pouvant aller de la simple prise d'une heure d'information syndicale à une réunion rassemblant personnels, parents et élus locaux pour débattre des besoins du système éducatif et des évolutions nécessaires du collège, en passant par l'envoi d'un communiqué de presse ou la tenue d'un rassemblement devant l'inspection académique ou le rectorat.

La question des suites de l'action tout au long du mois de juin doit être mise en débat avec le souci de rassembler le plus largement possible et de permettre à tous ceux

et celles qui s'opposent à cette réforme de trouver leur place dans le mouvement d'ampleur que nous devons construire. Certains ont déjà fait le choix de limiter l'action à un blocage du DNB, au risque de diviser la profession et de perdre l'adhésion, montrée par plusieurs sondages, de l'opinion publique à notre refus de la réforme. Pour le SNES-FSU, la tenue des examens ne saurait stopper un mouvement social puissant mais l'instrumentalisation des examens ne peut être un moyen de lutte efficace parce qu'elle pénalise en premier ceux que nous défendons dans notre rejet de la réforme : les élèves.



## GRÈVE NATIONALE INTERSYNDICALE

La réussite de cette journée de grève et d'action est indispensable pour amplifier le rapport de forces et faire taire tous ceux qui, au ministère ou dans le débat public, expliquent docilement que les opposants à cette réforme seraient minoritaires et guidés par une vision élitiste du collège qui rejette les élèves les plus en difficulté, et se satisferaient des inégalités sociales et scolaires.

# LE 11 JUIN

Il ne s'agit pas d'une grève de plus, mais bien de montrer notre détermination et que, contrairement aux déclarations gouvernementales, la page n'est pas tournée avec la publication du décret et de l'arrêté. D'autres décrets en leur temps ont été abrogés (décret Robien sur les statuts, décret Chatel sur l'évaluation des enseignants pour les plus récents).

## Rennes : un exemple de rendez-vous



**Dans l'académie, le SNES-FSU organise des rassemblements les mercredis 3 et 17 juin à 15 h 30 au rectorat de Rennes**

**Le 3 juin :** rassemblement des professeurs de langues vivantes, de langues régionales et de langues anciennes. Suppression des bilangues, des options breton et gallo, du latin, des classe euros... autant de disciplines directement menacées par la réforme avec un effet inévitable à terme sur les effectifs en lycée. « *Qu'allez-vous faire de nous à la rentrée 2016 ?* » est la question que nous vous proposons de venir poser directement au rectorat ce 3 juin.

**Le 17 juin :** rassemblement des professeurs de technologie, SVT et sciences physiques et chimie. Réduction et globalisation des horaires disciplinaires, suppression des dédoublements réglementaires, suppression de la DP3... C'est non ! Venez le dire haut et fort dans la cour du rectorat.

Une audience avec le recteur sera demandée pour chaque journée et la presse sera invitée à venir couvrir ces événements. Des déplacements en car au départ de Brest et Quimper seront mis en place.

**Journée nationale de mobilisation dans les collèges le jeudi 4 juin**

Le SNES-FSU vous suggère quelques pistes à mettre rapidement en débat avec vos collègues pour faire du 4 juin la journée, voire la nuit, des collèges.

- ▶ Heure d'information syndicale à prendre dans la journée.
- ▶ Distribution de tracts auprès des parents d'élèves et des futurs parents d'élèves (nous vous adresserons un modèle).
- ▶ Invitation des parents d'élèves du collège mais aussi des écoles du secteur et des élus locaux à participer à une réunion en fin de journée pour débattre de la réforme. À un chef d'établissement opposé à toute mise à disposition d'une salle dans le collège, répondez qu'une occupation la nuit est également possible s'il le préfère ! Des solutions alternatives dans des salles municipales sont aussi à étudier en dernier recours. En cas de blocage, faites appel aux militants du SNES-FSU.
- ▶ Inviter la presse locale.
- ▶ Les militants des sections départementales et académiques se rendent disponibles pour être à vos côtés : n'hésitez pas à les solliciter pour le 4 ou toute autre date proche.

# PROJETS DE PROGRAMMES : CONSULTATIONS À INVESTIR

Les projets de programmes des cycles 3 et 4 élaborés par le Conseil supérieur des programmes (CSP) sont en consultation du 11 mai au 12 juin 2015<sup>(1)</sup> : ils seront ensuite amendés par le CSP.

Le contexte de la réforme du collège incite peu à s'investir dans cette consultation. C'est pourtant une occasion supplémentaire pour donner son avis sur la réforme elle-même, certaines questions permettant une expression libre. Il est aussi nécessaire de s'en emparer pour faire évoluer les textes, enjeu crucial pour nos métiers et la formation des jeunes.

## Des éléments de réponses

Le questionnaire ministériel est très général et pose peu de questions sur la pertinence des contenus à enseigner. Le SNES-FSU vous propose quelques éléments de réponses aux questions les plus lourdes d'enjeux pour nos élèves, nos métiers et pour le système éducatif à l'adresse suivante : [www.snes.edu/Programmes-consultation.html](http://www.snes.edu/Programmes-consultation.html).

La demande du SNES-FSU de repères annuels dans toutes les disciplines n'a pas été entendue et les « documents explicatifs » complémentaires mis en ligne – qui n'auront aucune valeur réglementaire – n'y répondent pas entièrement. Les enseignants risquent de passer beaucoup de temps en concertation. En outre, les élèves qui devront changer d'établissement en cours de cycle risquent de travailler certaines notions, thèmes ou



© Thierry Nectoux

problématiques plusieurs fois, sans jamais en travailler d'autres qui figurent dans les programmes. Quant à la cohérence nécessaire entre les programmes, pour permettre un travail interdisciplinaire, elle n'est pas au rendez-vous.

Le projet de programme du cycle 4 présente en annexe des pistes pour un travail interdisciplinaire qui méritent d'être débattues, retravaillées, et qui gagneraient à être inscrites dans les programmes disciplinaires. Cette conception de l'interdisciplinarité nous paraît plus intéressante

que les huit thèmes d'EPI imposés par le ministère.

De façon générale, ces projets ne sont pas aboutis et certains programmes sont encore trop lourds et/ou inopérants.

Soucieux de se fonder sur l'expertise des enseignants, le SNES-FSU organise sa propre consultation qui lui permettra d'intervenir en tant que syndicat majoritaire et représentatif de la profession : <http://www.snes.edu/Enquetes-SNES-sur-les-projets-de-programmes.html>. ■ Sandrine Charrier, [contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu)

(1) <http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/college>

# SCIENCES ET TECHNOLOGIE : L'ÉCLIPSE MÉDIATIQUE...

L'opinion a beau se focaliser sur les programmes d'histoire et sur la question des langues anciennes, des attaques tout aussi graves, mais plus insidieuses, menacent d'autres disciplines.

La réforme du collège et certains projets de programmes portent des attaques sévères à l'enseignement des sciences et de la technologie au collège... dans un silence médiatique assourdissant.

## Des conditions d'enseignement dégradées

Les horaires de physique-chimie et de technologie en Troisième sont diminués d'une demi-heure – soit une perte de 25 % du temps d'enseignement pour ce niveau ! La « contrepartie » est l'apparition d'un bloc « sciences et technologie » de 4 heures en Sixième (au lieu d'1 h 30 de SVT et d'1 h 30 de technologie), mais sans mention de groupes à effectifs réduits dans les grilles horaires.

Une « concurrence » entre les disciplines va de fait s'installer. Elle mettra les collèges en grande difficulté pour répartir les horaires

et porte le danger d'une mise en place d'un « Enseignement intégré de sciences et de technologie (EIST) », pourtant rejeté par la majorité de la profession. Il est en outre illusoire de compter sur les « dotations horaires supplémentaires » de 3 heures par classe pour travailler en groupes en sciences ou technologie tant la bagarre va être âpre pour les répartir entre les différentes disciplines et les enseignements complémentaires (EPI ou AP).

## Des projets de programmes à revoir

Les projets de programmes prolongent cette offensive de l'EIST au cycle 3 (CM1-CM2-Sixième). Un unique programme de « sciences et technologie » incite dès l'introduction à la mise en place de l'EIST. Cette structuration est révélatrice d'une volonté d'occulter les différences fondamentales de démarche entre les sciences et la technologie. Les programmes



© Fotofair / procy\_ab

de cycle 4 sont aussi problématiques (voir l'analyse sur le site du SNES-FSU à l'adresse [www.snes.edu/Projets-de-programmes-du-college-premiers-elements-d-analyse.html](http://www.snes.edu/Projets-de-programmes-du-college-premiers-elements-d-analyse.html)) : manque de repères en sciences physiques, structuration et surtout liberté de programmation sur l'ensemble du cycle pour les SVT, optique très réductrice pour la technologie. Prenons la parole ! Exprimons-nous lors de la consultation ministérielle<sup>1</sup>, sans oublier de renseigner les enquêtes du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/Enquetes-SNES-sur-les-projets-de-programmes.html> ■

Sandrine Charrier et Xavier Hill  
[contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu)

(1) <http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/college>

# ORS : VIGILANCE LORS DES CONSEILS D'ENSEIGNEMENT

À la rentrée 2015, entrera pleinement en vigueur le décret 2014-940 définissant nos obligations réglementaires de service.

Reprenant les principes fondateurs des décrets de 1950, en particulier la définition hebdomadaire du service en heure d'enseignement, il donne une vision plus complète du métier. Il distingue, en plus du service d'enseignement, les missions qui y sont directement liées de celles dites particulières qui peuvent être attribuées sur la base du volontariat.

Lors des conseils d'enseignement de préparation de la rentrée 2015, il faudra veiller à la bonne application du nouveau système de décompte des services. Le décret 2014-940 introduit une vision égalitaire pour décompter les heures d'enseignement dans le service en supprimant les notions de classes parallèles ou d'heures à effectifs réduits et en généralisant le système des pondérations. En cela, il doit conduire à réduire les inégalités de traitement entre les établissements et les académies.

## Calcul des services

Dorénavant, sont pondérées toutes les heures d'enseignement effectuées dans un établissement REP+, ou en BTS, ainsi que les dix premières heures en cycle terminal : ces pondérations constituent une réduction progressive du service hebdomadaire d'enseignement. Le décret prévoit aussi trois situations dans lesquelles le maximum de service est réduit : en cas de complément de service dans un autre éta-



Préparation de la rentrée 2015 : tout sur les obligations réglementaires des professeurs, les modalités de calcul des services... Dans la publication spéciale jointe à ce numéro.

blissement d'une autre commune ou de service sur trois établissements, en cas d'attribution de l'heure dite « de vaisselle » en collège. Le service peut aussi être allégé en cas d'exercice de missions particulières.

Le décompte individuel du temps de service est établi après application des pondérations et prise en compte des réductions ou allègements. Les éventuelles heures supplémentaires sont calculées par différence entre ce temps de service individuel et le maximum de service du corps. Pour vous aider dans ces calculs, le

SNES-FSU joint à cette US une publication spéciale.

## Halte à la réunionite

Le système de pondération a pour objet de « tenir compte des spécificités en matière de préparation et de recherches... » ou, en REP+, « de tenir compte du travail en équipe ». Le temps libéré par l'application des pondérations n'a aucune vocation à être comptabilisé et encore moins « compensé » : les professeurs sont maîtres des modalités d'organisation de ce temps. ■ Xavier Marand

# MISSIONS PARTICULIÈRES : HIÉRARCHIES INTERMÉDIAIRES ?

Le décret définissant nos obligations de service instaure les « missions particulières ».

Attribuées sur la base du volontariat, ces missions reprennent les missions de gestion des cabinets d'histoire-géographie, des laboratoires de sciences, de technologie et de langues vivantes qui existaient, sous certaines conditions, dans les décrets de 1950.

Le ministère élargit le champ de ces missions sous la forme de coordination de discipline, nécessaire au bon fonctionnement des enseignements dans les établissements. Mais sont ajoutées aussi d'autres missions particulières, dont certaines peuvent conduire à l'instauration de hiérarchies intermédiaires.

## La vigilance de tous s'impose

Ainsi, les missions de coordonnateur de cycle ou de niveau prennent-elles un sens particulier dans le cadre de la réforme du collège : l'autonomie de gestion prévue multipliant les réunions de toute nature (pédagogique, de niveau, de cycle, conseil écoles-collège...),

le contenu de ces missions risque de créer des pseudo-adjoints au chef d'établissement.

## Contenu inquiétant

Le contenu de ces missions empiète clairement sur les missions des autres personnels de l'établissement (personnels de direction, CPE...) ou des autres professeurs. Par exemple, la mission du coordonnateur de niveau d'enseignement prévoit qu'il « coordonne et anime le travail éducatif des équipes du niveau [...], coordonne la mise en place de liens étroits avec les parents ». Quant au coordonnateur de cycle, il « contribue à l'animation et à l'organisation des réunions d'équipe et des conseils d'ensei-



gnement consacrés au projet » ou encore « contribue à la mise en place de la liaison école collège ».

Le SNES-FSU appelle à refuser et combattre la mise en place de telles missions nuisibles au fonctionnement serein des équipes pédagogiques et éducatives, et contraires au respect de la liberté pédagogique. ■ X. M.

# RETRAITÉS : LA BONNE ADRESSE

**En France, 15,6 millions de retraités (16,7 en comptant les titulaires de pension de réversion) voient leur situation se dégrader depuis des années.**

Tout régime confondu, les retraités ont perçu une pension moyenne de 1 306 euros brut mensuels (993 euros pour les femmes contre 1 642 euros pour les hommes).

Selon une étude du ministère des Affaires sociales, les pensions de retraités ont reculé en euros constants (calcul tenant compte de l'inflation) entre 2008 et 2013, et de 0,9 % par rapport à celles de 2012, tandis que le COR signale le décrochage de 1 % par an des pensions par rapport au salaire moyen et ce dès maintenant. Et le gouvernement a annoncé la poursuite du gel des pensions jusqu'en 2016.

## Quelle équité !

L'enjeu des négociations ARRCO-AGIRC, outre les répercussions catastrophiques pour les retraités du privé ou les polypensionnés de plus en plus nombreux parmi nos collègues, est évident pour les retraités du public : les accords ARRCO-ARGIC servent d'argument au gouvernement Valls pour s'attaquer aux pensions des agents de la Fonction publique et continuer à en faire une variable d'ajustement. Ainsi la presse s'empare-t-elle des propositions du MEDEF de recul de l'âge effectif de départ en retraite à 67 ans pour demander l'alignement du public sur le privé. C'est dire si le pouvoir d'achat, déjà réduit par les mesures et



© Claude Szmuliewicz

réformes successives, est mis à mal alors que les dépenses contraintes augmentent.

Autre dossier brûlant : la mise en œuvre de la loi dite de vieillissement. Certes le gouvernement assure de son effectivité dès janvier 2016, mais les débats dans les assemblées ne sont pas au calendrier parlementaire.

## À destination de l'Élysée

Les retraités attendront encore le bénéfice de quelques mesures prévues.

Face à ces deux grandes questions, l'intersyndicale a décidé de l'envoi d'une carte rappelant les revendications des retraités à François Hollande, autour du 1<sup>er</sup> octobre, avec conférence de presse, demande d'audience et remise des cartes à l'Élysée.



Le SNES-FSU appelle les retraités à signer, faire signer les cartes et à les renvoyer à leur section départementale ou académique. ■

Marylène Cahouet

# INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU PROCHAIN SÉMINAIRE LE 3 JUIN

**Dans le cadre du Chantier de recherches « Disciplines », le prochain séminaire portera sur les savoirs disciplinaires et la mise en cohérence des savoirs entre les disciplines.**

L'actualité du projet de réforme du collège pose de manière évidente la nécessité d'une réflexion approfondie sur la question des disciplines, de leur rôle dans l'éducation des élèves et du sens à donner aux relations jugées nécessaires entre ces disciplines. La recherche d'une construction cohérente des savoirs scolaires ne peut se contenter d'organisations basées sur des liens thématiques superficiels.

## Réflexion sur l'interdisciplinarité

Le séminaire s'attachera à discuter de la nécessité d'un ancrage des savoirs dans des pratiques de référence bien identifiées et d'une analyse claire de la

nature des liens entre les domaines de savoirs et de problèmes. L'enjeu est de lutter contre des fausses évidences qui, par leurs simplifications outrancières, entravent la réflexion sur l'interdisciplinarité.

Ce séminaire sera marqué par l'intervention de Bernard Rey, professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Bruxelles. Il aura lieu mercredi 3 juin 2015, de 10 heures à 16 h 30 dans les locaux du SNEP-FSU au 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

Inscription gratuite, mais obligatoire. Envoyez un courriel indiquant votre nom et prénom à [ir.fsu.chantier.disciplines@gmail.com](mailto:ir.fsu.chantier.disciplines@gmail.com) ■



© DR

# LA BALLE EST DANS LE CAMP DU GOUVERNEMENT

Les négociations sur la fonction publique butent sur le financement. Tous les syndicats s'adressent ensemble au Premier ministre.

**A**vec la séquence 4, « rénover les grilles », la négociation sur les Parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) se heurte à la faiblesse du financement dégagé pour l'amélioration des carrières. L'ensemble des organisations syndicales s'est donc adressé au Premier ministre afin qu'il revoie ses propositions. Deux types de mesures étaient proposés en vue de la réunion du 19 mai. En premier lieu, il est envisagé un transfert réduisant les indemnités pour augmenter le traitement indiciaire. Représentant un apport de 9 points en catégorie A, de 7 en B et de 4 en C, la mesure qui va dans le bon sens est cependant bien trop limitée pour « rééquilibrer la part de la rémunération indemnitaire au profit de l'indiciaire ». Utile pour la pension de retraite, elle n'apporte cependant rien dans l'immédiat sur la fiche de paie. En second lieu, des points d'indice seraient ajoutés aux différents échelons de la grille, avec parfois un allongement de la carrière.

## Très étalées dans le temps

Pour la catégorie A, les propositions gouvernementales ne sont formulées que sur la grille des attachés d'administration, sans qu'aucune précision n'ait encore été apportée sur les principes de la transposition des mesures aux corps enseignants. D'ampleur limitée, ces propositions seraient étalées jusqu'en 2022, seules le transfert de primes en points étant programmé avant 2017. Dénonçant l'insuffisance des mesures et leur étalement, les organisations syndicales se sont adressées ensemble le 13 mai au Premier ministre, lui demandant de formuler de nouvelles propositions à la hauteur des attentes et des enjeux pour la Fonction publique et indiquant que la réunion du 19 mai devait se tenir sur un autre ordre du jour<sup>(1)</sup>. Matignon dit avoir entendu l'interpellation. Restera à apprécier la réponse qui sera appor-



© Fotolia.fr / beemedia.de

tée sur les grilles, comme le texte du protocole dont aucun projet de rédaction n'a encore été soumis aux organisations syndicales. En effet, la FSU s'efforce dans la négociation de récuser la logique du management très présente dans les problématiques de l'administration. ■ Anne Féray

(1) Ce qui a été le cas. Voir les comptes rendus [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

# PROJET DE LOI DÉONTOLOGIE BIS REPETITA

Élaboré depuis 2013, le projet de loi relatif à la déontologie, aux droits et aux obligations des fonctionnaires, traîne toujours.

**D**éposé depuis deux ans à l'Assemblée nationale, le projet de loi n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour du Parlement. Le gouvernement choisit de le recenser sur les valeurs et la prévention des conflits d'intérêt, la nouvelle version devant être adoptée par le Conseil des ministres du 17 juin pour un débat à l'Assemblée en septembre.

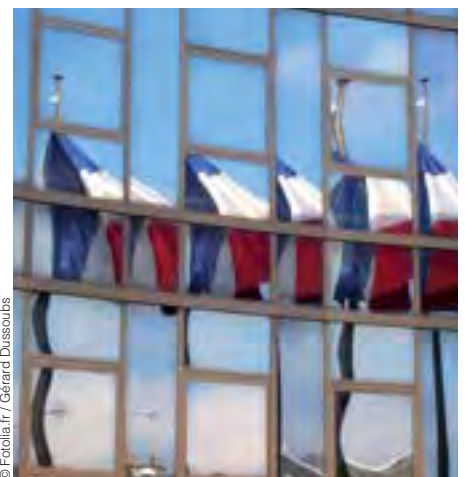
Le Parlement n'aurait pas le temps d'examiner le projet de loi initial, dont tout laisse pourtant à penser que ce serait le seul du quinquennat à s'intéresser à la Fonction publique. La nouvelle version est donc resserrée sur vingt-cinq articles, renvoyant plusieurs dispositions dont celles relatives à la mobilité à une adoption par la voie d'ordonnances. D'autres points seraient traités par le biais d'amendements que le gouvernement déposerait au long du débat parlementaire. La méthode est pénaude pour un projet de loi qui en 2013 devait

marquer le 30<sup>e</sup> anniversaire du statut des fonctionnaires, en affirmer la pertinence et la modernité.

La version examinée au Conseil commun de la fonction publique (CCFP) prévoyait que les futurs fonctionnaires devraient s'engager à respecter la loi. La FSU a obtenu le retrait de cette disposition au profit d'une information faite à tout nouveau recruté. Mais la mise en exergue du manquement que constitue la manifestation de ses croyances religieuses dans l'exercice du service demeure, faisant du manquement à cette obligation le seul à être explicité dans le statut.

## Donner du sens

Pour la FSU, l'ensemble des obligations des fonctionnaires, dont le respect de la laïcité, doit faire l'objet des mêmes actions d'information et d'explicitation. L'enjeu est de leur donner du sens auprès des agents et de la population.



© Fotolia.fr / Gérard Dusourb

Le gouvernement n'a pas inscrit dans ce texte la prolongation de deux ans des recrutements réservés en application de la loi Sauvadet, annonçant des amendements du gouvernement. La FSU a rappelé qu'une simple prolongation ne suffit pas et que le bilan contrasté des titularisations devait être l'occasion d'une nouvelle négociation. Elle organisera l'intervention des personnels pour que ce rendez-vous ne soit pas un nouveau rendez-vous manqué. ■ A. F.

# CHORALE : A QUELLE SAUCE À LA RENTRÉE ?

**De nouveaux textes<sup>(1)</sup> entrent en vigueur dès la rentrée 2015 : l'heure de chorale effective sera prise en compte dans le service des enseignants.**

**E**n complément, un allègement de service ou une IMP<sup>(2)</sup> pourra être attribué par le recteur. Ces nouvelles dispositions constituent une régression pour les collègues qui avaient jusqu'alors deux heures décomptées dans leur service.

À partir de la rentrée 2015, chaque heure effective de chorale devra obligatoirement figurer dans la VS. Elle devra donc être pondérée en REP+ et en lycée.

L'heure de chorale ne devra plus être rémunérée en HSE (ce qui pouvait être parfois le cas), puisqu'elle est reconnue par décret comme une heure d'enseignement.

## Allègement de service ou IMP

Au-delà de l'heure dans le service, la prise en compte de l'« implication dans les manifestations et rencontres liées à l'activité des chorales » ouvre la possibilité d'un allègement de service ou d'une IMP attribuée par le recteur, sur proposition du chef d'établissement. L'IMP éventuelle pourra être d'un taux différent d'un établissement à l'autre, « en fonction de la charge de travail effective »<sup>(3)</sup>.

La circulaire de 2011 est toujours en vigueur.



FSU revendique qu'elle soit au minimum à taux plein<sup>(4)</sup>. Il a déposé des amendements en ce sens lors des discussions sur les textes ; le ministère ne les a pas retenus.

Le SNES-FSU appelle à être vigilants lors de la consultation du CA afin que ces nouvelles dispositions ne conduisent pas à un alourdissement de la charge de travail (prise en charge d'une classe supplémentaire). Il soutient les collègues qui s'exprimeront lors des concerts de fin d'année pour dénoncer ces nouvelles dispositions et ceux qui refuseraient de participer notamment à l'opération ministérielle « L'École en chœur ». ■

**Sandrine Charrier**

C'est un point d'appui pour obtenir la reconnaissance de cette charge de travail par un allègement de service d'une heure. Le SNES-FSU s'exprimera auprès des recteurs en ce sens, comme il l'a déjà fait auprès du ministère.

En cas d'attribution d'une IMP, le SNES-

(1) Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et les circulaires n° 2015-058 et n° 2015-057 du 29-4-2015 concernant les modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière.

(2) Indemnité pour mission particulière

(3) Cinq taux annuels forfaitaires possibles : 312,50 €, 625 €, 1 250 €, 2 500 € et 3 750 €.

(4) 1 250 €.

# SEGPA : RASSURÉS ?

**Après avoir tenté sans succès cet hiver de dissoudre les SEGPA dans les classes ordinaires, le ministère semble être revenu à davantage de raison. Le dernier projet de circulaire est tout aussi inapplicable que les précédents, mais moins provocateur.**

**L**e groupe de travail ministériel sur les sections générales d'enseignement adapté (SEGPA) a commencé ses travaux il y a maintenant un an. Sous couvert de mise à jour des circulaires de 2006 et de 2009, il s'agissait de transformer ces sections en dis-

positifs « *inclusifs* » : suppression de la Sixième SEGPA au titre de la continuité avec l'école instaurée par le cycle 3 (CM1-CM2-Sixième), et « *organisation moins cloisonnée* » en SEGPA et classe ordinaire pour le cycle 4 (Cinquième-Quatrième-Troisième). La FSU a fait valoir la pertinence de la structure SEGPA pour les élèves aux difficultés scolaires graves et durables en l'état actuel du collège. Elle s'est heurtée en cela aux tenants d'une inclusion à tout crin, fût-elle dommageable aux élèves, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT.

## Vigilance nécessaire

En son état actuel, si le projet maintient la structure et ses quatre divisions, de la Sixième à la Troisième, il est loin d'avoir abouti. L'idée d'une double inscription des élèves dans une « *classe de référence* » ordinaire semble avoir

été abandonnée, mais les indicateurs de pilotage demeurent axés sur « *l'inclusion* ». L'articulation entre les modalités de « *préorientation* » en Sixième puis d'orientation en Cinquième n'est pas claire. Les obligations des différents personnels (professeurs des écoles et du second degré, psychologues scolaires et CO-Psy, etc.) sont à préciser. Le problème de la nature des stages et de leur durée, pour des élèves plus jeunes qu'auparavant car n'ayant pas redoublé, n'est pas réglé, etc. Au-delà du discours du ministère, qui se veut rassurant, des velléités de fermetures de Sixièmes SEGPA subsistent dans certains départements. Aucun texte réglementaire ne le justifie. Le SNES avec la FSU restent vigilants tant sur la teneur des textes à venir que localement, en s'opposant aux fermetures lors des Comités techniques. ■

**V. Sipahimalani, V. Bellegueulle**





# DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS : TOUS À GUÉRET

Avec la FSU, le SNES participe à l'initiative nationale de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics qui aura lieu à Guéret le 13 juin.

**D**ix ans après une première manifestation à Guéret déjà, dans cette ville symbole, il s'agit non seulement de défendre les services publics, mais de manifester notre conviction qu'ils sont toujours plus nécessaires dans la lutte contre les inégalités et pour plus de cohésion sociale : crise qui exige plus de solidarité, pour répondre à une demande sociale plus forte.

## Converger...

Les réformes éducatives fondées sur le développement de la concurrence produisent toujours plus d'inégalités. Ainsi, la réforme des collèges, en renvoyant à chaque collègue le soin de décider d'une grande partie de ce qu'il faut enseigner, participe de ce mouvement de dégradation du service public d'éducation. À Guéret, nous manifesterons avec la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics qui regroupe des organisations syndicales, des associations, des élus et des collectifs (défense des hôpitaux de proximité, convergence rail...), et d'autres secteurs qui luttent pour sauvegarder et développer



le service public. Nous pourrions y faire partager et porter ce que voulons pour le système éducatif.

## ... être ambitieux

Nous ne sommes pas des nostalgiques, nous pensons que nous sommes plus forts en développant des propositions pour que le second degré amène tous les jeunes à un haut niveau de qualification, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'ambition de l'initiative de Guéret est aussi d'initier des assises pour le service public du XXI<sup>e</sup> siècle, rejoignant ainsi nos préoccupations. Agir et débattre avec d'autres est une nécessité pour faire évoluer l'opinion, et peser ainsi pour que les services publics remplissent totalement leurs missions dans l'intérêt général. ■

Michel Galin

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Manifestation nationale, samedi 13 juin, 14 heures. Transport : car, covoiturage - prendre contact avec votre section départementale FSU ou [www.convergence-sp.org](http://www.convergence-sp.org). Assises pour la rédaction d'un manifeste des services publics du XXI<sup>e</sup> siècle, à Guéret toujours !

# FICHAGE DES ÉLÈVES À BÉZIERS : QUAND LE FN SE DÉVOILE...

À la fois bête et raciste : le maire de Béziers a récemment admis à la télévision avoir recensé les élèves musulmans de sa ville... Comment ? Et pourquoi ?



**L**a rigueur de la méthode en dit long : grâce aux prénoms des enfants, censés indiquer leur confession (*sic*). La vieille rengaine nauséabonde arabe = musulman = étranger est bien là...

Et si elle est là, alors on ne peut que craindre le pire quant aux motivations de ces pseudo-statisticiens qui s'en prennent à des enfants et ignorent le principe de laïcité.

Le FN remet en cause la notion même de nation et de nationalité qui fonde notre République : non pas toutes et tous identiques, mais toutes et tous égaux. C'est la définition de la nation qui est remise en cause, un mot que les défenseurs de la République doivent réinvestir sans tarder, sous peine de s'en voir confisquer l'idée même.

## Dérives dans les villes FN

Le FN doit être combattu partout et jusque dans l'École. Dans cette perspective, la FSU, avec d'autres syndicats (CGT, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL), mène une grande campagne pour déconstruire les idées du Front National et lutter contre les dérives que connaissent les mairies gérées par le FN. Le collectif « Pour un avenir solidaire » a choisi la ville de Béziers pour dresser le 9 mai, un état des lieux et présenter les outils syndicaux élaborés au cours des derniers mois. La FSU y a pris toute sa place et a participé aux manifestations qui ont suivi. Dans un tel contexte, l'école est et doit rester un lieu d'intégration et de respect de l'autre. ■

Aurélia Sarrasin

**En Grèce, depuis 2008**

**Les pauvres, premières victimes de l'austérité**

Une étude de l'institut H. Böckler a établi que les hausses d'impôts appliquées en Grèce depuis le début de la crise ont augmenté de 337 % pour les pauvres tandis qu'elles n'ont augmenté que de 9 % pour les plus riches. Le revenu moyen avant impôt est passé de 23 100 € en 2008, avant la crise, à 17 900 € en 2012, soit une baisse de 23 %. Sur les inégalités, le constat est pire encore.

**Grèce toujours**

**10 %**

Les 10 % les plus pauvres ont perdu 86 % de leur revenu qui est passé de 8 462 € à 1 150 € en moyenne.

**Or noir**

**Suprématie croissante des États-Unis**

Ils sont encore en 2014 numéro un mondial pour la production d'hydrocarbures, au sens large (pétrole brut, liquides de gaz naturel, condensats, produits pétroliers y compris biofuels, gaz naturel). La montée en puissance du gaz et du pétrole de schiste outre-Atlantique a permis aux États-Unis de dépasser, depuis 2012, la Russie, longtemps leader du secteur. Leur production de pétrole brut (y compris les liquides de gaz naturels), a atteint 11,8 millions de barils par jour (mb/j), rattrapant celle de l'Arabie Saoudite (12,4 mb/j)

**Grande-Bretagne**

**« Brexit » ?**

D. Cameron, le gagnant des élections législatives du 7 mai, avait promis un référendum sur le maintien du pays dans l'UE. Le « Brexit » (*British* et *exit*), est notamment soutenu par les eurosceptiques du *United Kingdom Independence Party* (UKIP - le Parti de l'indépendance du Royaume-Uni) et certains membres du Parti conservateur. Selon le centre de réflexion *Open Europe*, la Grande Bretagne, si elle sortait de l'Union européenne (UE), verrait son PIB amputé de manière permanente de 2,2 % d'ici à 2030 ; une perte que des accords de libre-échange avec ses anciens partenaires pourraient pour partie compenser.

**Gaz de schiste**

**Bruxelles ouvre la porte aux lobbies**

La Commission européenne vient de créer un groupe d'experts chargés de collecter

**OUVRAGE : LES IDÉES FAUSSES SUR LA DETTE PUBLIQUE**

**De la nécessité de sortir de l'étau de la dette**

**Le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique<sup>(1)</sup> a publié en mai 2014 un premier rapport d'audit citoyen qui montrait que 59 % de la dette publique française pouvait être considérée comme illégitime (du fait des taux d'intérêts excessifs et des cadeaux fiscaux). Le *Petit guide contre les bobards médiatiques*<sup>(2)</sup> édité en avril dernier vise cette fois à démontrer les contre-vérités véhiculées dans les discours officiels sur la Grèce et à en tirer quelques leçons pour la France et l'Europe.**

**D**epuis que les Grecs ont massivement rejeté le 25 janvier les politiques d'austérité qui ont plongé leur pays dans la misère et la récession, le nouveau gouvernement sorti des urnes se heurte à l'intransigeance des institutions et des dirigeants de l'Union européenne qui font tout pour asphyxier la Grèce sur le plan financier.

Leur objectif est d'empêcher ce pays de sortir de la logique des « memorandum »<sup>(3)</sup> et de dissuader à l'avenir tout peuple de porter démocratiquement une alternative à l'austérité. Ils ont en effet compris que la victoire de Syriza avait ouvert une brèche contre l'Europe de la finance et le diktat des plans d'austérité imposés par la Troïka (Commission européenne, BCE et FMI). Une brèche dans laquelle d'autres peuples pourraient s'engouffrer pour construire une autre Europe.

**Une dette, ça roule... ou ça se restructure**

Malgré l'opposition de la Commission européenne, le Parlement grec a voté une loi d'aide humanitaire coûtant plusieurs centaines de millions d'euros. Mais sa présidente a surtout lancé une commission d'audit de la dette publique grecque car le poids de la dette (190 % de son PIB) empêche de mener une véritable politique alternative.

La Grèce demande donc un allègement substantiel de sa dette publique. Mais des voix se sont immédiatement élevées de toutes parts pour relayer l'exigence qu'elle paie l'intégralité de sa dette au nom de la doxa selon laquelle « quand on doit, on rembourse ». De grands médias ont également tenté

de faire croire que l'annulation de la dette grecque laisserait à chaque contribuable français une ardoise de 636 à 735 €.

C'est donc dans le détail, mais dans un langage très accessible pour le citoyen non expert, que ce petit guide reprend chacune des sept idées fausses véhiculées sur la Grèce et sur la notion de dette publique.

On y lit par exemple que les 40 Mds € sur lesquels la France s'est engagée par rapport à la Grèce sont déjà comptabilisés dans la dette publique française (2 000 Mds €) et que chaque contribuable français ne perdrait en fait que 15 € par an si la dette grecque était annulée (part des intérêts versés par la Grèce). On y apprend aussi que, contrairement à un particulier, un État ne rembourse jamais vraiment sa dette mais qu'il la fait « rouler » en empruntant de nouveau pour faire face aux échéances... Sauf quand la dette est trop lourde et/ou que les taux d'intérêts exigés par les créanciers sont exorbitants. Il faut alors annuler la dette ou la restructurer pour permettre un nouveau départ. Cela s'est déjà produit à plusieurs reprises dans le passé (l'accord de Londres en 1953 a par exemple annulé plus de 60 % de la dette de la République Fédérale Allemande).

Les auteurs montrent que la flambée de la dette grecque ne résulte pas d'une prétendue gabegie de fonctionnaires<sup>(4)</sup> et de prestations sociales, mais des taux d'intérêt extravagants exigés par les prêteurs entre 1990 et 2000 (avec effet « boule de neige ») ainsi que des cadeaux fiscaux au bénéfice des plus riches<sup>(5)</sup>. Une large partie de la dette grecque pourrait donc être considérée comme illégitime (la moitié en 2007 avant même qu'elle n'explode à compter de cette date sous l'effet de la récession infligée par la Troïka).

Le CAC donne dans ce petit guide des outils aux citoyens pour les aider à se mobiliser contre les logiques d'austérité et en faveur d'une conférence européenne sur les dettes publiques. Son appel « La Grèce, une chance pour l'Europe » peut être signé à partir du lien suivant : [www.audit-citoyen.org/?p=6412](http://www.audit-citoyen.org/?p=6412) ■

**Monique Daune**



© Df

(1) La FSU est membre du CAC.  
 (2) [www.audit-citoyen.org/?p=6374](http://www.audit-citoyen.org/?p=6374)  
 (3) Plans d'aide internationaux assortis d'obligations de réformes austéritaires.  
 (4) Seulement 8 % de l'emploi total en 2011.  
 (5) Réduction des droits de succession, diminution des taux d'imposition sur le revenu, trois lois d'amnistie fiscale pour les fraudeurs.

# Combattre et proposer

La proximité de la conférence sur le climat à Paris à la fin de cette année 2015 explique sans doute la multiplication d'ouvrages sur la nécessité de lutter contre le réchauffement de la planète en prenant en compte les mutations climatiques et la profonde crise écologique qui marque notre monde.

Le constat est désormais général, sauf pour les grandes firmes conduites par la seule lumière de l'augmentation du profit qui assombrit l'avenir de l'ensemble des populations.

Naomi Klein s'essaie à démontrer que *Tout peut changer* si l'on comprend que « Capitalisme & changement climatique » sont liés. Elle ironise sur les oxymores comme « capitalisme vert » ou « entreprise environnementale » pour mettre en cause les « fondamentalistes du libéralisme » dans la dégradation des conditions de vie et de la nature. La terre,

pour les capitalistes est un bien gratuit et exploitable à l'infini, comme le sous-sol. La préservation de l'environnement ne fait pas partie de leur boîte à outils.

Pour combattre ces politiques d'inspiration libérale, pour combattre ces « croyants » dans la toute puissance du marché, elle propose plusieurs niveaux de réponse. La planification d'abord, le retour des services publics, l'insistance sur les « Communs » comme sur les réalisations concrètes à tous les niveaux pour rendre visible la possibilité des transformations. La crise écologique permet de prendre conscience de ses causes politiques et économiques et ainsi œuvrer à l'émergence d'une autre société, plus démocratique, plus libre, plus fraternelle. Il est regrettable qu'elle n'ait pas su – ou pas voulu – synthétiser son propos pour rendre plus percutant ce plaidoyer pour l'action politique et la nécessité de la démocratie.

*Impératif transition*, de Michael Lewis et Pat Conaty, sous-titré « Construire une économie solidaire » vient apporter de l'eau au moulin de la thèse défendue par Klein. L'intérêt de leur livre est de répertorier toutes les expériences de résilience – Klein préfère parler de « régénération » – un peu partout dans le monde, mais surtout en Amérique du Nord. Ils permettent de se rendre compte de la richesse de ces tentatives pour vivre mieux en conservant les « biens communs » qu'ils opposent à la richesse privée. Leurs propositions plus générales sont empreintes d'une volonté de « moralisation

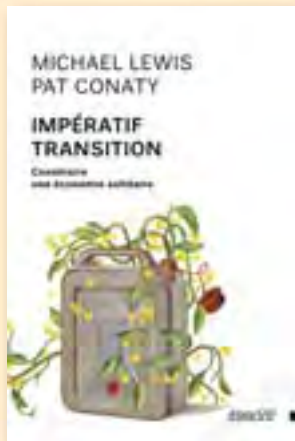
du capitalisme » explicitement rejetée par Klein qui entre en contradiction avec les luttes des « zadistes » appelés « blocadie » en Amérique du Nord.

Jean-Pierre Brovelli et Claude Simon pour le « Collectif Roosevelt » traitent de la même question avec ce « *Stop au mirage de la croissance* ». Trois parties. La première sur les mesures de la croissance dont le fameux PIB manié souvent sans précaution, la deuxième sur la volonté du capitalisme d'avoir une « croissance exponentielle », qui appauvrit toutes les ressources naturelles et ouvre une vaste crise écologique tout en baissant toujours plus le coût du travail et en obligeant les salariés à travailler toujours plus. La troisième partie est une sorte d'ébauche de programme dont le point de départ se trouve, pour eux, dans la nécessité de limiter la croissance mesurée par le PIB, par les marchandises. « Réussir la transition écologique » arrive évidemment en tête de ce programme. Au-delà de ce terme utilisé à toutes les sauces, ils proposent un nouveau pacte social passant par la réduction massive du temps de travail et des mesures urgentes pour permettre la survie de l'humanité. Une base de discussion. Un oubli est commun à toutes ces théorisations : la forme particulière du capitalisme actuel. Les modalités de création de richesse sont soumises aux critères du capitalisme financier dont le principal est le court-termisme qui bloque toute vision du futur. Ce capitalisme-là subit une crise systémique qui oblige à une révolution interne au capitalisme pour permettre sa survie.

Cette crise, et c'est le sens qu'il faut donner à toutes ces analyses, élargit le champ des possibles en donnant à la lutte contre les mutations climatiques et la crise écologique une place de premier plan pour sortir de cette société inégalitaire et dépassée. ■

Nicolas Bénéès

• *Tout peut changer*, N. Klein, Actes Sud/Lux ; *Impératif transition*, M. Lewis & P. Conaty, Éditions éco-société ; *Stop au mirage de la croissance*, J.-P. Brovelli & C. Simon, éditions de l'Atelier.



des informations sur l'exploitation des gaz de schiste et sur d'éventuelles méthodes d'extraction moins polluantes. Cependant, la grande majorité de ces « experts » sont liés à l'industrie pétrolière et gazière, favorable aux gaz de schiste. L'un des cinq présidents des groupes de travail du « réseau », le Polonais Grzegorz Pieńkowski, se montre très clair : « La mise en place de ce réseau est un pas en vue de renverser l'attitude défavorable ou soupçonneuse envers le gaz de schiste qui prévaut en Europe ».

## Budgets des universités

### Razzia sur les fonds de roulement

À deux mois de la fin de l'année universitaire, il était temps que la ministre trouve les moyens de boucler la répartition des dotations de l'année 2015 pour financer, entre autres, l'augmentation mécanique de la masse salariale (glissement vieillesse technicité), l'exonération des droits d'inscription accordés aux étudiants boursiers et la création de 1 000 emplois. La ministre a présenté au CNESER un projet selon lequel les fonds de roulement des universités seraient amputés en conséquence : 100 millions euros seraient ainsi captés dont 60 sur 11 des 76 universités. 49 élus sur 51 présents au CNESER se sont prononcés contre.

## Emploi

### Des espoirs... pour 2022 ?

Alors que la barre record des 3,5 millions de sans-emploi a été franchie en mars, l'avenir tendrait à se dégager, selon un rapport sur « Les métiers en 2022 » rendu par France Stratégie au ministère du Travail. Même si la France devait se contenter de créer à cet horizon 180 000 emplois par an (hypothèse basse), la hausse des départs à la retraite des générations issues du baby-boom permettrait d'assurer un volume de 800 000 postes à pourvoir par an susceptible de ramener le taux de chômage à 8 % en 2022, dans une situation globalement plus favorable au tertiaire, aux cadres, aux professionnels de la santé et à certains ouvriers qualifiés.

## Qualité de l'air

### Paris peut mieux faire

Selon une étude du Bureau Européen de l'Environnement (BEE), portant sur les efforts pour combattre la pollution de l'air dans vingt-trois villes européennes, Zurich arrive en tête, suivie de Copenhague, de Vienne et Stockholm, tandis que Rome et Lisbonne ferment la marche avec le Luxembourg. Paris se classe au sixième rang, *ex-æquo* avec Helsinki et Londres, une place de

Suite page 20 >>>

mieux, seulement, par rapport au précédent classement de 2011, en dépit des annonces répétées de la mairie de Paris. Globalement, les villes ont progressé dans la réduction des émissions de particules fines PM10, mais régressé pour les résultats concernant le NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote).

**Électricité**

**100 % verte en 2050 ?**  
Une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) montre qu'à l'horizon 2050, la France pourra produire la totalité de son électricité à partir d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, géothermie, etc.). Cela coûterait 30 % plus cher qu'avec le système actuel, mais quasiment autant qu'avec une part de 50 % pour le nucléaire, hypothèse retenue par la loi sur la transition énergétique d'ici 2025. La production d'électricité maximale pourrait ainsi atteindre en 2050, en prenant en compte les améliorations techniques d'ici là, « 1 268 TWh, soit le triple de la demande annuelle de 422 TWh ».

**Europe**

**Viellissement vs. croissance**

Une note de la Commission européenne souligne que les pays les plus riches auront du mal à retrouver le rythme de croissance qu'ils ont connu avant la crise financière de 2008, du fait du vieillissement démographique et donc de la baisse de la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans). Cette dernière devrait croître, au niveau mondial, de 20 % seulement entre 2010 et 2030, alors qu'elle a augmenté de 40 % entre 1990 et 2010. Entre 2010 et 2030, elle devrait augmenter de 77 % en Afrique subsaharienne, de 20 % en Amérique du Sud, en Amérique latine et en Asie, de 11 % en Amérique du Nord et de 9 % seulement en Europe.

**Pollution atmosphérique**

**Entre 1 et 2 Mds par an**  
Selon l'Inserm, le coût total en France de la pollution sur la santé est estimé entre 1 milliard et 2 milliards d'euros/an. L'objet de l'étude était d'approcher au plus près les coûts de la part attribuable à la pollution de l'air dans le montant de prise en charge par le système de santé des cinq maladies respiratoires les plus répandues (BPCO, bronchites chroniques et aiguës, asthme et cancer des voies respiratoires). Ce coût représente 15 % à 31 % du déficit 2012 (de 5,5 Mds €) pour la branche assurance maladie du régime général de la Sécurité sociale

**CHSCT DU PRIVÉ**

**Fusion ou disparition programmée**

**Après l'échec des négociations sur la modernisation du dialogue social dans le privé, le gouvernement a repris la main. Un projet de loi prévoit notamment l'absorption des CHSCT dans une délégation unique des personnels.**

**C**réés dans le privé en 1982 (lois Auroux), les CHSCT ont conquis une place importante. Complétant les autres instances, le CHSCT dispose de prérogatives spécifiques, s'appuie sur une observation du travail réel et permet l'expression des salariés sur leurs conditions de travail, en associant régulièrement tous les acteurs de prévention. Ces dernières années, dans ce cadre, des organisations syndicales d'entreprise ont obtenu l'interdiction d'organisations du travail et de modalités d'évaluation des salariés délétères.

Cette instance, qui a toujours été dans le collimateur du patronat, rappelle sans cesse les obligations de résultat des employeurs en matière de santé et de sécurité au travail.

Le gouvernement assure que les prérogatives actuelles seraient maintenues malgré la fusion. La

CGT, FO et SUD estiment de leur côté que celle-ci affaiblirait l'instance. Il y aura une diminution des moyens syndicaux dans un grand nombre d'entreprises, et la disparition d'un espace de débat spécifique risque de marginaliser la question du travail.

**Quels effets pour la fonction publique ?**

Les CHSCT du public, institués 30 ans après ceux du privé, ne

sont pas directement concernés par cette loi. Mais ils sont encore fréquemment confrontés aux freins et blocages de l'administration. Les moyens consacrés par le décret ne sont pas accordés partout, alors même qu'ils sont insuffisants par rapport à l'ampleur de la tâche.

Dans ce contexte, un recul des marges d'action de cette instance dans le privé serait un signe très négatif. ■ **Hervé Moreau**



© Thodonal / Fotolair

**SANTÉ DES PERSONNELS**

**Éducation nationale en manque de médecins**

**Les médecins de prévention sont, pour les agents de la fonction publique, l'équivalent des médecins du travail. Leurs missions sont nombreuses mais ces médecins en nombre insuffisant ne peuvent les assumer toutes, au détriment des droits et de la santé des personnels.**

**P**our plus d'un million de salariés, il n'y a que 83 médecins de prévention dans l'Éducation nationale (64,7 équivalents temps plein) alors qu'il en faudrait 400 *a minima*. Six académies n'en ont encore aucun en 2014. Malgré quelques progrès récents, la médecine de prévention dans l'Éducation nationale reste donc sinistrée et en queue de peloton de la Fonction publique.

Mais, au-delà du faible attrait financier, il y a un véritable problème de vocation et les offres de formation en médecine du travail sont rares. Ainsi, sur la région parisienne, il n'y a que deux places pour la Fonction publique pour être formé à cette spécialité.

**Des conditions de travail qui n'attirent pas**  
Surchargés de travail, les médecins de prévention de l'Éducation nationale ne sont pas non plus aidés, dans bien des cas, par l'administration. Les conditions matérielles restent en effet à améliorer (pas de secrétariat, locaux inadaptés, matériel manquant...), et la liste des personnels devant être particulièrement

suivis ne leur est, la plupart du temps, pas communiquée.

**Des conséquences sur la santé des personnels**

Pourtant, les obligations réglementaires et les besoins sont nombreux : possibilité de visite annuelle pour les agents qui le souhaitent, visite quinquennale obligatoire, analyse des situations de travail, surveillance médicale particulière (maternité, handicap, réintégration après un congé longue maladie ou longue durée...).

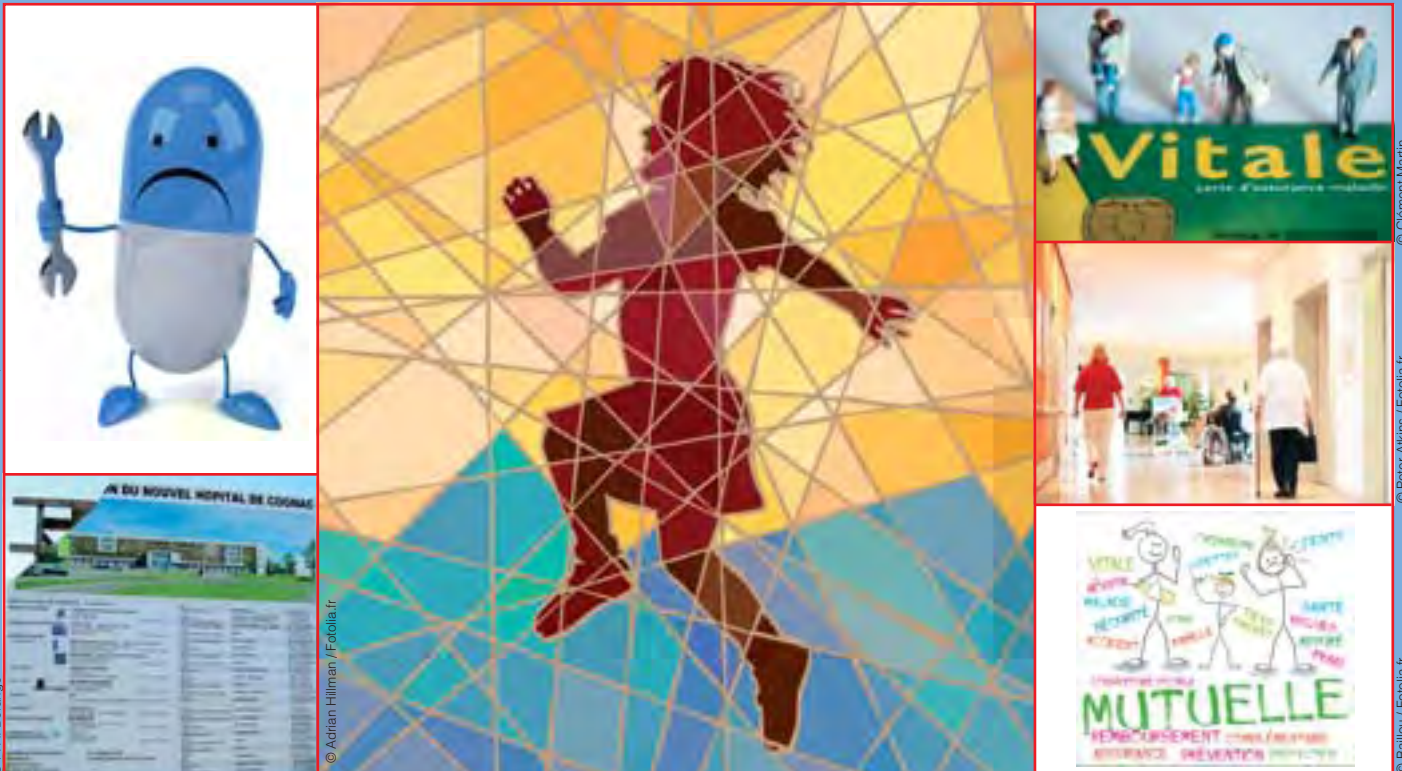
Des pistes sont explorées pour améliorer la situation (réactivation du travail en réseau, équipes pluridisciplinaires, médecin collaborateur auprès du médecin de prévention). Mais les infirmières recrutées pour renforcer les équipes de prévention doivent être véritablement formées en santé au travail et ne pas dégarnir le contingent des infirmières au service des élèves. ■

**Hervé Moreau**

# DOSSIER

## La protection sociale

### La santé à tout prix



Ont participé à la rédaction de ce dossier : Claudine Bezol, Bernard Boisseau, Georges Bouchart, Marylène Cahouet, Monique Daune, Rozenn Jarnouën, Hervé Moreau et Daniel Rallet

**Malgré des disparités selon les pays, les dépenses de santé progressent partout dans le monde. Les progrès de la médecine permettent d'augmenter le bien-être, de faire reculer les maladies et d'allonger l'espérance de vie.**

**L**a France a longtemps été enviée pour son système de santé performant, sa couverture maladie universelle avec un taux élevé de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire. Mais la prévention demeure marginale, la médecine du travail est sinistrée (surtout dans la Fonction publique), les inégalités d'accès aux soins se creusent. Les hôpitaux publics doivent faire des économies drastiques, les déserts médicaux sont un problème majeur et le milieu social reste déterminant en matière de vie en bonne santé et d'espérance de vie. Hors hospitalisation et affections de longue durée, la Sécurité sociale ne rembourse plus aujourd'hui que 50 % des soins en moyenne. La régression des droits a entraîné un transfert des charges vers les ménages qui doivent se tourner vers le marché concurrentiel des complémentaires santé dans lequel les mutuelles peinent à maintenir les solidarités. Le projet de loi santé voté par les députés en avril comporte des avancées mais il manque d'ambition. L'enjeu est d'obtenir une politique volontariste de santé publique pour tous qui revienne sur les régressions imposées et garantisse une assurance maladie couvrant tous les besoins utiles, à définir démocratiquement. Cela suppose des modalités de financement qui permettent une distribution plus juste des richesses.

## Évolution des dépenses de santé

## De moins en moins remboursées

Les dépenses de santé représentent 12 % du PIB aujourd'hui dans notre pays. Ce niveau n'a rien d'anormal, mais les évolutions récentes et la structure de leur financement peuvent inquiéter.

Ces dépenses ont augmenté plus rapidement que le PIB de 1950 à 1980. Jusqu'en 1975, ce dernier s'est accru en moyenne de 5 % par an (en volume) pendant que les dépenses de santé augmentaient de 9 à 10 %. Cela a permis d'améliorer la santé des personnes, d'allonger l'espérance de vie et de réduire les inégalités. Depuis, avec la création en 1995 de l'ONDAM (outil de régulation des dépenses remboursées), la hausse est beaucoup moins vive : elle est

passée sous la barre des 3 % en 2010 et est plafonnée à 2,05 % pour 2015.

**Un renoncement inquiétant...**

En effet, certains besoins vont fortement s'accroître et d'autres ne sont pas satisfaits. Ainsi, le vieillissement de la population entraîne une augmentation des dépenses liées aux ALD (affections longue durée), théoriquement couvertes à 100 %. Par ailleurs, le renoncement aux soins pour des raisons

financières reste élevé : il touche en moyenne 15 % des assurés, mais 30 % pour les personnes sans complémentaire (voire 41 % pour les soins dentaires).

**... qui pénalise le patient**

Au fil des désengagements successifs (déremboursements, franchises, forfaits...), la part financée par l'assurance maladie obligatoire a reculé, passant de 80 % il y a 30 ans à 75 % en 2013. Les mutuelles ont dû partiellement suppléer et le « reste à charge » des patients s'est accru. 75 % ne constitue qu'une moyenne, car les soins courants ne sont couverts qu'à 50 % et une personne enchaînant les pathologies sans entrer dans la catégorie des ALD peut avoir à payer personnellement plus de 900 € sur une année.

Enfin, les dépenses de santé, ce sont aussi des emplois et une qualité de soins : ces dernières années, le nombre d'infirmières pour 25 patients en hôpital est passé de quatre à deux.

Les débats sont souvent focalisés sur la progression des dépenses, mais c'est bien sur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir et améliorer la santé que nous devons nous mobiliser. ■

Suite aux désengagements de la Sécu, le reste à charge des patients augmente



© Clément Martin

## Accord national interprofessionnel (ANI)

## Les effets secondaires

Consacrant l'ANI de 2013, la loi de « sécurisation » de l'emploi impose à chaque employeur privé de cofinancer une complémentaire santé obligatoire pour tous ses salariés. Ce sera un progrès pour quelque 400 000 personnes.

Mais cette mesure aura des effets redoutables pour les personnes non couvertes (étudiants, sans emploi, indépendants et fonctionnaires) qui restent sur la touche.

**Véritable progrès ?**

Par ailleurs, la couverture obligatoire porte sur un panier de soins minimal qui stimule une segmentation des « offres » et une guerre des prix. Les salariés du privé déjà titulaires d'un contrat individuel risquent, pour maintenir leur niveau de couverture, de devoir compléter le contrat collectif d'entreprise par un complément optionnel totalement à leur charge. Les institutions non lucratives (mutualité et prévoyance) ont déjà



commencé à modifier leurs offres, contraintes par la nouvelle logique de parts de marchés. Enfin, cette évolution s'inscrit dans une tendance plus longue de désengagement de la Sécurité sociale. ■

## Chiffres

**1945**

Pendant la guerre, le Conseil national de la Résistance intègre à son programme « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ».

**247,7 Mds €**

C'était le total, pour la France, des dépenses de santé (publiques et privées) en 2013. Soit 11,7 % du PIB. À titre de comparaison, ces dépenses représentent 17,1 % du PIB aux États-Unis, 11,3 % en Allemagne et 9,1 % au Royaume-Uni.

**6,9 Mds €**

C'est le déficit de l'assurance maladie prévu pour 2015. Un « trou » impressionnant qui doit être relativisé en le comparant aux exonérations de cotisations sociales « patronales » et à la fraude sociale.

## Complémentaires santé

# La santé, une marchandise ?

Considérant la santé comme une simple marchandise, les directives européennes visent à organiser un système d'assurance santé complémentaire extrêmement concurrentiel et fortement capitalisé.

Le code de la mutualité a transposé ces directives en 2001 en modifiant les règles comptables et financières applicables aux mutuelles. Soumises au régime prudentiel « Solvabilité 2 » qui s'applique à toutes les familles d'assurances, les mutuelles doivent constituer une « marge de solvabilité » (capital minimum pour garantir leurs engagements vis-à-vis de leurs assurés), quitte à souscrire à une réassurance auprès d'un organisme privé.

### Vers une fragilisation

Fragilisées par la concurrence exacerbée des grands groupes privés, les mutuelles solidaires cherchent à se rapprocher entre elles, voire à fusionner pour ne pas disparaître. Elles sont déjà conduites à augmenter leurs cotisations et/ou à diversifier leur offre com-

plémentaire. Elles tentent en effet de capter l'adhésion des jeunes qui n'est plus automatique aujourd'hui en proposant, comme les assureurs privés, des tarifs qui varient selon l'âge des assurés sociaux et la gamme des prestations offertes, et en remboursant une partie des dépassements d'honoraires.

Injustement taxées (à 7 %), les mutuelles solidaires de fonctionnaires bénéficient au mieux d'une aide dérisoire de l'État employeur (6 € par agent au ministère de l'Éducation nationale !) et risquent de perdre la gestion du régime obligatoire de fonctionnaires. Elles vont en outre être un peu plus « siphonnées » par les complémentaires santé collectives qui seront généralisées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (suite à la transposition législative de l'ANI du 11 janvier 2013), car de nombreux fonctionnaires feront le choix



## Les mutuelles solidaires opèrent de nouvelles stratégies

d'être couverts par la complémentaire d'entreprise largement subventionnée de leur conjoint-e. Le périmètre de mutualisation va donc se rétrécir et renchérir le coût de la cotisation complémentaire individuelle ou avoir des incidences sur le niveau des prestations servies. ■

## MGEN

# Changement de logique

Après avoir augmenté la cotisation des seuls retraités (3,56 % contre 2,97 % pour les actifs), baissé celle des actifs de moins de 30 ans (2,38 %) et mis en place une offre moins chère et moins complète (MGénération initiale), la MGEN a prévu une refonte complète de son offre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les cotisations ne seront plus proportionnelles au revenu mais calculées en fonction de l'offre choisie par l'adhérent (voir tableau ci-dessous), de sa catégorie (actif/retraité) et de sa tranche d'âge (huit pour les actifs, deux pour les retraités). Les cotisations enfants seront par ailleurs réévaluées pour

limiter l'écart entre la consommation et la cotisation.

La MGEN s'éloigne ainsi des principes fondateurs de solidarité (notamment générationnelle) qui justifiaient l'adhésion à une mutuelle plutôt qu'à une assurance complémentaire.

Lourde de conséquences, la décision prise par l'AG du 11/04/2015 aurait mérité *a minima* une information de tous les adhérents MGEN et un débat largement contradictoire autour de toutes les pistes d'évolution possibles, comme une augmentation uniforme des cotisations ou une modulation de leur taux selon les revenus plutôt que l'âge. ■

### QUATRE OFFRES DE PRESTATIONS DIFFÉRENTES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

N° 1	<b>Initiale</b>	Couvre les besoins « essentiels » en matière de santé (frais médicaux courants).
N° 2	<b>Équilibre</b>	Offre intermédiaire entre une couverture classique et des soins particuliers avec prise en charge des dépassements d'honoraires, des médecines alternatives et forfait prévention.
N° 3	<b>Référence</b>	Correspond à l'offre globale actuelle avec un renforcement en dentaire et optique.
N° 4	<b>Intégrale</b>	Offre la plus complète et la plus chère.

## 79,3 et 85,5

L'espérance de vie était de 79,3 ans pour les hommes et 85,5 ans pour les femmes en 2014. C'est, en 20 ans, un gain de 5,6 ans pour les hommes et de 3,6 ans pour les femmes, l'écart entre les deux sexes ne cessant de se réduire.

## + 5 % par an

Les affections de longue durée (essentiellement maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète et affections psychiatriques) concernent aujourd'hui 8 millions de personnes, en progression constante de 5 % par an depuis dix ans. Les soins pratiqués à ce titre représentent près de 60 % du total des dépenses remboursées par l'assurance maladie.

## 50 %

C'est le taux de remboursement des soins courants (hors hôpital et ALD) du fait des désengagements de l'assurance maladie obligatoire.

### Mutualité : quelles valeurs fondatrices ?

Liberté, solidarité, démocratie et indépendance sont les quatre valeurs fondamentales du mouvement mutualiste qui a initié un système de solidarité, d'entraide et de polyvalence.

► **Liberté** : l'adhésion repose sur le choix de l'individu, prenant seul une décision, dénuée de toute contrainte.

► **Solidarité** : la mutualité recherche des solutions collectives aux problèmes que peut rencontrer un individu en matière de protection sociale. Les adhérents sont solidaires les uns des autres, entre les générations, sans distinction entre hommes et femmes, jeunes et moins jeunes.

► **Démocratie** : tout mutualiste peut participer à la vie de sa mutuelle, selon le principe « un homme, une voix », en élisant les administrateurs, en participant aux assemblées générales, en prenant une part militante au fonctionnement.

► **Indépendance** du pouvoir public, des partis politiques et des organisations syndicales.

## L'offre de soins

Planification sanitaire *pour rationaliser*

Il y a dans ce domaine un État stratège avec une « direction générale de l'offre de soins » dont l'approche globale intègre aussi bien la médecine de ville (ambulatoire) que les établissements de santé publics et privés.

Mais ce sont les ARS (Agences régionales de la santé) créées par la loi HPST (Hôpital patients santé territoires) qui sont chargées de la mise en œuvre concrète. Elles élaborent un Schéma régional d'offre de soins (SROS) appliqué dans les territoires qu'elles définissent<sup>(1)</sup>. Une Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie rend un avis sur le SROS et les mesures proposées après consultation de la Commission spécialisée d'offre de soins. C'est le volet « démocratie sanitaire » affiché par la loi HPST.

## Plan régional de santé

Les orientations nationales sont déclinées localement dans un Plan régional de santé (PRS) qui décide, entre autres, de créer ou supprimer des activités de soins et d'équipements matériels lourds, de transformer et de regrou-

*L'insistance sur « l'offre », au détriment de la demande et des besoins réels, est singulière*

per les établissements de santé concernant le public ou le privé : des décisions qui deviennent concrètes pour les usagers.

Pour faire face aux déserts médicaux, il existe un « zonage de l'offre de soins de premier recours ». Dans les « zones en difficulté » (établies à partir d'indicateurs chiffrés calés sur les bassins de vie de l'INSEE) auxquelles certaines ARS ajoutent des « zones fragiles », des aides financières sont accordées au maintien et/ou à l'installation de professionnels de santé. L'insistance sur « l'offre », au détriment de la demande et des besoins réels, est singulière. Il s'agit d'un outil de gestion qui permet de



réguler les dépenses de santé honorées par l'assurance-maladie. En verrouillant sites et structures et à travers les « conventions prévisionnelles d'objectifs et de moyens », les ARS assurent la « gouvernance » de la santé en encadrant les recours aux soins pour respecter l'ONDAM<sup>(2)</sup>.

L'expression des organisations syndicales au titre de la démocratie sanitaire est limitée<sup>(3)</sup> mais il existe une représentation des usagers où nos mandats doivent pouvoir être portés et entendus. Il en va de la pérennité et de la qualité des soins pour tous dans notre pays. ■

(1) Il existe aussi des schémas interrégionaux.

(2) Objectif national des dépenses d'assurance maladie.

(3) La FSU, considérée comme non-représentative, en est exclue.

## Les effets pervers de la T2A

Depuis 2005, les hôpitaux sont financés sur la base de la tarification à l'activité. Au niveau national est défini par acte un coût moyen mesuré sur la base d'un groupe homogène de malades. Chaque hôpital est rémunéré sur la base de ce tarif. Si la T2A est adaptée à des actes bien précis, notamment chirurgicaux, elle ne fonctionne pas pour la prise en charge des maladies chroniques, de patients qui ont plusieurs pathologies, des personnes âgées et des malades qui ont besoin d'un accompagnement interdisciplinaire et social. Elle diminue la durée des séjours (la T2A est forfaitaire quelle que soit la durée), encourage la chirurgie ambulatoire, conduit à sélectionner les malades les moins coûteux et à la spécialisation des cliniques privées dans les actes standardisés rentables.

## Les déserts médicaux

## SOS médecins

Actuellement, la pénurie de médecins est devenue un problème majeur de santé publique.

Il y avait 215 000 médecins en France en 2014 contre 60 000 en 1968. Pourtant, les déserts médicaux existent. Le numerus clausus a certes été relevé mais la pénurie menace. Elle est surtout liée à un problème de répartition avec une polarisation des activités médicales sur les métropoles, dans les régions et les villes les plus riches, du fait de la liberté d'installation qui permet aux médecins d'exercer là où se concentrent les activités économiques. La désertification concerne les zones rurales, mais aussi les zones urbaines les plus pauvres et celles en périphérie des métropoles. Les incitations financières ont peu d'effet sur l'installation des jeunes médecins. Ceux qui sont prêts à s'installer dans des déserts médicaux à condition de pouvoir exercer en équipe (dans des maisons de santé)



*Désertification en zones rurales, mais aussi dans les zones urbaines les plus pauvres*

n'y vont pas toujours car ils n'y trouvent pas les spécialistes qui leur permettraient de travailler réellement en réseau.

Les spécialistes, qui sont plus nombreux que les généralistes en France, s'installent en effet de préférence dans les grandes villes.

Enfin les dépassements d'honoraires sont en cause. La pénurie de médecins en secteur 1 sur Paris fait ainsi de la capitale... un désert médical pour les patients ordinaires. ■



Loi santé

# Le compte n'y est pas

Le projet de loi de modernisation de la santé adopté par l'Assemblée nationale ne règle pas les inégalités de santé.

Une loi fourre-tout avec aussi bien les fontaines à soda, les mannequins anorexiques, les centres de santé, les cabines de bronzage que l'amélioration de la contraception, la généralisation du tiers payant à l'horizon 2017 et le droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer, par exemple.

Les quelques avancées ne règlent pas la persistance des inégalités de santé. Ainsi, en dépit des déclarations, la loi ne répond pas à une vraie politique de prévention. Les moyens accordés à la médecine scolaire sont insuffisants. Les forfaits, les franchises augmentant le reste à charge, demeurent. Le gouvernement a réécrit des articles pour répondre à la grogne des professionnels et aux inquiétudes des élus locaux, notamment en supprimant la notion de « service territorial de santé au public » au profit de « communauté professionnelle territoriale de santé » et « d'équipes de soins primaires » pour assurer que l'organisation des parcours de santé sera à l'initiative des professionnels. La loi parle de diagnostic partagé sans spécifier l'échelon territorial et ne répond pas aux exigences d'une vraie démocratie sanitaire. Les dispositifs établis dans le respect de la liberté d'installation des

**Une loi qui ne répond pas aux exigences d'une vraie démocratie sanitaire**

médecins ne lutteront pas contre les « déserts médicaux ».

La loi reste dans la logique de la loi « HPST ». Les Groupements hospitaliers de territoire (GHT), censés restructurer les territoires avec l'objectif d'une offre et d'un accès aux soins de qualité cohérents sur le territoire, ont surtout pour finalité la réduction des coûts de santé. Le texte réaffirme les obligations spécifiques du service public et laisse à un groupe de travail le soin de fixer l'obligation de missions pour le privé.

Autres problèmes : la remise en cause de la confidentialité des données et la possibilité de légiférer pour certains articles par ordonnance.

Un projet qui manque de vraies propositions de service public de santé et ce alors que les hôpitaux publics devront faire 3 Mds d'économie d'ici 2017. ■



## La politique du médicament

La question essentielle est le pouvoir du lobby de l'industrie pharmaceutique qui oriente la recherche en fonction de ses intérêts économiques (les marchés les plus porteurs), qui évalue lui-même l'efficacité des médicaments qu'il produit et qui présente ces résultats à des agences de contrôle qui n'ont pas les moyens de les vérifier. Les commissions qui délivrent les autorisations de mise sur le marché et qui fixent les prix fonctionnent dans l'opacité avec la présence d'experts liés aux labos et de hauts fonctionnaires qui font le va-et-vient entre l'administration et le privé. Les labos ont une politique active de marketing en direction des médecins (visiteurs médicaux et utilisation de leaders d'opinion), dont ils financent la formation continue.

riser la place des personnes âgées dans la société et améliorer leur situation. Et que dire des personnels peu formés, précaires, aux conditions de travail particulièrement difficiles ?

Le 9 décembre 2014, Laurence Rossignol a mis en place un groupe de travail sur la réforme de la tarification des EHPAD qui devrait rendre ses conclusions fin juin. Les associations directement concernées sont déçues par les premières mesures proposées. Les organisations syndicales sont tenues à l'écart du processus. ■

EHPAD

## Les oubliés de la loi

Les Établissements hospitaliers pour les personnes âgées dépendantes sont exclus de la loi d'adaptation au vieillissement. Pourtant le reste à charge est lourd pour les

résidents et/ou leur famille : il serait, après déduction des aides publiques, de 1 850 € mensuels (minimum de 1 300 € et maximum de 3 700 €). L'enquête menée par la direction générale de la cohésion sociale explique que le parc public, le moins cher et majoritaire, est « inégalement entretenu » et « devrait être sérieusement modernisé ». Ce problème douloureux est un scandale face aux déclarations gouvernementales qui entendent valo-

**Les personnes âgées doivent pouvoir vieillir dans des lieux adaptés**





## « Il est anormal que nous ayons des inégalités sociales devant la maladie et la mort et dans l'accès aux soins »

**Frédéric Pierru**, chercheur en sciences sociales et politiques CNRS-CERAPS (UMR 8026) – Lille 2 et membre du comité de direction de la Chaire Santé de Sciences Po Paris.

**L'US Mag : La France consacre une part de plus en plus importante de son PIB aux dépenses de santé. Faut-il s'en réjouir ou s'en inquiéter ?**

Comme tous les pays développés, la France consacre « spontanément » une part croissante de la richesse produite aux soins. Son budget se « déforme » donc « spontanément » en faveur des dépenses de santé. Des politiques d'austérité drastiques peuvent mettre en cause cette tendance spontanée, comme en Grèce depuis 2010 avec des conséquences dramatiques. En France, les dépenses d'assurance maladie continuent de croître mais à un rythme moins rapide. Leur rythme de progression est maîtrisé, inférieur à 2 % par an (contre 4 % si les pouvoirs publics ne faisaient rien). Mais la question de savoir si on a en a pour son argent fait débat. Certains arguent des indicateurs de santé publique pour montrer que l'efficacité des dépenses n'est pas évidente. D'autres comme l'économiste Brigitte Dormont montrent que l'augmentation des dépenses est bienfaitrice (même si l'efficacité peut en être améliorée) et surtout socialement souhaitée, la santé étant considérée comme un bien supérieur. Pour ma part, je dirais qu'au regard des 215 Mds d'euros consacrés, il est anormal que nous ayons des inégalités sociales devant la maladie et la mort et dans l'accès aux soins. Par ailleurs, tout notre système s'est construit autour de l'équation santé = médecine et la profession médicale s'est arrogée le monopole du discours sur la santé. Or, 70 % des déterminants de la santé sont non médicaux. Il faudrait donc davantage consacrer les euros publics à l'amélioration du logement ou des conditions de travail plutôt qu'à l'achat d'un robot chirurgical dernier cri.

**L'US Mag : Quel regard portez-vous sur l'organisation actuelle des soins en France ?**

Pour certains, on serait passé du meilleur système de santé au monde à un système en crise... Ce n'est pas sérieux. Notre système permet dans une certaine mesure à toutes et tous d'accéder à une médecine de pointe, notamment hospitalière, sans discrimination, ce que le monde nous envie (de nombreux malades étrangers viennent se faire soigner dans les CHU français). Mais il a au moins deux faiblesses. La première tient à la

défense d'arrière-garde d'une médecine libérale définie au début du XX<sup>e</sup> siècle. La libre installation, le paiement à l'acte, l'exercice isolé sur le mode artisanal... ne sont plus adaptés au défi des maladies chroniques et de l'accès de tous à des soins de qualité. La seconde tient à la marginalité de la santé publique, en particulier de la prévention primaire qui entend agir sur les milieux de vie pour empêcher les pathologies d'apparaître et que l'on confond, en France, avec les politiques de dépistage médicalisé (prévention secondaire). Cela dit, il faut faire de la prévention non pour faire des économies mais pour réduire les injustices.

**L'US Mag : Le recours aux complémentaires santé est de plus en plus nécessaire aujourd'hui. Ce mouvement est-il irréversible ?**

Les assurances maladie complémentaires, qui cofinancent les soins de base, sont une particularité française. Dans beaucoup de pays le « panier de soins » est souvent pris en charge à 100 % par les budgets publics. C'est un mode de financement inégalitaire (les primes des complémentaires ne sont pas proportionnelles aux revenus), inefficace (en sus des frais de marketing, les systèmes de gestion sont doublés et les complémentaires ont tendance à alimenter l'inflation des dépassements d'honoraires ou des prix des opticiens) et socialement contre-productif. Bref c'est une voie funeste que les gouvernements ont empruntée pour réduire la dépense publique et privilégier la dépense privée, une idée qui n'a aucun fondement économique et sanitaire. Cette politique de santé à courte vue peut devenir irréversible car une fois bien installés dans un secteur donné, les acteurs privés sont très difficiles à déloger.

Regardez par exemple les forces qu'a affrontées Obama dans sa réforme du système de santé américain. La Sécurité n'a plus d'intérêts organisés pour la défendre. Les syndicats de salariés ont été expulsés de sa gestion et tentent de reconstruire une Sécurité bis via les institutions de prévoyance. Premier mouvement social de France, la Mutualité est tentée par le jeu de la concurrence avec les assureurs et les institutions de prévoyance, aux dépens de la Sécurité sociale. Nous sommes à un point de bascule des fondamentaux définis en 1945. ■



# Ce que le SNES-FSU défend

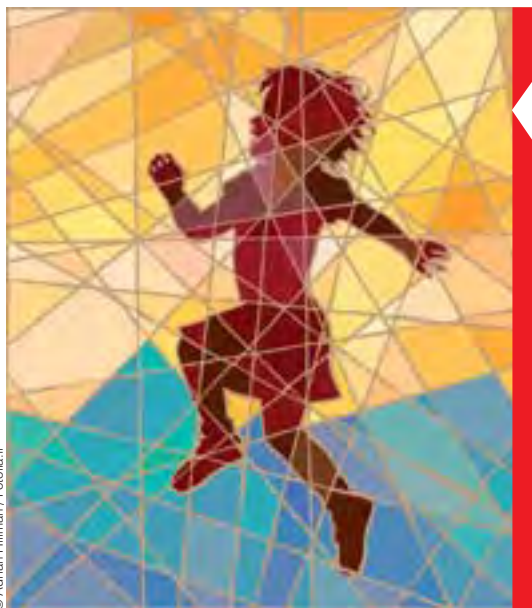
Désengagement de l'assurance maladie obligatoire, logique concurrentielle et financière des complémentaires, domination de l'industrie pharmaceutique, charge du patient en progression et renoncements aux soins, inégalités sociales et territoriales persistantes, prévention insuffisante, besoins croissants notamment en matière de dépendance, déserts médicaux..., une réforme d'ensemble du système de santé s'impose tant sur le plan du financement que sur celui de l'organisation des soins.

Les déficits ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à l'insuffisance des recettes. Le SNES-FSU réaffirme son attachement à la logique solidaire de la Sécurité sociale qui prévalait en 1945 (« *Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* »). À l'opposé de la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale, il estime que les richesses créées par le travail doivent rester le mode de financement prépondérant et que les revenus financiers doivent être davantage mis à contribution.

## Revenir sur les régressions

Une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, des financements solidaires fondés sur un autre partage des richesses doivent permettre de revenir sur les régressions (déremboursements, franchises, forfait hospitalier), de couvrir tous les besoins (pour aller vers un remboursement à 100 %) et de développer la prévention à tous les âges de la vie. Dans l'immédiat, les couvreurs publics doivent participer à la couverture santé complémentaire de leurs agents.

La solidarité intergénérationnelle doit être préservée. Le SNES-FSU demande notamment la création d'un droit universel à la



© Adrian Hillman / Fotolia.fr

## Revenir à la logique initiale de solidarité de la Sécurité sociale

- repenser le rôle et la rémunération du généraliste ;
  - encadrer les dépassements d'honoraires pour aboutir à leur interdiction ;
  - lutter contre les déserts médicaux urbains comme ruraux ;
  - attribuer à l'hôpital public des dotations adaptées aux besoins (en revenant vraiment sur la loi HPST et en abrogeant la T2A) ;
  - supprimer les possibilités de consultations et de soins privés au sein de l'hôpital public ;
  - promouvoir une politique du médicament indépendante des lobbies pharmaceutiques.
- Il faut par ailleurs que la recherche et la prévention soient financées à la hauteur des besoins car ce sont des facteurs de bonne santé, de longévité et d'autonomie. ■

compensation de la perte d'autonomie, y compris pour les moins de 60 ans, dans le cadre de services publics à créer ou renforcer. Parallèlement à l'accroissement des ressources, il est indispensable d'agir sur l'organisation du système, et pour cela, il faut notamment :

## En Europe

# Des systèmes de santé différents

Mais une privatisation croissante dans tous les pays.

Les systèmes de santé européens se répartissent en deux grandes catégories : ils sont financés soit par l'impôt (pays nordiques, Espagne, Portugal...), soit par les reve-

nus du travail (Allemagne, Belgique...), mais les Allemands ont aussi la possibilité d'être affiliés à des assureurs privés. Le système français est hybride, avec une fiscalisation croissante à travers notamment la CSG et diverses taxes affectées.

Les modèles d'organisation sont aussi parfois très différents du nôtre. Ainsi, en Allemagne, les assurés publics choisissent leur médecin généraliste et les consultations sont gratuites. Les Länder rémunèrent les médecins et définissent des quotas par zones pour lutter contre les déserts médicaux. Pour réduire les

dépenses, des prestations ne sont plus remboursées depuis 2003.

En Espagne, les médecins sont salariés et travaillent dans des centres de santé publics qui regroupent des équipes multidisciplinaires. Les patients ne font pas l'avance de frais ; ils peuvent choisir leur médecin traitant. Celui-ci les oriente vers des spécialistes qui n'exercent qu'à l'hôpital.

Tous les pays d'Europe sont confrontés au coût croissant des soins, au vieillissement de la population, aux délais pour consulter un spécialiste et pour les opérations non urgentes, comme à la privatisation croissante de leur système de santé. Chaque système national a ses propres spécificités qui ne sont pas forcément transposables. Mais le paiement à l'acte des médecins libéraux en France n'existe pas forcément au-delà de nos frontières. ■

Un financement soit par l'impôt, soit par les revenus du travail



© DR

**ÉTRANGÈRES, RÉGIONALES, ANCIENNES...** Les enseignants de langues vivantes étrangères et régionales, et ceux de langues anciennes sont particulièrement engagés dans la lutte contre la réforme du collège. Voici les raisons de leur colère et de leur mobilisation.

# Des langues bien vivantes !

Pour le latin et le grec, l'inquiétude majeure réside dans la suppression d'un horaire hebdomadaire dédié garanti dans tous les collèges, remplacé par un enseignement de complément dont l'existence – avec un horaire amputé par rapport à aujourd'hui – dépendra de la décision de chaque établissement. Annoncer que les élèves « *éveillés à l'intérêt des langues anciennes* » lors des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) pourront « *continuer, faire plus de déclinaisons, travailler davantage la langue* » avec « *un nombre d'heures qui est exactement le même qu'aujourd'hui* », n'est que de la poudre aux yeux : rien n'est assuré.

## À quel prix !

Le SNES-FSU défend la démocratisation de l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité par une initiation à celles-ci dès la classe de Sixième, incluse dans les cours de français. Au nom de quel principe l'accès à un enseignement disciplinaire devrait-il

passer par une réalisation pratique interdisciplinaire ?

L'introduction de la LV2 en Cinquième, après des expérimentations sans bilan, est prévue au prix de la diminution de l'horaire à 2 h 30 en Quatrième et en Troisième, et de la suppression des sections européennes et de la majorité des classes bilangues. Parfois critiquables, parce que peu mixtes socialement pour certaines, ces classes et sections ont pourtant permis de maintenir ou de développer une diversification linguistique (en allemand, italien, portugais, chinois...) et de lutter contre la ghettoïisation, notamment en éducation prioritaire.

## Exposition insuffisante

Cette réforme conduirait à un renforcement du duo anglais espagnol. En outre, l'exposition hebdomadaire est insuffisante, d'autant plus dans des classes chargées. Les langues régionales sont quant à elles traitées sur le modèle catastrophique des langues anciennes.



© Clément Marth

La ministre affiche sa volonté de rendre le collège plus égalitaire, mais confond nature d'un enseignement et usages sociaux. Stigmatiser ainsi des disciplines lui permet d'éviter d'engager une véritable réflexion sur les conditions d'enseignement, et sur la carte scolaire pour plus de mixité sociale et scolaire. ■

**Sandrine Charrier, Valérie Sipahimalani**

**BAC 2015 :** chaque année, le mois de juin est l'occasion pour le SNES-FSU de réaffirmer son attachement au baccalauréat, à des épreuves nationales et terminales.

# Délais de correction insuffisants

Une audience au ministère en novembre 2014 avait permis de dénoncer quelques problèmes liés à l'organisation (convocations simultanées BTS et bac) ou aux corrections (pressions hiérarchiques sur les correcteurs et examinateurs, disparités de rémunération d'une académie à l'autre...). Le SNES-FSU avait alors insisté sur la nécessité d'un véritable cadrage nation-

nal afin de lutter contre des pratiques bien peu respectueuses des candidats comme des enseignants, et battant en brèche le principe d'égalité.

## Égalité face à l'examen

Le ministère s'était alors engagé à rappeler à l'inspection et aux rectorats que les enseignants ne pouvaient pas être dessaisis d'une

partie du processus de notation des épreuves, et à recenser les épreuves appelant indemnisation afin d'établir une norme qui s'imposerait à tous. La session 2015 s'ouvre cependant avec quelques inquiétudes liées notamment à un calendrier des épreuves écrites plus étalé. Celui-ci entraîne du même coup une réduction parfois importante des délais de correction, surtout pour les épreuves ayant lieu les 23 et 24 juin. Les sections académiques d'Île de France ont interpellé le service des examens et concours (SIEC) pour obtenir des aménagements de calendrier afin de permettre aux correcteurs de récupérer beaucoup plus rapidement leurs copies.

## Accumulation des tâches

De même, la saisie des notes par les professeurs eux-mêmes devrait aboutir à gagner du temps pour les corrections et non l'inverse. Le 15 mai dernier, le SIEC s'est engagé par écrit à diminuer le nombre de copies par correcteur et, pour les SES en particulier, a avancé la date de retrait des copies afin de gagner une journée complète sur le calendrier.

Permettre aux enseignants examinateurs et correcteurs de faire leur travail dans de bonnes conditions et dans des délais raisonnables serait en effet le minimum. ■

**Claire Guéville**



© Daniel Maunoury

**PROGRAMME HISTOIRE-GÉO COLLÈGE :** une instrumentalisation politique et médiatique qui occulte les vrais enjeux de la réflexion sur le renouvellement de la discipline.

# Une ambition formatrice avant tout

**D**epuis que les projets de programme d'histoire-géographie des cycles 3 et 4 sont parus officiellement, plusieurs voix se sont élevées pour le dénoncer ; les médias ont amplement relayé des critiques les plus caricaturales et fantaisistes portées par des soi-disant « experts », politiques souvent, universitaires aussi parfois. On dote, par ailleurs, cette discipline d'une efficacité sociale largement fantasmée. Avant même que n'ait démarré la consultation officielle des professionnels qui seront chargés de mettre en œuvre ces nouveaux programmes, le Président lui-même et la ministre de l'Éducation annoncent qu'ils seront réécrits arguant que « L'enseignement de l'histoire doit bien être un récit qui raconte notre appartenance à la communauté nationale ».

## Favoriser la construction de l'autonomie intellectuelle

Ainsi, il y a urgence à rappeler qu'on n'enseigne pas l'histoire pour produire des effets d'inculcation. L'histoire scolaire a d'autres ambitions formatrices pour les jeunes d'aujourd'hui (ambitions qui légitiment par ailleurs son arrimage à l'histoire universitaire et les exigences de qualification de ceux qui l'enseignent) : elle doit favoriser la construction de l'autonomie intellectuelle et les aider à affronter les défis de leur temps.

Par ailleurs, la consultation « d'historiens de renom », dans ce contexte d'instrumentalisation de l'histoire, pose question. Certes

on peut espérer un large débat pluraliste et ouvert sur ces questions, mais la remise en cause du projet du CSP, avant même que les



© Thierry Nectoux

enseignants n'aient pu se prononcer sur le contenu, a de quoi inquiéter dans ce contexte d'instrumentalisation de l'histoire scolaire. Qui trop embrasse mal étreint, ainsi le risque

est grand de voir les questions au choix se transformer toutes en questions obligatoires, faute de vouloir assumer des arbitrages pouvant donner lieu ensuite à une surenchère d'interprétations. Les rencontres et les échanges entre collègues, organisés par le SNES, ont montré, depuis des années, la nécessité d'alléger des programmes que peu d'enseignants parviennent à « boucler » sans perdre la saveur et les finalités de la discipline. Cela implique notamment qu'une possibilité de choix, à l'intérieur des grandes thématiques, soit proposée, comme c'est déjà le cas en lycée et même en géographie au collège.

## Entendre la profession

Il est urgent de prendre d'abord le temps d'entendre la profession et de faire confiance aux enseignants qui



savent ce qu'est un programme d'histoire et de géographie cohérent, pertinent dans ses approches et réalisable dans les horaires dédiés. Ils sauront faire

remonter les critiques constructives afin d'améliorer le projet et sans doute de le préciser car l'absence d'explications sur les différentes thématiques a largement alimenté les déclarations

les plus enflammées voire de mauvaise foi sur la disparition de tel ou tel objet d'histoire. ■

**Alice Cardoso,**

groupe histoire-géographie SNES

**COMME CHAQUE ANNÉE,** le SNES-FSU organise un stage syndical national pour les adhérents professeurs d'histoire-géographie, dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire à Blois, du 8 au 10 octobre.

## Le SNES-FSU présent à Blois

**C**e stage propose à la fois des réunions entre collègues du SNES-FSU sur l'actualité de la discipline, et la participation aux manifestations des Rendez-Vous qui ont cette année pour thème « Les Empires ».

La table ronde animée par le SNES-FSU portera sur « Citoyens et citoyenneté en empire, de l'édit de Caracalla à l'Union Française de 1946 ». Interviendront Yann Rivière, maître de conférence à l'EHESS, spécialiste de l'histoire de Rome, Marc Aymes, chargé de recherche au CNRS et au Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques, Catherine Coquery-Vidrovitch, professeur émérite à l'université Paris 7, et Pascale Barthélémy, maître de conférence ENS à Lyon, spécialiste de

l'histoire de l'Afrique et de l'histoire des femmes.

Les inscriptions au stage se feront par le site du SNES-FSU à l'adresse suivante : <https://www.snes.edu/private/Inscription-pour-les-rendez-vous-de-l-Histoire-de-Blois.html> ou exceptionnellement à [formation\\_syndicale@snes.edu](mailto:formation_syndicale@snes.edu).

La participation au stage donne droit à une autorisation d'absence (pour formation syndicale).

Le nombre de places étant limité, n'oubliez pas de vous inscrire rapidement. Une priorité sera donnée aux nouveaux participants. ■

**Le groupe histoire-géographie**



**AFFECTATION DES LAURÉATS DE CONCOURS.** Les admis et admissibles aux concours doivent formuler des vœux d'affectation jusqu'au 15 juin. Ils contactent le SNES-FSU en nombre, la réforme ayant complexifié la procédure à l'excès et créé des inégalités de traitement.

## Quel raz de marée !

Les stagiaires étant utilisés comme moyens d'enseignement et d'éducation, des règles d'affectation sont nécessaires. Avant la réforme de la formation, les règles étaient communes à tous les stagiaires avec des bonifications permettant de donner la priorité aux situations familiales et administratives antérieures. La réforme de la formation a entraîné la mise en place de règles différentes selon le concours obtenu et la situation administrative, la situation familiale n'étant en outre plus prioritaire. Ainsi :

- sont maintenus dans leur académie d'exercice, donc affectés hors barème, les lauréats des concours réservés et ceux des autres concours avec plus d'1,5 an d'équivalent temps plein depuis le 1/09/2012 dans la discipline de recrutement ;
- sont maintenus dans leur académie d'inscription à l'université, les lauréats des concours externe hors agrégation, inscrits en M1 ;
- les autres lauréats doivent participer au mouvement interacadémique. Ils sont affectés en fonction des capacités d'accueil de chaque



© Flickr.fr / Jean-François

académie, celles-ci étant diminuées par le maintien en académie des lauréats précédemment cités, ce qui rend plus difficile la satisfaction de leur vœu. Ainsi 54 % des lauréats hors PLP et EPS qui participaient à la phase inter en 2014 ont obtenu leur vœu 1 alors qu'ils étaient 76 % en 2013.

### Aux côtés des lauréats

Par ailleurs, le ministère travaille dans l'urgence, sans transparence, ce qui suscite de nombreuses erreurs.

Le SNES-FSU, avec le SNUEP et le SNEP, a obtenu des améliorations, notamment dans le recueil des pièces justificatives. Mais de nombreux problèmes demeurent, que seule la décision de ne plus utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignants pourrait résoudre.

En attendant, les militants du SNES-FSU délivrent conseils et informations aux centaines de lauréats qui les contactent à [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu) et au 01 40 63 29 57. ■

**Caroline Lechevallier**

**PRIMES EN REP.** La refonte du régime indemnitaire pour les établissements de l'éducation prioritaire (REP et REP+) entrera en vigueur à la rentrée 2015. Des clauses de sauvegarde sont prévues pour les établissements déclassés ou qui viendraient à l'être.

## Nouvelles indemnités

Dans les 351 collèges classés REP+, l'indemnité est portée à 2 312 € bruts annuels, soit deux fois le montant de l'actuelle ISS-ZEP (1 155,60 €). Dans les 704 collèges classés REP, l'indemnité est portée à 1 734 € bruts annuels, soit une fois et demie le montant de l'actuelle ISS-ZEP. Par ailleurs, pour 106 établissements classés « sensibles », qu'ils soient ou non classés REP, la NBI de 30 points est maintenue, soit l'équivalent de 1 666,90 € : même si ce montant est inférieur à celui de la nouvelle indemnité REP, le gain sur l'ensemble de la carrière est supérieur en raison de la prise en compte pour la pension.

### Clauses de sauvegarde

Au total, sont concernés les professeurs, CPE, personnels administratifs et techniques, personnels de direction... exerçant dans 1 161 établissements du second degré. Les CO-Psy et les personnels sociaux et de santé non affectés dans ces établissements mais exerçant dans au moins un de ces établissements percevront l'indemnité REP.

En cas de déclassement de la catégorie

REP/REP+, les personnels restant affectés dans un établissement déclassé conserveront le bénéfice de l'indemnité pendant une période de trois ans à compter de la date de déclassement. À cette clause permanente s'ajoutent deux clauses transitoires :

- les collègues actuellement affectés dans un établissement auparavant classé ZEP ou ÉCLAIR mais non classé REP/REP+ conserveront le bénéfice de l'actuelle ISS-ZEP (montant gelé) pendant trois ans à compter de la rentrée 2015 ;
- concernant les lycées, dans la mesure où le ministère n'a classé aucun lycée dans le nouveau dispositif, et dans l'éventualité d'une extension du classement REP/REP+, les collègues venant à y être nouvellement affectés dans les deux ans à compter de la rentrée 2015 bénéficieront également de l'actuelle ISS-ZEP (montant gelé).

### Améliorer le dispositif

En actant ces avancées, le SNES-FSU revendique l'élargissement du régime indemnitaire mis en place aux AED et AESH exerçant dans ces établissements. Il revendique aussi



© Thierry Nectoux

l'amélioration du dispositif : indexation de l'indemnité REP/REP+ sur la valeur du point d'indice, mise en place d'une NBI au lieu d'une indemnité, augmentation de l'indemnité « clause de sauvegarde transitoire » au montant REP. ■ **Christophe Barbillat**

# Une étape cruciale

La campagne de vérification des vœux et barèmes est maintenant terminée. Conscients du caractère décisif de cette phase, les élus du SNES-FSU ont fait un important travail de vérification, qui a permis de faire corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration, et contrôlé que les droits de chacun sont pleinement pris en compte

**Aux syndiqués  
demandeurs de mutation :**

## **actualisez vos coordonnées !**

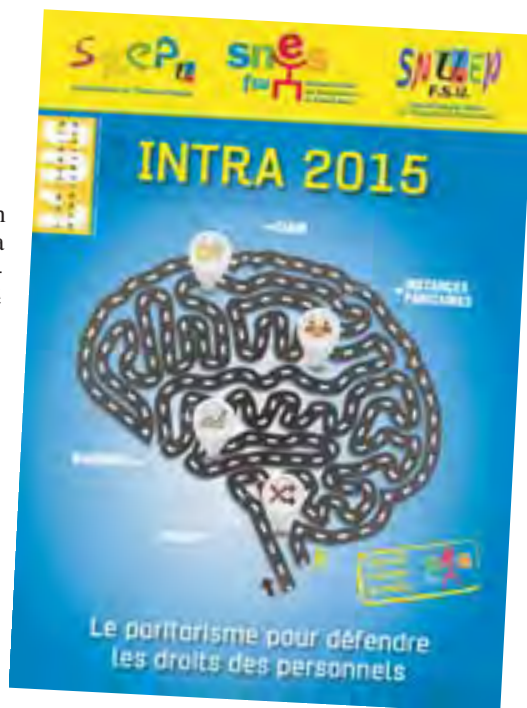
Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos coordonnées personnelles sur le site du SNES (accès avec votre code syndical personnel). Vous devez, en particulier, actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mél et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS). Pensez aussi à actualiser vos coordonnées après le mouvement si votre mutation vous amène à changer d'adresse. C'est indispensable pour que le SNES puisse continuer à vous contacter.

**Les élus des personnels,  
commissaires paritaires SNES-FSU**

par les services rectoraux. Début juin s'ouvre, selon les calendriers rectoraux, la période des commissions paritaires d'affectations (FPMA et CAPA). La « qualité du mouvement » et la satisfaction des demandeurs ne dépendent pas que de cette indispensable phase de vérification et de correction des barèmes. Elles dépendent aussi des postes offerts au mouvement. La phase inter a été d'une fluidité que nous n'avions pas connue depuis longtemps. En conséquence, globalement, le nombre d'entrants à l'inter dans de nombreuses disciplines est très important. Il y a fort à parier que les viviers de TZR vont être augmentés car les créations de postes fixes en établissements ne permettront pas d'absorber tous ces nouveaux arrivants. Le SNES-FSU continuera à être aux côtés de ces collègues pour défendre leurs conditions d'affectation et de travail.

## **Défendre les droits des personnels**

Les rectorats vont maintenant élaborer un « projet » de mouvement, au caractère non fiable du fait de la variabilité de nombreux paramètres. Ce projet ne sera qu'une ébauche informatique et les élus du SNES-FSU travailleront à l'améliorer afin de satisfaire un maximum de demandeurs, dans le respect des règles communes d'affectation. Les com-



missaires paritaires du SNES-FSU vont fournir un travail intensif, conjuguant technicité et sens de l'intérêt général, qui les mobilise souvent soirs et week-ends. Ce travail est effectué dans la transparence, avec la détermination de défendre les droits des personnels et le paritarisme. Ce n'est qu'à l'issue des commissions (CAPA et FPMA) que nos élus transmettront à chaque intéressé un résultat fiable et définitif. ■

**Lionel Millot, Thierry Meyssonnier,**  
emploi@snes.edu

**LE MINISTÈRE** vient de communiquer une carte de sauvegarde pour 360 CIO. Toujours insuffisant !

# CIO, dans la cible !

En mars dernier, le ministère communiquait aux recteurs le nombre des CIO qu'il s'engageait à reprendre par académie, soit 360 CIO sur les 524 existants. C'est le résultat de la bataille du SNES-FSU pour démontrer l'utilité de leurs missions institutionnelles mais c'est évidemment très insuffisant !

Bien que le courrier adressé aux recteurs alertait sur la nécessité de ne pas commencer de démarches tant que les conseils départementaux ne se désengageaient pas, nombre de rectorats ont interprété cette carte de sauvegarde comme un objectif à atteindre pour la rentrée 2015 ! Certains, comme à Rouen, poussent le zèle jusqu'à vouloir fermer des antennes de CIO, hébergées gratuitement par les municipalités depuis plus de 40 ans comme à EU par exemple.

## **Toujours des fermetures**

Aujourd'hui, 17 % des conseils départementaux se sont désengagés ou ont annoncé leur volonté de le faire prochainement, mais

la plupart des académies anticipent d'éventuels retraits et conduisent des tractations avec les collectivités territoriales sans véritable concertation avec les personnels. Ainsi, actuellement quinze CIO sont en attente d'une fermeture, d'un déménagement, dont certains comme nos collègues de Paris ou de Versailles sans information sur leur situation au 1<sup>er</sup> septembre 2015 !

## **Poursuivre la bataille**

La concertation n'est manifestement pas le souci majeur de nos chefs de service puisque moins de 20 % des académies ont tenu des GT académiques sur la carte des CIO ! Par contre, à la faveur de la mise en place du SPRO, plusieurs rectorats espèrent pouvoir trouver des hébergements dans des « lieux uniques », imposant ainsi aux collègues des modalités de fonctionnement inspirées des cités des métiers, ce qu'ils rejettent largement.

L'application dès aujourd'hui de cette carte cible amputerait le réseau des CIO du tiers de ses implantations actuelles, au détriment des



élèves et des parents mais au bénéfice de structures d'ordre associatif et privé. Elle serait paradoxale au moment où les CIO se voient chargés de nouvelles missions, notamment dans le cadre du droit au retour en formation pour les jeunes décrocheurs.

Il faut poursuivre la bataille pour que l'État programme, en accord avec les collectivités territoriales, une reprise progressive de tous les CIO. ■ **Marie-Agnès Monnier**

# Le harcèlement entre élèves



© highwaystarz / Fotolia.fr

**ALORS QUE LE HARCÈLEMENT** peut se reconnaître dans de multiples dysfonctionnements sociaux, il a été abordé dans le milieu scolaire en France seulement dans les années 2000, bien après les premières études anglo-saxonnes. Selon le ministère, 15 % des enfants et adolescents scolarisés seraient concernés.

## Violence et tyrannie à prendre au sérieux

Longtemps ignoré en tant que tel, ce phénomène a des retentissements psychologiques, sociaux et scolaires importants. Des Assises ministérielles lui ont été consacrées en 2011, un guide en ligne est à la disposition des équipes pour « nommer le phénomène », « le comprendre et le repérer », « le prendre en charge et le prévenir » ainsi qu'un protocole de traitements, mais ils ne peuvent remplacer la mobilisation collective.

« *Un élève est une victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement* » (Olweus, 1993).

Le harcèlement revêt différentes formes, plus physique chez les plus jeunes et chez les garçons, plus à travers le langage chez les plus âgés et chez les filles. Il se traduit par des violences physiques ou verbales, de l'incita-

tion à des jeux dangereux (« t'es pas cap ») ou des violences morales au travers de moqueries, de quolibets, de rumeurs qui isolent la victime de ses pairs et la fragilisent. Plus fréquent en fin d'école primaire et au collège, « lors d'étapes charnières entre la construction de soi et l'affiliation au groupe », le harcèlement se fonde « sur le rejet de la différence et sa stigmatisation » (apparence physique, identité de genre, handicaps, appartenance à une minorité, échec ou réussite scolaire). Des études montrent les effets à très long terme du harcèlement sur les victimes et leurs auteurs.

### Un phénomène de groupe

Il implique un agresseur et des spectateurs qui installent une relation de domination sur la victime. Harceleurs et harcelés partagent souvent la même vulnérabilité – une mauvaise estime de soi et des difficultés relationnelles – mais gérée de manière différente.

Le harceleur recherche la caution de ses camarades en s'imposant par la force ou la van-

tardise. Il peut utiliser aussi la dérision qui induit une confusion (« c'était pour rire »). Les attaques sont souvent furtives, visibles pour les camarades mais pas pour les adultes. L'absence d'empathie vis-à-vis de sa victime est confortée par le sentiment d'impunité. Il tire de sa position de force un bénéfice narcissique qui l'entraîne vers la répétition.

La victime est résignée et silencieuse par peur des représailles et aussi par honte. Ostracisée par ses pairs, elle est souvent perçue comme peu sociable et reçoit peu de soutien même chez les adultes, ce qui génère un sentiment d'abandon. Cette fragilisation se répercute sur son développement social et relationnel et sur ses compétences et son assiduité scolaires. Des troubles anxio-dépressifs peuvent se développer avec des effets à long terme.

Les spectateurs sont caution, soutenant le harcèlement ou feignant de l'ignorer, soulagés de n'être pas victimes eux-mêmes. Ainsi le harcelé ne trouve auprès d'eux ni soutien ni empathie, ce qui accentue son isolement, son



## Nathalie Bernard

CPE dans un LP de la banlieue nantaise nous fait partager son expérience

sentiment de honte et de perte de l'estime de soi. Un spectateur peut à son tour devenir soit harceleur soit harcelé.

### La vigilance des adultes prise en défaut

C'est souvent le cas quand, pour diverses raisons, ils sont indisponibles à ce qui se joue dans le groupe ou quand les cadres et les règles ne sont pas assez structurants. C'est aussi une absence d'attention à un phénomène mal connu, trop banalisé qui se développe particulièrement dans des lieux propices, pas assez surveillés.

La mise en commun au sein des équipes permet de mieux détecter les phénomènes et de les prévenir, notamment par des dynamiques de groupes en classe et en dehors, plus favorables à la collaboration et à l'empathie. La cohésion des équipes est un facteur protecteur contre les violences. Des règles claires doivent être posées ainsi qu'un cadre de prévention et de sanctions pour lutter contre le harcèlement. Les premiers signes du harcèlement pour la victime sont des stratégies d'évitement : retard systématique, nouveaux trajets, dire qu'on a oublié son matériel alors qu'il a été détérioré, s'isoler dans la cour, au CDI, accumuler des absences. Ensuite, la victime tente de se défendre par des attitudes agressives qui, mal interprétées, masquent le harcèlement et renforcent le sentiment d'abandon. Des troubles et des signes de somatisation anxieuse peuvent se développer avec risques de déscolarisation et de passage à l'acte suicidaire.

### Les réponses concernent victimes et harceleurs

La sanction ne suffit pas, elle doit s'accompagner d'une prise de conscience pour restaurer la victime et augmenter l'empathie des agresseurs et spectateurs. Un harceleur exclu, fragilisé à nouveau sur le plan affectif, risque de répéter ailleurs son comportement : certains s'enferment ainsi dans ces agissements au risque d'une déscolarisation.

Les parents sont parfois étonnés du comportement scolaire de leur enfant, très différent de celui qu'il présente au sein de la cellule familiale. Ils doivent être systématiquement avertis. Une médiation entre les familles de la victime et de l'agresseur doit être prévue, ainsi qu'une action de prévention envers la classe concernée. Des actions plus larges peuvent suivre en impliquant les parents d'élèves et les élèves dans le cadre du CESC. L'heure de vie de classe est une occasion pour les élèves de s'exprimer par rapport au fonctionnement du groupe. Elle peut permettre des régulations mais aussi de mettre en place des pratiques collaboratives entre élèves, et des relations plus positives.

Ce phénomène mis en exergue illustre bien la nécessité dans les établissements d'un travail commun sur les dimensions éducatives de la vie scolaire dans son ensemble, dans la

### *Selon vous, le harcèlement entre élèves a-t-il changé, s'est-il intensifié ?*

Dans mon lycée, il s'est intensifié avec les SMS, Facebook, Snapchat... Il ne s'arrête plus à la sortie du lycée, la sphère privée n'est plus protectrice. La dématérialisation, notamment l'insulte à distance, entraîne une plus grande violence des propos, de la moquerie aux menaces physiques, voire des encouragements au suicide dans le pire des cas. Les familles interviennent parfois sur le même mode de communication que leurs enfants...

L'accueil d'élèves de plus en plus jeunes, dans une période de construction de soi qui passe par l'affiliation au groupe, fait que des classes sont souvent impliquées. Il est très difficile de rendre actif le groupe de spectateurs passifs qui ne se sent pas mis en cause. De plus, la banalisation et la médiatisation de ce phénomène par leurs idoles (télérealités...) dédramatisent les conséquences sur la victime. Par contre, les victimes et leur famille viennent plus volontiers en parler et le cyberharcèlement laisse des traces matérielles qui font preuve. Le travail commence alors...

### *Dans votre pratique, quels types de réponses sont apportés et en quoi impliquent-elles les équipes ?*

Les victimes et leur famille viennent souvent chercher de l'aide et de la justice auprès des CPE mais pas seulement. Les professeurs se sentent plus démunis. La première réponse est l'écoute individuelle et la prise en charge de la victime avec les infirmières, l'assistant-e social-e... Ensuite, le travail sur le groupe est long et passe par la prise de parole, le débat dans la classe et la sanction du harceleur. L'impunité est désastreuse. Le changement de positionnement du groupe est essentiel pour faire barrage à la dynamique du harceleur. L'implication du professeur principal montre la prise de position de toute l'équipe.

classe et hors la classe. Les règles de vie collective, l'apprentissage de la civilité, de la solidarité entre pairs, de relations respectueuses doivent être fondatrices de ce qui est appelé le climat scolaire. Le rôle d'instances telle que la « commission éducative » doit permettre de répondre à ces phénomènes complexes qui nécessitent écoute, accompagnement, sanction réparatrice et médiation entre des interlocuteurs multiples que sont les élèves impliqués et leur famille. Les regards des différents professionnels sont complémentaires. La formation des personnels doit être effective et présente, les guides et l'autoformation en ligne ne pouvant suffire. Il faut aussi que les chefs d'établissement jouent tout leur rôle dans les prises de décisions (instances éducatives, auditions, sanctions)

Nos élèves n'ont plus de sentiment de culpabilité face à la souffrance de la victime et trouvent légitime ce qui lui arrive sans se sentir concernés par sa souffrance. Le discours moralisateur ne fonctionne pas, le débat est donc essentiel et le soutien des enseignants aussi. Le groupe classe doit se sentir en sécurité pour se désolidariser du harceleur. Le lien et le respect entre les jeunes doivent être renforcés.

De plus en plus souvent confrontés à ce problème grave, agir collectivement pour prévenir devient urgent. Le CESC<sup>(1)</sup>, à la demande du CVL, met en place une action avec une formation des enseignants, une conférence pour les parents, une intervention dans les classes et un système d'alerte géré par les pairs.

### *Les élèves et les familles sont-elles très averties de ces phénomènes ? Comment font-ils face ?*

Les élèves sont de plus en plus avertis et parfois viennent alerter. La campagne NAH (« Non au harcèlement ») a servi mais il faut continuer à informer et former. Les familles portent de plus en plus souvent plainte mais ont une grande attente vis-à-vis de l'institution. Les soutenir et briser l'isolement est essentiel d'autant plus que la victime a parfois un profil de harcelé récurrent et dans tous les cas sa souffrance est lourde.

### *Un certain nombre d'outils sont en ligne pour les personnels, sont-ils suffisants ?*

Ils sont intéressants et ont permis l'information. Maintenant, il est plus difficile de passer à la construction d'actions de prévention qui doivent s'inscrire dans le collectif et la durée. Dans mon établissement, en plus du stage sur site pour les enseignants et CPE, une association va intervenir auprès des élèves.

(1) CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

et la mise en place des dispositifs de concertation et de prévention.

Le cyberharcèlement est l'une des modalités du harcèlement à l'école, qui en s'affranchissant des limites spatio-temporelles de l'établissement scolaire, peut devenir continu. L'éducation au bon usage des technologies de communication nécessite une formation des personnels et des parents sur les risques potentiels, et des dispositifs de filtrage dans les établissements doivent permettre de réduire les dérives. L'école a un rôle préventif à jouer dans ce domaine comme dans bien d'autres, encore faut-il qu'elle dispose des moyens et des ressources nécessaires. ■

# L'Europe sociale



© Michalis Fainelis



© DR



© DR



© Daniel López García

**SYRIZA, PODEMOS** sont la partie émergente de mouvements sociaux et politiques qui proposent une alternative au credo libéral (« on ne peut pas faire autrement ») que l'austérité et à son corollaire, la montée de l'extrême droite en Europe. La brutalité des politiques imposées aux peuples d'Europe du Sud et ses conséquences, la crise sociale, l'effondrement de systèmes politiques minés par la corruption sont certes des facteurs importants mais pas suffisants pour rendre compte de cette émergence.

## L'émergence de nouveaux mouvements sociaux



© NCL Poggemann

**D**epuis 2010, la Grèce, l'Espagne, le Portugal ont connu d'importantes mobilisations sociales contre l'austérité imposée par les troïkas. Des mouvements « traditionnels », essentiellement conduits par les syndicats : grèves générales (40 en Grèce !), grèves sectorielles de grande ampleur par exemple dans l'éducation contre des attaques sans précédent visant les droits sociaux et les services publics. Parallèlement, d'autres mouvements plus nouveaux ont émergé à partir de la mobili-

sation des Indignés en Espagne, des Précaires au Portugal, des places en Grèce, d'Occupy dans d'autres pays au-delà de l'Union européenne (Turquie, Brésil, États-Unis...). L'Europe du Sud se révèle être un laboratoire de l'austérité imposée, mais aussi de nouveaux processus sociaux et politiques. Après la période d'occupation des places publiques, ces mouvements se sont ensuite enracinés de façon dispersée dans la société (par exemple la plate-forme contre les expulsions locatives en Espagne, les mou-

vements d'auto-organisation en Grèce). La rencontre entre les organisations traditionnelles et ces nouveaux processus n'a pas été évidente, mais leur interaction a tout de même eu lieu, par exemple avec les mobilisations citoyennes comme les « marées » en Espagne. Ces mouvements portent des caractéristiques nouvelles, que l'on retrouve aussi dans un processus atypique en Allemagne (Blockupy Francfort (<http://institut.fsu.fr/Blockupy-Francfort-Ce-que-les.html>),

### SOLIDARITÉ POUR TOUS

« Construire l'espoir contre la peur et la dévastation », tel est le slogan de ce réseau de résistance ([www.solidarity4all.gr](http://www.solidarity4all.gr)) qui regroupe en Grèce les mouvements d'auto-organisation qui sont apparus suite à l'occupation des places à l'été 2011 pour répondre aux besoins fondamentaux de la population. Fondées sur une culture de la démocratie directe et de l'auto-organisation, ces structures de solidarité au nombre de 400 aujourd'hui, ne prétendent pas se substituer aux services publics, mais

visent à organiser la population à partir de ses besoins concrets. On y rencontre des cliniques et des pharmacies de solidarité, des épiceries et des cuisines coopératives, des réseaux de distribution « sans intermédiaires », des monnaies locales, l'usine autogérée de VIOME, la protection contre les expulsions locatives, des « tutoriels solidaires » à l'initiative d'enseignants syndiqués, de parents, des centres culturels et des réseaux de solidarité avec les migrants.

## Pedro Arrojo (ATTAC Espagne)



**L'US Mag : Où en est le mouvement social en Espagne aujourd'hui ?**

Après le mouvement des indignés en Espagne, et pendant les dernières années, les « marées » – blanche, contre la privatisation des hôpitaux ; verte, en défense de l'école publique ; bleue, contre la privatisation des services d'eau ; orange, en défense des services sociaux ; violette, pour le respect du droit des femmes etc. – ont pris le relais de la mobilisation sociale contre les politiques d'austérité de la Troïka et du gouvernement espagnol.

**L'US Mag : Comment expliquer la montée de Podemos ?**

Podemos a osé lancer dans le champ politique, institutionnel et électoral les demandes des « indignés » et des « marées », tout en promouvant une dynamique participative directe, à travers les assemblés des « Cercles Podemos », et à travers internet, où tout le monde, militants ou pas, discute et vote y compris au sujet des décisions les plus importantes du parti.

Podemos est également inspiré par l'expérience de la gauche latino-américaine qui, autour de leaders charismatiques, veut rassembler le peuple contre la « caste » représentée par l'oligarchie.

Ces deux tendances coexistent, avec des frictions entre elles car en octobre dernier les élections internes ont désigné une majorité insistant sur l'efficacité de structures verticales pour gagner les élections, au détriment des Cercles horizontaux. ■

devenu Blockupy International, qui a organisé l'encerclement de la BCE le 18 mars 2015. Ce sont des mouvements citoyens qui cherchent à décloisonner les luttes traditionnelles, à rassembler des secteurs et des gens différents, à construire un récit commun, à impliquer les victimes de l'austérité pour en faire des acteurs sociaux. Par exemple, les mouvements d'auto-organisation en Grèce ont comme slogan « Ne laisser personne seul face à la crise » : il ne s'agit pas de philanthropie mais du fait que chaque personne qui a accès à une pharmacie sociale ou à un dispensaire doit participer à leur développement.

### Le « nous » de la mobilisation

Ces nouveaux mouvements se méfient en général des incantations idéologiques et préfèrent mettre en œuvre des solidarités concrètes qui permettent de mobiliser un public large, bien au-delà des cercles militants. Le mode de fonctionnement est souvent horizontal, en réseaux, mais en même temps très organisé.

Une grande attention est portée au langage qui s'écarte du vocabulaire militant traditionnel et du discours de la déploration : être offensif, désigner des cibles concrètes, porter l'espoir.

Le « nous » de la mobilisation n'est pas donné d'avance, ni imposé de façon verticale, il doit être co-construit avec ceux que l'on veut mobiliser. Surtout le discours doit s'appuyer sur la subjectivité positive de ceux et celles qui ne supportent plus le déni de l'avenir et se mettent en mouvement pour faire de l'espoir une puissance collective.

C'est une dimension très importante du défi que le peuple et le gouvernement grecs lancent aux 18 États qui prétendent faire plier et humilier les Grecs. Or ceux-ci ne veulent pas être chassés de l'Europe, mais luttent pour une autre Europe.

### Pour une autre Europe

Depuis février un bras de fer oppose le gouvernement grec à l'Eurogroupe, qui rassemble les ministres des Finances de la zone euro. Médias et gouvernement ne cessent de répéter à chaque négociation que le gouvernement grec a cédé et renoncé à son programme électoral. Pourtant la confrontation est toujours là et tout le monde sait qu'elle est politique, puisqu'il s'agit pour l'Eurogroupe de ruiner l'idée même de politique alternative à l'austérité.

Un accord doit être trouvé fin juin, mais d'ici-là la situation est très instable et tout peut arriver.

On sait que le conflit avec l'Eurogroupe porte essentiellement sur les pensions et le

droit du travail, ce qui devrait intéresser de près le mouvement syndical.

En Grèce, il y a une forte tension autour des négociations entre États et la mobilisation sociale est comme suspendue à cette attente. Le 2 mai dernier, une réunion rassemblant différents réseaux européens à l'initiative de l'Alttersommet s'est tenue à Athènes pour essayer d'impulser des mobilisations à l'échelle européenne. Une semaine d'action décentralisée devrait avoir lieu en Europe du 20 au 26 juin, quelques jours après la sortie du rapport de la commission pour la vérité sur la dette grecque initiée par la présidente du Parlement grec ([cadtm.org/Comite-pour-la-verite-sur-la-dette](http://cadtm.org/Comite-pour-la-verite-sur-la-dette)). En Espagne, le succès des listes alternatives et de Podemos aux élections municipales et régionales montre la vitalité de mouvements qui ont travaillé la société en profondeur et témoignent d'un esprit résolument offensif. Comme l'a déclaré Manuela Carmena qui a conduit la liste madrilène : « *Le plus singulier et extraordinaire de cette campagne est que notre unique monnaie pour la faire a été l'imagination, la joie et la créativité* ».

À Berlin, à Rome, les marches du 20 juin sur la situation des migrants seront connectées à la question de la dette.

Un appel « la Grèce est une chance pour l'Europe » signé par des personnalités, dont les dirigeants de la FSU, de la CGT et de Solidaires, est proposé en pétition par le Collectif Audit Citoyen ([www.audit-citoyen.org](http://www.audit-citoyen.org)). À la rentrée de septembre, une marche européenne sur Bruxelles est proposée par les organisations espagnoles avec une manifestation à l'occasion du Sommet européen de la mi-octobre. Une conférence citoyenne sur la dette serait organisée dans ce cadre. ■ Daniel Rallet



À LIRE

Notre sélection

► UNE ILIADE MODERNE



« Je chante Achille, non pas sa seule colère. » Ainsi aurait pu commencer Patrocle, narrateur du remarquable *Chant d'Achille*, premier roman de Madeline Miller, déjà traduit en 23 langues. Source de déception pour son père qui l'exile,

Patrocle admire le divin et parfait Achille qui trouve enfin son compagnon le plus cher, Philittos. Le lecteur relit ainsi une *Iliade* moderne, belle, captivante, émouvante avec la sensibilité de Patrocle. Achille travesti en Pyrrha pour échapper à la guerre ? C'est le stratagème maternel trouvé par l'omniprésente Thétis et déjoué par l'ingénieux Ulysse. Madeline Miller donne à comprendre l'antagonisme entre Agamemnon et Achille, l'attachement doux et réciproque d'Achille à Patrocle. Un nouveau regard sur Achille. Éblouissant !

Jean-Baptiste Margantin

• *Le Chant d'Achille*, Madeline Miller, traduction Christine Auché, éd. Pocket., 480 p.

► L'AMÉRIQUE LATINE AUJOURD'HUI

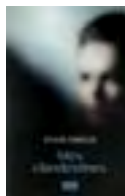


Depuis une quinzaine d'années, dans plusieurs pays d'Amérique Latine, des chefs d'État de gauche ou de centre gauche sont arrivés au pouvoir grâce aux mobilisations populaires. Même si beaucoup reste à faire, les progrès sont nombreux. Mais ces transformations ne sont pas du goût des oligarchies locales qui s'accrochent à leurs privilèges. Parfois réussies, parfois mises en échec, tentatives de coups d'État et déstabilisations ont affecté le Venezuela, Haïti, la Bolivie, le Honduras, l'Équateur et le Paraguay. Dans son dernier livre, *Les enfants cachés du général Pinochet*, Maurice Lemoine, ancien rédacteur en chef du *Monde diplomatique*, mêle passé et présent, récit, témoignages et analyse pour décrypter les enjeux de ces opérations.

Cathy Ferré

• *Les enfants cachés du général Pinochet*, Maurice Lemoine, Don Quichotte Édition.

► UNE LECTURE QUI FAIT DU BIEN



Croisées dans la rue, amies ou rivales, les femmes évoquées par l'auteure nous parlent. Avec elles, nous partageons notre destin de femmes : ce corps que nous n'avons pas choisi et que nous voyons changer, la maternité, l'amour, la maladie.

Et nos mères dont nous savons, au bout du compte, si peu de choses... Générosité, entraide, combativité les caractérisent et le regard tendre et complice que leur porte Sylvie Gracia n'exclut pas les hommes. Un cadeau pour nous toutes car l'écriture est un don de soi et aide à vivre !

C. Pillé

• *Mes clandestines*, Sylvie Gracia, Actes Sud

PIERRE LOTI, UN ROMANCIER RINGARD ?

Portraits de femmes

Pierre Loti (1850-1923) a laissé une trace étrange dans nos souvenirs. Un romancier « exotique » au style suranné et aux intrigues un peu nunuches. Il est, pourtant, loin de cette image. Julien Viaud, son nom à l'état civil, aspirant de marine, fait partie de ces écrivains amoureux des contrées qu'il visite et des femmes qu'il rencontre. Une surtout, Hatidjé, l'amour de sa vie comme le rappellent Bruno Verrier et Alain Quella-Villéger dans la préface à cette édition en poche de *Les Désenchantées*, sous-titré *Roman des harems turcs contemporains*. Nous sommes en 1901, au moment où le double de l'auteur, André Lhéry, rencontre trois femmes qui se disent évadées d'un harem. Trois femmes qui refusent leur statut, qui refusent d'être quasiment séquestrées et qui se servent de l'auteur – lequel ? – pour raconter leur histoire au monde entier. Les femmes sont voilées, véritables fantômes qui passent dans les paysages et les espaces occupés par Loti/Lhéry. Effet de miroir avec ses autres romans dont *Azyadé* sans doute le plus connu mais aussi avec la ville de Constantinople, ville magique où rien n'est jamais à sa place, ville à cheval sur deux continents, ville fantôme et d'une présence tellement envahissante qu'elle laisse sur chacun(e) une trace indélébile. Il faut lire la révolte de ces femmes qui refusent de vivre en recluses et veulent voir le monde.



Ce roman, paru en 1906, a fait scandale et a permis de poser la question de ces harems et des droits des femmes dans la société ottomane. Loti a-t-il été manipulé ? Ces femmes étaient-elles ce qu'elles disaient être ? Est-ce une histoire inventée de toutes pièces pour attirer l'attention sur ces femmes cloîtrées ? Ces questions, posées par les préfaciers, font l'objet d'un autre livre publié en même temps de Alain Quella-Villéger : *Évadées du harem* sous-titré *Affaire d'État et Féminisme à Constantinople* (1906). L'auteur se livre à une véritable enquête policière. Qui étaient ces femmes ? Pourquoi Loti a-t-il accepté ? Surtout, il décrit la situation de ces femmes de harem mises dans l'incapacité de vivre. Pour combattre les stéréotypes sexistes et se rendre compte que les fantasmes ne sont que des fantasmes. La visite des palais de cette ville superbe soudain devient autre. Les ombres murmurent des plaintes, les fontaines se transforment en des lieux de rétention, de surveillance. La reconnaissance ou non des droits des femmes est un révélateur de la forme de la société. C'est aussi la leçon de ces deux livres. Pierre Loti n'est pas aussi ringard qu'il le semblait à première vue. *Les Désenchantées* – à prendre dans le sens de l'enchantement des sorcières et des fées qui font croire, par des sortilèges, qu'une citrouille est un carrosse – est d'abord une grande œuvre, ensuite le cheminement d'une prise de conscience et de l'aspiration à la liberté, et aussi de la nostalgie de l'amour perdu à tout jamais. ■

Nicolas Bénéès

• *Les Désenchantées*, Pierre Loti ; *Évadées du harem*, Alain Quella-Villéger, Babel/Actes Sud

Le coin du polar

Du côté du polar allemand...

Friedrich Ani, né en 1959, manie avec assurance une plume acérée, souvent poétique pour mettre en scène une société, une ville *M* – titre de ce polar – comme Munich, secouée par un passé qu'elle n'arrive pas à dépasser. Tabor Süden est un enquêteur curieux, dans tous les sens du terme. Ancien flic, il n'arrive pas à vivre dans cette époque troublée. Quelle époque ! Celle de ces groupes, de ces gangs nostalgiques de la période nazie ? Ou celle du grand espoir de changement social qui a tendance à se fondre dans un horizon gris et sale ? L'univers de ce détective n'est pas stable. Il est comme le monde actuel fait de plaques tectoniques. Qui est qui ? Pourquoi tant de masques ? La seule façon de les faire voler en éclats, c'est l'amour. Un amour impossible et désespéré qui oblige à fuir ou à mourir. La violence est omniprésente. Une fois encore les femmes sont les grandes victimes, quelquefois consentantes.



La figure de Mia Bischoff, celle par qui l'enquête arrive, reste une énigme. Le lecteur ne sort pas intact de cette *Enquête de Tabor Süden*, le sud – pour faire un jeu de mots récurrents dans ce roman – n'est pas là où l'on croit.

... du polar historique...

Changeons d'époque, de pays pour se transporter à Cambridge, dans le royaume de Richard II, Plantagenêt – connu surtout par l'intermédiaire de Robin des Bois –, soit en 1171 pour élucider des meurtres d'enfants par un tueur en série comme on ne disait pas à cette époque. Les Juifs sont accusés, forcément. Il faut trouver le coupable. De Sicile, île conquise par les successeurs de Guillaume le Conquérant – les Normands ont laissé des traces à Palerme –, arrivent une médecin, Adelia Aguilar, accompagnée d'un Juif, Simon, et d'un Maure, Mansur qui lui sert de garde du corps. Elle est, dirait-on aujourd'hui, médecin légiste, médecin des morts et *La confidente des morts*, titre de ce premier opus de Ariana Franklin (1933-2011).



L'auteure est une spécialiste de l'histoire médiévale et son arrière-fond historique semble solide.

... et français

La Série Noire continue de fêter ses 70 ans d'existence en rééditant cinq romans de Jean-Bernard Pouy : *Nous avons brûlé une sainte*, *La pêche aux anges*, *L'homme à l'oreille croquée*, *Le cinéma de papa* et *RN 86* pour respirer l'air de ces années 1980-1990 polluée par la victoire de l'idéologie libérale. La résilience de Pouy est toujours actuelle. La préface de Caryl Férey revendique une filiation qui n'est pas à sens unique. Quant à la postface de Jean-Bernard Pouy, elle sent un peu trop le temps qui passe et la perte de motivations dans un monde par trop marqué par l'individualisme et la perte d'espoir. Le titre générique de cette somme entre en résonance avec ce sentiment : *Tout doit disparaître*, nous aussi sans doute... ■ N. B.

*M. Une enquête de Tabor Süden*, Friedrich Ani, traduit par Johannes Honigmann, Jacqueline Chambon/Noir ; *La confidente des morts*, Ariana Franklin, traduit par Vincent Hugon, 10/18 ; *Tout doit disparaître*, Jean-Bernard Pouy, Série Noire/Gallimard.



# L'amour en enfer

Écrit avec la complicité de la journaliste Judith Perrignon, *Et tu n'es pas revenu* est une lettre ouverte de Marceline Loridan-Ivens à son père, en compagnie duquel elle fut déportée à Auschwitz-Birkenau. Il ne revint jamais alors que la jeune fille qu'elle était a survécu.

Même si on a lu des dizaines de livres, d'articles sur les camps, même si on a vu le monument Shoah de Claude Lanzmann qui avait libéré la parole des survivants il y a déjà trois décennies, il faut lire ce témoignage. Les données historiques sont connues : 6 millions de morts, la « Solution finale », Wannsee, Eichmann... Les récits individuels, en l'occurrence celui-ci implacable d'une jeune fille affectée au tri des vêtements de ceux et celles envoyés dans les chambres à gaz. À son âge avancé, elle repasse en accéléré une vie entière marquée par ce moment. Il y a ce père adoré qu'elle croise une fois dans le camp, après qu'ils aient été séparés et dans les bras duquel elle se précipite jusqu'à ce qu'un soldat allemand les sépare à coups de crosse. La jeune fille perd connaissance et lorsqu'elle revient

à elle, elle tient entre ses doigts une tomate et un oignon.

Le plus troublant, pour qui n'a pas connu cette époque, c'est le retour du camp : une mère qui ne vient même pas accueillir sa fille à la gare et ne comprend pas ce qu'elle a vécu, un frère et une sœur qui n'ont pas été déportés mais se suicident. Et cette conclusion qui laisse pantois : « *Il y a deux ans, j'ai demandé à Marie, la femme d'Henri [l'un de ses frères, ndlr] : "Maintenant que la vie se termine, tu penses qu'on a bien fait de revenir des camps ?" Elle m'a répondu : "Je crois que non, on n'aurait pas dû revenir. Et toi, qu'est-ce que tu en penses ?" Je n'ai pas pu lui donner tort ou raison, j'ai juste dit : "Je ne suis pas*

## Les enfants de déportés



Comment Grandir après la Shoah ? Comment exprimer l'indicible ? Comment transmettre ? Ce livre et cette exposition font état de la fondation de foyers, de colonies par les militants juifs communistes pour accueillir entre 1945 et 1951 ces enfants. N. B.

• *Grandir après la Shoah*, Serge Wolikow et Isabelle Lassignardie, Les Éditions de l'Atelier ; exposition jusqu'au 30 juin au musée de l'Histoire vivante, Montreuil (93).



loin de le penser." Mais j'espère que si la question m'est posée à mon tour juste avant que je m'en aille, je saurai dire oui, ça valait le coup. »

Ce récit très personnel est avant tout un témoignage sur la nature humaine à portée universelle. Il faut le lire pour dépasser la « question juive », pour dépasser nos clivages et nos querelles stériles, et s'interroger sur cette force destructrice qui est en nous, et qui, aujourd'hui encore, sous des formes différentes, plonge le monde dans une inquiétante spirale de dislocation. ■ Stéphane Rio

• *Et tu n'es pas revenu*, Marceline Loridan-Ivens, Grasset, 2015

## Le coin de la BD

### Tom Tirabosco, chronique d'une enfance



En couverture, une pieuvre inspirée de l'adaptation de *Vingt mille lieues sous les mers* par Disney. L'album de Tom Tirabosco revient aussi bien sur les origines de sa

vocation artistique que sur ses peurs d'enfant. À mi-parcours l'artiste livre une autobiographie sincère de sa naissance au collège. Il lui aura fallu plus de dix ans pour écrire et dessiner son œuvre la plus personnelle, « *doser l'anecdote, l'humour et les choses sensibles* ». Moins connu que Frederick Peeters, autre auteur de BD genevois, Tom Tirabosco mène depuis plus de vingt ans une riche carrière de dessinateur dans la BD (*Kongo*, *Sous-sols*, *La fin du monde*) comme dans la presse et l'illustration jeunesse. Sa technique du monotype et de la craie grasse rend son style identifiable au premier coup d'œil. L'intensité des noirs s'y allie à la douceur du fusain.

En 1965, son père, réceptionniste dans un hôtel de Rome, a le coup de foudre pour une cliente suisse. Antonio et Jacqueline se marient six mois plus tard. Le petit Tommaso naît peu après. Très vite entre les parents les premières disputes éclatent. Ce père italien volcanique a un tempérament éruptif. La vie du couple est explosive. La famille va être ensuite éprouvée par l'arrivée du frère cadet, Michel, un enfant né avec une

malformation des deux bras et d'une jambe. « *Les photos de famille n'enregistrent jamais les cris, les larmes et le désespoir.* » Une large place est faite à la relation avec ce frère énergique et battant : « *Michel et sa prothèse sont de vraies terreurs dans le village* ». L'épilogue de quatre pages réunit l'auteur quadragénaire et son frère Michel, devenu depuis un musicien renommé. Il montre les différences de ressenti. Tommaso était admiratif et parfois agacé de la force de caractère de Michel. Pour Michel, Tommaso était celui qui réussissait et faisait tout mieux que lui.

Avec *Wonderland*, Tom Tirabosco rend hommage à cette famille exubérante et aimante qui l'a construit. Artiste contrarié, son père peignait des Madones à partir de photos de Playboy. Sa mère lui a inculqué des valeurs de solidarité, l'idée de se battre pour faire valoir ses droits, l'engagement pour les causes environnementales. Au confluent de ces influences, la nature : le Bois de Jussy, terrain de jeu de son enfance, « la forêt de Blanche Neige ou celle des tableaux de Caspar David Friedrich ». Parmi les artistes déterminants l'auteur cite également Zdenek Burian un dessinateur tchèque oublié qui l'hypnotisait avec ses tomes de la Vie privée des animaux. Dans une époque sans jeux vidéo ni écrans tactiles, la forêt, les prés, les champs évoquent les jeunes années avec leur insouciance et leurs angoisses. Une chronique familiale qui se veut aussi la chronique d'une époque. ■ Stéphane Marco

• *Wonderland*, Tom Tirabosco, Atrabile, 2015

## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► UNE PLANÈTE TRÉPIDANTE

La Terre ne tourne pas rond et elle n'est pas parfaitement sphérique. La chose est aujourd'hui relativement connue. On sait moins le comment. Cette connaissance des difformités et des « trépidations » de notre planète s'est construite par épisodes. Xavier Campi revisite les plus connus sans jamais se contenter d'en reproduire les récits. Il expose aussi les réponses les plus actuelles aux questions de géodésie, de mesure du temps ou de localisation. Un ouvrage à recommander pour les CDI. S. R.

• Xavier Campi, *La Terre ne tourne pas rond. Une histoire de formes et de mouvements*, éditions Cassini, Paris.

### ► LAÏCITÉ ÉMANCIPATRICE ?

Livre modeste mais utile de notre collègue J. Sarraméa qui fait le point sur cette notion ô combien porteuse d'émancipation, aujourd'hui récupérée et utilisée à tort et à travers et parfois de la plus douteuse des façons ! L'auteur donne avec concision une définition de la laïcité, en fait l'historique, et analyse les interprétations et débats d'hier et d'aujourd'hui. En annexe se trouvent des textes très bien choisis qui ajoutent à la subtilité de l'ouvrage. S. R.

• *La laïcité, parlons-en !* Jean Sarraméa, Éditions Tarmeye

### ► TRAJECTOIRE POLITIQUE

Lucien Chich, dans cette collection *Je suis...*, a voulu redonner vie à Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, à 32 ans, du Front populaire en 1936, assassiné en 1944 par la Milice et qui a jeté les bases de l'École d'après-guerre. En un style alerte, Jean Zay/Chich retrace sa vie et sa carrière qui est aussi une partie de l'histoire des espoirs de cette période et une illustration de sa barbarie. • *Je suis... Jean Zay*, Lucien Chich, Jacques André éditeur

## FOR THE KIDS

### Dystopie captivante

*Mingus*, mi-homme mi-lion, robuste et intelligent, est le fruit d'une manipulation génétique. Il tue accidentellement son « père », un savant génial et s'enfuit à la découverte d'un monde dont il était jusque-là protégé, avec Nin, une jeune humaine. Au fil des rencontres, parfois amicales, parfois hostiles, il découvre une société effrayante où l'information est manipulée, les inégalités sociales érigées en système, l'environnement sacrifié et les hommes, dégénérés, victimes d'allergies mortelles. Convoité par des rebelles puis par une secte religieuse, échappera-t-il au « Präsi » ? En effet, le dictateur cloné espère l'utiliser comme modèle, modèle qui pourrait bien être la dernière chance de survie pour l'espèce humaine... Catie Pillé

• *Mingus*, K. Von Waberer, Le Rouergue

TITLI, UNE CHRONIQUE INDIENNE, UN FILM DE KANU BEHL (INDE)

# Comment être Indien ?

Dans la banlieue de Delhi, Titli est le benjamin d'une fratrie qui s'est spécialisée dans le trafic de voitures volées. Des actions souvent musclées, montées sous le regard complice (ou impuissant) d'un vieux père, homme au foyer, passif. Titli caresse d'autres projets que de participer aux magouilles familiales. Alors qu'il décide de prendre son envol, ses frères lui font épouser, contre son gré, une jeune voisine. Ils font miroiter à la famille de l'épousée de mirifiques projets. Les braqueurs de voitures du récit ne sont plus des jeunes gens, l'aîné des frères a 40 ans. Le manque de professionnalisme dont ils font preuve, les échecs de la plupart de leurs coups, laissent à penser que leur solution de survie n'est pas un choix délibéré. Que les circonstances ont joué le plus grand rôle. Sous cet éclairage, le film de Kanu Behl cesse d'être une histoire de malfaiteurs, d'une bande de « bras cassés », pour devenir un constat de la réalité urbaine en Inde. Les sujets de société, la grande misère, les moyens de survie auxquels on peut avoir recours pour y remédier, le mécanisme des mariages forcés, la situation de la femme en Inde... se greffent au récit. Ce contexte engendre la plus grande vio-

lence, des actes répréhensibles qui n'étaient pas dans la mentalité des protagonistes mais qui se sont petit à petit imposés à eux. L'horreur s'intègre au quotidien et l'escroquerie au mariage forcé finit par faire pâle figure, comparé aux crimes commis. *Titli, une chronique indienne*, qui s'annonçait comme un film d'action, s'affine au fur et à mesure qu'on avance dans le récit et que se précise le personnage de la jeune femme. Celle-ci fera longtemps figure de victime et le secret qu'elle porte lui permettra de se rapprocher de son jeune époux et de l'aider, contre toute attente, à s'autonomiser. Une chronique passionnante dont les rebondissements ne surviennent pas toujours là où on les attend. ■

Francis Dubois



## CINÉMA Comment être Chinois ?



Tang Jia Ling est un village de la banlieue de Beijing (Pékin). Cette agglomération a connu l'arrivée dans ses murs de milliers de jeunes travailleurs diplômés qui s'y sont installés à cause du prix des loyers abordables. Très vite, cette ruée dans un même secteur a entraîné une pénurie d'emplois, une montée des prix des loyers et des abus de la part des logeurs et des employeurs. Ces jeunes gens surdiplômés se sont retrouvés pris au piège de l'endettement et obligés d'accepter des emplois très éloignés de leur formation. Cette population qu'on a appelée *La tribu des fourmis*, née dans les années 80-90 a connu le tourbillon des réformes du pays. Ils auront traversé le socialisme, la Perestroïka et le capitalisme.

Si le film de Huilong Yang (qui appartient à cette génération) n'est pas un documentaire, il montre sans misérabilisme, à travers le quotidien d'un trio d'amis, la vie réelle de ces jeunes affaiblis et désespérés qui tentent de survivre dans ces mégapoles par ailleurs prospères. Ils ne manquent ni d'ambition ni d'énergie mais ils sont simplement les victimes d'une situation économique dont ils sont les grands perdants. ■

F. D.  
• *La Tribu des fourmis*, un film de Huilong Yang (Chine).

## SÉRIE Un collectif fascinant

Rodrigo, chef d'orchestre au style rock star, dirige désormais le Philharmonique de New York, bousculant les musiciens habitués à un clas-

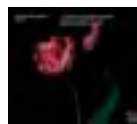
sicisme tranquille. Comment faire travailler ensemble toutes ces personnalités si différentes aux egos puissants ? Hailey, jeune hautboïste, que Rodrigo décide d'aider, parviendra-t-elle à s'intégrer dans cet orchestre prestigieux ?

Recours aux drogues, personnages fantaisistes, recherche frénétique de mécènes, problèmes de fin de mois et de santé nous plongent dans l'univers méconnu des musiciens classiques, sans jargon. ■

C. Pillé  
• *Mozart in the jungle*



## MUSIQUE • CLASSIQUE Voyage à Venise



C'est au début du XVII<sup>e</sup> siècle qu'est né le concerto pour hautbois, instrument un peu délaissé dans ce genre musical, si on le compare au piano ou au violon. Ce CD répare donc une injustice et nous propose les plus beaux concertos qui furent composés pour cet instrument enjoué, parfois mélancolique. Les musiciens vénitiens sont ici à l'honneur. Les concertos de Vivaldi et d'Albinoni, au rythme vif et rapide, permettent à l'instrument de briller. Quant à celui de Marcello, bien connu du grand public pour avoir été transcrit par J.-S. Bach pour clavecin seul, il est ici présenté dans sa version originale pour hautbois. Les thèmes de ce concerto mélancolique sont particulièrement évocateurs et résonnent encore à l'oreille de l'auditeur longtemps après l'écoute. Un

disque superbe, magnifiquement interprété, qui propose un voyage original dans la ville de Venise, au XVIII<sup>e</sup> siècle. ■

## Un double salut à Mahler

Pour le 155<sup>e</sup> anniversaire de Gustav Mahler, Actes Sud réédite deux textes de Stefan Zweig décrivant à la fois le personnage et le compositeur, génie de la musique des temps modernes. Une mise en situation nécessaire pour comprendre la place du chef d'orchestre et créateur d'univers dans ces années 1910-1915 marquées par le déclin de cette culture viennoise dont Mahler est à la fois le continuateur et l'un des fossoyeurs.

Le livre-disque consacré à la Symphonie n° 5, écrite en 1901-1902, remaniée en 1911, par l'Orchestre National Bordeaux-Aquitaine, sous la direction de Paul Daniel, permet de mêler les explications via le livret et l'écoute. Une symphonie qui débute dans les ténèbres pour aller vers la lumière de l'amour. Il faut savoir redécouvrir périodiquement ce compositeur capable d'agglomérer les musiques populaires et savantes. Les textes inédits de Zweig viennent, comme un contrepoint, du passé pour éclairer le parcours de ce personnage hors norme. ■

Nicolas Bénéès  
• *Le retour de Gustav Mahler*, S. Zweig, Actes Sud ; *Mahler*, collection « ONBA Live »/Actes Sud.

## • JAZZ Coltrane, la quête esthétique

John Coltrane (1926-1967) fait partie des génies de notre temps. Il a marqué de son empreinte toutes les musiques. Luc Bouquet, batteur dans le civil, s'est livré à un travail ahurissant de recherche des enregistrements « live » du saxophoniste. Il en a fait *Coltrane sur le vif*. Il développe à la fois l'intérêt artistique, le moment de la prise, la place dans la chronologie des enregistrements officiels et la qualité technique des CD commercialisés. Il en dit beaucoup sur la recherche effrénée de nouveaux horizons, de nouvelles sonorités et d'un champ des possibles toujours renouvelé du créateur.

N. B.  
• *Coltrane sur le vif*, Luc Bouquet, éditions Lenka Lente.



## 100 ans et toute sa force

Billie Holiday, née Eleanora Fagan le 7 avril 1915 à Baltimore, est la voix essentielle du XX<sup>e</sup> siècle. Surnommée Lady Day, elle a illuminé toutes les nuits. À chaque fois – à l'exception de Paris – elle a su, par on ne sait quel sortilège, conquérir le public. Ce livre-là, *Lady in Satin* mis en texte par l'auteure anglaise Julia Blackburn, permet, via les témoignages des contemporains, de dresser un portrait multiple de ce génie de la musique.

• *Lady in Satin*, Billie Holiday, portrait d'une diva par ses intimes, Julia Blackburn, traduit par Nicolas Guichard, Rivages Rouge.



# Portes d'entrée dans la modernité

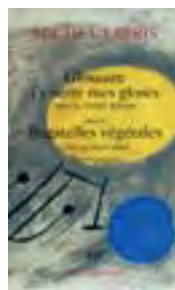
Michel Leiris au Centre Pompidou Metz, « Leiris & Co. »

Après l'exposition consacrée à Michel Leiris, suivre le catalogue conçu de manière chronologique, provoque l'étonnement devant la curiosité insatiable de ce poète/ethnologue né en 1901 qui incarne le XX<sup>e</sup> siècle. Son parcours permet aussi d'approcher la notion de modernité comme celle d'avant-garde. Il fut de toutes les révoltes de ce siècle, fusion étrange de guerres et de révolutions. Le jazz, musique révolutionnaire, après la première boucherie mondiale, le synthétise en lui donnant son rythme, son battement. Il était logique que Leiris y participe, reconnaisse cette musique comme la sienne, à l'instar de la plupart des surréalistes à la double exception de Breton et Bataille. Il l'écrivait souvent dans la revue *Documents*. Cette porte d'entrée, sans être oubliée, ne sert pas d'armature au catalogue. Pourtant, cette passion explique l'orientation future de Leiris vers l'ethnologie et la reconnaissance des arts africains et des cultures orales. Il prendra conscience des effets destructeurs du colonialisme qu'il démontrera dans ses fameuses leçons sur l'ethnologie. Qui sont aussi un appel à l'engagement au combat contre l'oppression, pour l'émancipation. Le jazz, comme il l'écrivait en 1939 dans *L'Âge d'homme*, « fut un signe de ralliement, un étendard orgiaque » pour toute la jeunesse en révolte contre la barbarie de cette Première Guerre mondiale. Ne pas y insister c'est refuser de comprendre les références communes de cette génération. Cocoteau, les dadaïstes, Darius Milhaud, Maurice



Ravel pour n'en citer que quelques-uns firent de cette musique sans nom leur musique, la musique de l'avant-garde culturelle. La leçon du jazz ne sera jamais oubliée, leçon de révolte, d'ouverture d'esprit, de respect, de fraternité. Une sorte de définition de l'homme Leiris avec toutes ses facettes, toutes ses orientations, toutes ses découvertes. Sa poésie en gardera

les traces. Il fera jouer les mots pour en extraire un suc inédit. Ce sera le cas dans *Glossaire j'y serre mes gloses* (réédité dans *Poésie/Gallimard* en même temps que *Bagatelles végétales*). Il faut malaxer les mots, les secouer pour les forger et leur faire dire sa vérité. Il avait pris des leçons chez Billie Holiday. Il est aussi question, dans le catalogue, entre autres de Georges Henri Rivière, autre fana de jazz et pianiste à ses heures, portraituré par Leiris, un auteur oublié qu'il faudrait redécouvrir. Picasso est aussi de cette fête mais les liens de Leiris sont plus forts avec André Masson et Joan Miró avec lesquels Leiris partagent des secrets criés à tous les vents sans que le mystère soit éclairci. Rencontrer Leiris est nécessaire. Aujourd'hui ! ■



Nicolas Bénéès

• *Leiris & Co.*, catalogue sous la direction d'Agnès de la Beaumelle, Marie-Laure Bernadac et Denis Hollier, Gallimard/Centre Pompidou Metz, exposition jusqu'au 14 septembre 2015.

Au Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris

## La modernité de Jeanne

Le Musée de la Mode du Palais Galliera ne propose que des expositions temporaires, les collections étant trop fragiles pour être montrées en permanence. Jeanne Lanvin (1867-1946) y est à l'honneur jusqu'au 23 août. Celle qui a installé la « haute couture » comme un art à part entière lors de l'exposition internationale des arts décoratifs de 1925, a ouvert sa maison de couture en 1889. Albert Elbaz, qui la dirige aujourd'hui, a conçu l'exposition avec le conservateur Olivier Saillard. La scénographie est particulièrement réussie. Les robes, présentées sur des mannequins ou dans des vitrines, sont montrées sous toutes les coutures (*sic*) grâce à des jeux de miroirs astucieux. Plutôt que présentées chronologiquement, les œuvres sont regroupées par styles. Des objets, chapeaux, dessins, carnets d'échantillons, des vidéos complètent le tout.

Ce qui frappe d'emblée, dès la première salle où sont montrées les robes du soir des années 20 à 30 (extraordinaire *My Fair Lady*), c'est la beauté et la modernité de l'œuvre. Les robes sont souvent noires, ornées de blanc, d'ivoire ou de doré. Comme sur celles des autres salles, les surpiques, applications, lacets cousus, broderies, perles ou cristaux, rubans, nœuds créent des motifs souvent géométriques. Le bleu apparaît dans les années 40 et certaines sont plus colorées. Toutes, à l'exception peut-être des « robes de style » plus datées, sont encore « à la mode » aujourd'hui. ■



Sylvie Chardon

• Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, 10, av. Pierre-I<sup>er</sup>-de-Serbie, 75116 Paris. Tél. : 01 56 52 86 00, [www.palaisgalliera.paris.fr](http://www.palaisgalliera.paris.fr).

## Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

*Raison présente* est éditée par les Nouvelles Éditions Rationalistes et a décidé d'une nouvelle vie. Pour ce faire, elle a besoin de lecteur(e)s. Ce n° 193 est consacré à *La fabrique des imaginaires nationaux* en prenant comme exemple des pays comme le Mexique, le Paraguay, les Philippines et la place particulière de la franc-maçonnerie, la Mongolie vue du côté des intellectuels pour reconstruire des traditions, le Tibet, enfin la construction d'une identité partagée entre la France et l'Algérie. Des réflexions nécessaires pour alimenter un débat toujours renouvelé sur la mémoire, l'histoire et l'identité.



N. B. • *Raison présente* n° 193, [www.union-rationaliste.org](http://www.union-rationaliste.org)

## MUSIQUE

Un troubadour moderne



David Sire publie son 8<sup>e</sup> album, un album à la musique dépouillée et aux paroles en prise avec un temps qui a oublié la fraternité. Le titre même, *Je est un nous*, est une invite à lutter contre l'individualisation, contre tous les réflexes soi-disant identitaires pour aller à la rencontre de l'autre. Un message qui devrait être entendu.

N. B.

• *Je est un nous*, David Sire, L'Autre Distribution

Ferrat au cœur !

La jeune artiste Natacha Ezdra, après l'interprétation des beaux textes dont elle est l'auteure, a travaillé son précédent album avec Jean Ferrat qui appréciait « son timbre de voix, sa sensibilité, la justesse de son interprétation... et le spectacle qu'elle préparait autour de ses chansons, juste avant qu'il nous quitte. C'est avec la coopération de quelques autres grands de la chanson porteuse de sens et d'émotion, comme Michel Bühler, Serge Utgé-Royo... et beaucoup d'autres musiciens et artistes, avec l'ensemble vocal Que Lou Di Lam, qu'elle nous propose de découvrir une nouvelle interprétation et orchestration de onze chansons importantes de Ferrat, enregistrées partiellement en public dans la salle Olivier Messiaen de Grenoble.



Philippe Laville • Ferrat au cœur, Mistiroux Productions. Album à commander auprès d'Édito/Mistiroux - [editomusiques@wanadoo.fr](mailto:editomusiques@wanadoo.fr) - 01 43 52 20 40

## L'actualité culturelle [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

De nombreux nouveaux articles complètent ces pages sur [www.snes.edu/-Culture-.html](http://www.snes.edu/-Culture-.html) chaque semaine. Une dizaine de rubriques à suivre et la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France... Sont déjà présentés dans ce cadre quelques-uns des festivals de l'été qui figureront dans le cahier spécial de *L'US Mag* de juin, en particulier lorsqu'il est conseillé de réserver sans attendre fin juin.

Continuez à nous informer des lieux ou festivals que vous appréciez et qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent...

[Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)

# « La V<sup>e</sup> République a brisé le rêve d'une République française à visée universelle »

Titulaire d'une thèse sur l'étranger dans la Révolution et directeur de recherche au CNRS, Sophie Wahnich est une des spécialistes reconnues de la période révolutionnaire. Elle a publié de très nombreux ouvrages sur le sujet depuis une quinzaine d'années. Elle est également investie dans la cité, comme en attestent ses prises de positions médiatiques depuis que la question de la République a été si tragiquement replacée, il y a quelques mois, au centre du débat public. C'est donc la militante, tout autant que l'historienne, que nous avons interrogée.

**L'US :** *Au moment où certains cherchent à dire, avec ferveur, leur attachement à la République et ses « valeurs » d'ouverture, il est tentant de vous interroger sur ce qui fonde les rapports qu'entretient notre pays avec l'extérieur...*

**Sophie Wahnich :** La Révolution française est indéniablement un événement fondateur, mais aussi paradoxal, dans la construction de l'altérité politique. Au moment où les révolutionnaires s'assignent comme tâche ultime la construction d'une humanité régénérée et fraternelle, s'institue en effet une véritable hiérarchie morale et politique entre les peuples. La nation constituée fait face, dans son œuvre de régénération, non seulement aux populations sauvages qui n'ont pas encore conquis leur liberté, mais aussi aux peuples – au premier chef les Anglais – qui, tout en connaissant le droit, lui substituent l'emploi de la force dans leur rapport avec l'extérieur. Cette précoce condamnation de l'impérialisme sous toutes ses formes (esclavagisme, colonisation...) prouve la conscience très forte qu'ont les révolutionnaires de la notion de crime contre l'humanité. L'étranger, c'est celui qui se rend coupable de lèse-humanité en faisant obstacle à l'œuvre de régénération. C'est donc avant tout le contre-révolutionnaire. Dès 1789, la « faction de l'étranger » conspuée par les révolutionnaires s'identifie au « complot aristocratique ». Aux grandes heures de la Révolution, l'altérité n'est pas raciale, elle est fondamentalement pensée en termes politiques.

**L'US :** *Comment s'exprime ce paradoxe entre le dessein cosmopolitique de la Révolution et la réalité du conflit qui l'opposa à l'Europe ?*  
**S. W. :** Les étrangers ont été inclus dans la communauté citoyenne à un degré inégalé



**« Le fait communautaire ne pose aucun problème à la République tant qu'il se situe sur le plan des mœurs »**

de 1789 à 1793. Participant activement à la politisation de la société, les plus riches d'entre eux sont des citoyens comme les autres. Tout comme elle instaure le suffrage universel, l'insurrection populaire de 1792 permet de généraliser l'inclusion des étrangers dans la communauté citoyenne. Deux semaines après la prise des Tuileries, le poète A. Chénier propose de conférer le titre de Français aux étrangers qui ont bien mérité de l'humanité. Des hésitations s'expriment au sein de l'Assemblée, mais G. Washington, T. Paine, le baron prussien Anacharsis Cloots et treize autres combattants de la liberté finissent par devenir Français par décret. La Constitution de 1793 quant à elle proclame citoyens les

étrangers pouvant faire état d'un an de présence sur le territoire et de pratiques conformes aux mœurs républicaines (épouser une Française, travailler, élever un enfant, nourrir un vieillard...). Cette inclusion très libérale indique en contrepoint que l'autre, c'est l'étranger à la cité : c'est celui qui ne crée pas de liens. C'est l'oisif.

Malgré les avertissements de ceux qui, comme M. Robespierre, considèrent que l'on ne peut aider les peuples à se ressaisir de leurs droits en les conquérant, la guerre est proclamée en avril 1792. Elle dégrade en profondeur les rapports existant entre la nation et les résidents étrangers. Des comités de surveillance sont créés à leur endroit. On prévoit d'exiger que les hôtes de la République portent un ruban pour être reconnaissables. On emprisonne, puis on reconduit aux frontières les ressortissants des puissances en guerre contre la France. La Révolution assiégée a donc mis en place rapidement la gamme procédurale de l'exclusion des étrangers que nous connaissons encore aujourd'hui. Mais cette méfiance à l'égard des étrangers s'est

exercée dans une cité ouverte, où le cosmopolitisme restait l'horizon de l'humanité et où la liberté des mœurs était garantie. Il ne faut en effet pas oublier que l'exclusion n'a jamais eu pour cible des groupes religieux. La liberté de conscience est assurée aux protestants dès 1789. En décembre, Clermont-Tonnerre défend avec force devant l'Assemblée l'appartenance des Juifs à la communauté des citoyens. L'orateur insiste alors sur le fait que leurs rites n'empêchent en rien leur intégration au corps civique. Face aux surenchères extrémistes actuelles, c'est une belle leçon à retenir : le fait communautaire ne pose aucun problème à la République tant qu'il se situe sur le plan des mœurs.



**L'US :** *Vous avez eu récemment l'occasion de revenir, pour rendre compte des événements de janvier, sur la question coloniale dans les années 1950. En quoi cet éclairage vous paraît-il opérant ?*

**S. W. :** Le XIX<sup>e</sup> siècle a été celui de la « tyrannie du national », pour reprendre le titre d'un livre de Gérard Noiriel. La III<sup>e</sup> République, malgré ses proclamations humanitaires, a été fidèle à son époque en dévoyant les idéaux de 1789. La France, en asservissant d'autres peuples, a bel et bien perpétré ces crimes de lèse-humanité que dénonçaient les révolutionnaires. La hiérarchie politique entre nations a laissé la place à une typologie binaire relevant des mœurs (peuples adultes/peuples enfants). En conséquence, c'était au nom de la Liberté et de l'Égalité, donc des valeurs de la Révolution, que s'est déployé le projet anticolonial dans l'immédiat après-guerre, comme le prouve la proclamation d'indépendance indochinoise de 1945. La IV<sup>e</sup> République devint le lieu du combat entre ceux qui pensaient une inclusion possible de l'altérité indigène et ceux qui la refusaient. Cette lutte eut pour cadre un parlement multicolore où les représentants des colonies étaient nombreux et influents. Preuve en est la carrière du Guyanais Gaston Monnerville qui parvint à se hisser à la tête du Sénat ! De nombreux intellectuels, qui rêvaient d'une France métissée, susceptible de devenir le creuset d'une nation nouvelle et dépassant l'antagonisme entre métropole et « empire », ont finalement suivi De Gaulle. Ils ont eu pour seules récompenses l'exclusion des élus des colonies, ainsi que l'abandon total des territoires africains, sans aucun accompagnement politique, économique ou encore culturel par la métropole. Le résultat, ce fut les « institutions blanchies » de la V<sup>e</sup> République<sup>(1)</sup>, qui ont brisé le rêve d'une République française à visée universelle.

**L'US :** *Précisément, quels liens faites-vous entre ce renoncement à l'universel républicain et les événements de janvier 2015 ?*

**S. W. :** Simplement en constatant que la France qui a manifesté le 11 janvier était globalement une France blanche, même si je

**« La résistance à l'oppression est nécessairement légale et légitime car elle est porteuse de droit »**

sais qu'en fonction du lieu où l'on défilait, les impressions pouvaient être différentes. La communauté maghrébine ne s'est reconnue ni dans le slogan « Je suis Charlie », ni dans les exhortations étatiques à « défendre la République ». Au-delà de la question de leur origine, les citoyens n'ont pas investi d'espace de délibération pour circonscrire leur camp et pour définir ce à quoi ils voulaient s'affronter. Je vois dans cette mobilisation, notamment dans ses formes et dans sa massivité, davantage une manifestation de deuil qu'une démonstration de combativité. La France a fait le deuil des personnes abattues, mais aussi d'une certaine quiétude qui était ancrée dans bien des têtes. Le pouvoir n'a d'ailleurs pas hésité à instrumentaliser cette réaction affective en adoptant en urgence une loi sécuritaire, votée le 5 mai dernier, qui risque d'entamer le droit des citoyens à résister à l'oppression. D'après les sondages, une majorité de nos concitoyens seraient d'ailleurs prêts à abandonner une partie de leurs libertés individuelles et collectives pour combattre le terrorisme. La confusion des esprits est telle que peu de gens trouvent à redire sur le fait que le combat contre l'islamisme, mené au nom des Lumières... imposerait de brader les fondements mêmes de la pensée des Lumières !

**L'US :** *Vous venez d'évoquer le droit de résistance à l'oppression. C'est une notion centrale dans votre réflexion. Pouvez-vous l'expliquer ?*

**S. W. :** Elle constitue l'un des quatre droits fondamentaux de l'Homme selon la Déclaration des droits de 1789. C'est dire si la présence de ce droit à la résistance à côté de la liberté, de la propriété et de la sûreté n'est pas le fruit du hasard. Il puise tout son sens dans la notion de liberté comprise comme relation de non-domination. En vertu des conceptions sensualistes en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle, on considérait alors que tout



rapport de domination poussait l'opprimé, en tant qu'être naturellement libre, à se lever contre cet état de fait. Le moment 1789 rajoute à cette théorie répandue l'idée d'un droit légitime à résister. Pour Siéyès, qui a participé activement à l'élaboration de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les rapports sociaux qui oppriment ne relèvent pas du droit. La violence oppressive ne peut qu'être illégale et illégitime. La résistance à la domination est quant à elle porteuse de droit, car, en nommant le lieu de l'oppression, elle permet une production législative correctrice. La violence qu'emploient les opprimés pour (re)conquérir leur droit est à ce titre nécessairement légale et légitime. Aujourd'hui, les théories libérales ont banalisé l'idée que la société n'était pas fondée sur des rapports réciproques de non-domination, mais sur des relations de guerre civile latente entre individus et entre nations. L'autre n'est plus considéré comme un moyen pour être libre, mais comme un obstacle qu'il s'agit d'éliminer. La violence des dominants a gagné en assurance et celle employée par les dominés a été délégitimée... L'hypothèse révolutionnaire faisant de la résistance à l'oppression le droit humain suprême survit fort heureusement dans certaines poches de résistance qu'ont pu constituer les « printemps arabes », ainsi que les mouvements de types « indignés » et « occupé ». À l'heure où les crimes de lèse-humanité des puissants crèvent les yeux, il serait salvateur que les peuples mettent à l'ordre du jour la question de la résistance à l'oppression comme s'efforcent de le faire Syriza en Grèce et bientôt peut-être Podemos en Espagne. ■

**Propos recueillis par J.-F. Claudon**

(1) Voir Todd Shepard, 1962 : *comment l'indépendance algérienne a transformé la France ?*, Payot, 2012.

### Sélection bibliographique

- *L'impossible citoyen, l'étranger dans le discours de la Révolution française*, Albin Michel, 1997 (rééd. en 2010).
- *Les musées d'histoire des guerres du XX<sup>e</sup> siècle, des lieux du politique ?* Kimé, 2001
- *La liberté ou la mort - essai sur la Terreur et le terrorisme*, La Fabrique, 2003.
- *Une histoire politique de l'amnistie*, PUF, 2007.
- *La longue patience du peuple. 1792, naissance de la République*, Payot, 2008.
- *Les émotions, la Révolution française et le présent : exercices pratiques de conscience historique*, CNRS Éditions, 2009.
- *La Révolution française, un événement de la raison sensible*, Hachette, 2012.
- *L'intelligence politique de la Révolution française*, Textuel, 2013 (choix de textes).

## Italie

Mobilisation  
le 5 mai

Grève à l'appel des cinq syndicats de l'éducation pour protester contre le projet de loi qui vise, selon le gouvernement, à « réformer » les conditions de travail des personnels enseignants. Parmi les mesures envisagées, de nouvelles prérogatives seraient accordées aux chefs d'établissement en matière de recrutement et de rémunération des enseignants, et des personnels auxiliaires verraient leurs contrats non renouvelés

## UNESCO

Forum mondial  
sur l'éducation

Un rapport intitulé « Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial ? » sera disponible fin mai à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation à Incheon en Corée du Sud. Ce document reconnaît qu'il n'a jamais été aussi urgent de repenser la finalité et l'organisation de l'éducation dans un monde de plus en plus complexe. Le SNES-FSU avec d'autres syndicats affiliés à l'IE participera aux travaux de ce Forum du 17 au 21 mai.

## Europe de l'Est

## Coopération

Dans le cadre de son programme annuel de coopération, le SNES-FSU a organisé les 22 et 23 avril à Budapest un atelier sur le thème d'une éducation publique de qualité dans les PECO (Pays d'Europe centrale et orientale). Des représentant(e)s issus de onze pays ont pu ainsi échanger leurs analyses, notamment sur les politiques à mettre en œuvre en matière de syndicalisation auprès des jeunes.

## Pologne

Revendications  
salariales

En avril, le syndicat enseignant ZNP a organisé une manifestation à Varsovie afin d'exiger une revalorisation salariale de 10 % à partir de janvier 2016. 22 000 manifestants ont défilé dans les rues de la capitale. Le salaire moyen d'un(e) enseignant(e) est de l'ordre de 900 euros.

**CRÉÉE EN 1990**, la Fédération des syndicats libres de l'enseignement (FSLE) est devenue, au fil du temps, une organisation syndicale représentative en Roumanie.

## L'outil de nos collègues roumains

Elle a pour caractéristiques de regrouper les personnels du préprimaire, du primaire et du secondaire, dont l'enseignement professionnel. Les personnels non enseignants, dont les chefs d'établissement tout comme les enseignants auxiliaires, font partie des soixante-deux organisations territoriales qui constituent la structure administrative de la Fédération forte de 180 000 adhérents,

## Temps forts d'une histoire particulière

Au lendemain de la chute du régime dictatorial de Ceausescu (décembre 1989), de nouveaux syndicats ont vu le jour dans le pays et, parmi eux, la FSLE. Dès février 1990, l'enthousiasme et la ferveur de quelques enseignants pour défendre les droits et conditions de travail des personnels de l'éducation et faire respecter les droits syndicaux élémentaires dont le droit de grève ont permis à la FSLE de se développer. Comme le souligne son président actuel, Simion Hancescu, « au cours de ces vingt-cinq années, notre Fédération a été liée

aux plus grandes manifestations et actions de grève qui ont produit des résultats ». En 1991 eut lieu la première manifestation des personnels du secteur de l'éducation. En 1993, la FSLE devient membre fondateur de l'Internationale de l'Éducation et, en 1996, elle décide de rejoindre la Confédération des syndicats démocratiques de Roumanie (CSDR). L'année 2000 marque un tournant avec le succès d'une action de grève dans l'éducation qui conduit à une augmentation de 82 % des salaires. En 2011, elle a initié des mouvements de protestation contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement et, en novembre 2013, a fortement mobilisé la profession pour de meilleures conditions de travail et de rémunération.

Le SNES-FSU entend bien continuer à entretenir des liens d'amitié avec cette organisation dont il faut noter qu'elle s'implique dans le travail syndical au niveau de la région Europe de l'Internationale de l'Éducation. ■

Odile Cordelier

À L'OCCASION DE SON 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE, les revendications salariales ont été au centre des débats de la FSLE (voir article ci-dessus), tout comme la question de la réforme du système éducatif.

## Toujours au prix fort

Dans un pays où le salaire minimum net est de 154 euros, un professeur débutant perçoit 230 euros net et 318 en fin de carrière pour 18 heures de cours par semaine. Selon Simion Hancescu, président de la FSLE, « il faut assurer de meilleurs salaires et obtenir un statut digne des enseignants qui devraient être respectés par toute la société ». Depuis la mobilisation de novembre 2013, la question des salaires reste de toute évidence la priorité dans une plate-forme syndicale qui exige l'attribution d'au moins

6 % du PIB à l'éducation afin de faire diminuer l'écart entre la Roumanie et les autres pays de l'UE.

## À la recherche d'un statut

Pour que la profession enseignante soit attractive, la FSLE estime que le salaire d'un professeur débutant devrait être égal au salaire mensuel moyen en Roumanie soit 380 euros net, puis 500 euros en milieu de carrière et 950 euros en fin de carrière. D'où les pressions exercées en direction du gouvernement pour obtenir une nouvelle « loi de salari-

sation ». Chaque secteur budgétaire (éducation, santé, etc.) a sa propre loi de salarisation. Celle concernant l'éducation devrait prochainement être débattue. Par ailleurs, la FSLE accompagne ses revendications d'exigences en matière de création de postes d'enseignants pour les 7 000 établissements scolaires, soit une demande de 1 250 postes pour 2015-2016. La FSLE souhaiterait également obtenir un montant forfaitaire annuel de 100 euros pour chaque enseignant(e) qui suivrait des actions de formation continue. Cet argent proviendrait des fonds européens non remboursables.

« Il ne faut jamais oublier que l'éducation est un bien commun et que nous avons l'obligation de la rendre performante, afin qu'elle génère du progrès et de la prospérité. » C'est en ces termes que Simion Hancescu justifie aussi le besoin de réformes : programmes scolaires, formation des enseignants, évaluation des élèves. Vaste chantier aux nombreux défis pour une profession enseignante à la recherche d'un vrai statut. ■ Florian Lascroux



© DR

**L'UDEN** (Union Démocratique des Enseignantes et Enseignants du Sénégal) tenait son congrès du 9 au 11 avril à Dakar. L'occasion de mettre en perspective la situation du système éducatif et d'interroger les stratégies syndicales.

## Sénégal : à la croisée des chemins

Une table ronde pré-congrès, réunissant les anciens Secrétaires généraux de l'UDEN ainsi que des universitaires, a permis de revenir sur les origines de la crise actuelle du système éducatif sénégalais.

### Réforme ? Rénovation ? Refondation ?

En réalité, ce système n'a pas fondamentalement rompu avec certains principes du système éducatif colonial, qui était essentiellement destiné à former une élite locale pour l'administration. Ce phénomène a longtemps été masqué par la réussite éclatante de quelques-uns. Mais derrière cette façade, les classes sont restées très chargées – entre 50 et 100 élèves par classe, voire davantage encore –, surtout dans les villes, ce qui empêche la prise en compte des difficultés de chaque élève. Aujourd'hui, l'inadéquation qualifications/emplois est criante : alors que le Sénégal aurait grand besoin d'ingénieurs, de techniciens ou même d'ouvriers qualifiés, 95 % des bacheliers sont en filière générale, et parmi eux, 75 % en filière littéraire.

### Quelle stratégie syndicale ?

Les syndicats, depuis longtemps, demandent une meilleure formation des enseignants, une augmentation des budgets consacrés à l'Éducation, de meilleures conditions de travail, des revalorisations



Awa Wade, secrétaire générale

de carrière. Le problème est que, dans un contexte d'éclatement syndical, les ministres successifs ont souvent ignoré leurs engagements et laissé pourrir les conflits.

C'est ainsi que, ces dernières années, chaque année scolaire a été amputée de nombreuses semaines, voire de mois de cours en raison de longs mouvements de grève. Ceci a fini par conduire à un important discrédit de l'École publique et des enseignants. Awa Wade, secrétaire générale réélue par le congrès de l'UDEN, entend rompre avec cette stratégie mortifère. En investissant les cadres intersyndicaux existants. Et également en interrogeant en profondeur sa propre organisation, comme l'illustre la démarche audacieuse d'un audit externe permanent : transparence et reddition de comptes, une priorité absolue pour recruter davantage de jeunes et de femmes, dans l'esprit du programme de coopération engagé avec le SNES-FSU. ■

Florian Lascroux

### Chiffres

**58** millions d'enfants non scolarisés, 100 millions d'enfants n'achèvent pas le cycle du primaire. (Source : Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous de 2015).

### Formation

#### Apprentissage

Le SNES-FSU a participé à un séminaire organisé en avril par le CSEE et l'Institut de formation de la CES sur la formation professionnelle en Europe, plus particulièrement sur le développement de l'apprentissage dans le cadre de l'accord : « l'Alliance européenne pour l'apprentissage » dont le gouvernement français est signataire. En revanche, le SNES-FSU, non signataire de ce texte a pointé avec d'autres organisations syndicales européennes les dangers qu'il représente pour la formation professionnelle publique.

### TIC

#### La profession enseignante en Europe

Lors de la Conférence de mi-mandat du Comité syndical européen de l'éducation de novembre 2014, un groupe de travail a été mis en place. Il est chargé d'élaborer un document sur la profession enseignante au XXI<sup>e</sup> siècle et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Les travaux débuteront fin mai avec la participation du SNES-FSU.

## ENSEIGNANTS ET 1<sup>ER</sup> MAI DANS LE MONDE

# Journée internationale des travailleurs

Les manifestations qui ont eu lieu un peu partout en Europe ont vu les enseignants et éducateurs se mobiliser. Pour



Manfred Brinkmann, secrétaire international de la GEW (142 000 adhérents), les enseignants ont rejoint les cortèges à l'initiative du DGB (Confédération des syndicats) pour dénoncer la précarisation des emplois et défendre avec l'ensemble des tra-

vailleurs la nouvelle loi qui a instauré le salaire minimum et qui fait déjà l'objet d'attaques. Au Portugal, à quelques mois des législatives d'octobre, les slogans visaient les effets dévastateurs des politiques d'austérité et les attaques contre les droits des travailleurs. Selon Manuela Mendonça, secrétaire internationale de la FENPROF affiliée à la CGTP (Confédération générale des travailleurs portugais), emploi, salaires et droits constituaient les mots d'ordre.

### Ici et ailleurs, NON à l'austérité

Lors de ce 1<sup>er</sup> mai, la CES avait mis l'accent sur l'échec des politiques d'austérité. « L'Europe reste embourbée dans une crise profonde. Le chômage des jeunes connaît une hausse vertigineuse en Espagne et en Grèce où il atteint les 50 %... Près d'un Européen sur quatre est menacé de pauvreté. » Sur le continent africain, si les initiatives autour du 1<sup>er</sup> mai varient



d'un pays à l'autre, la Fête du travail est aussi l'occasion d'exiger « le paiement de salaires décents » en République Démocratique du Congo, comme l'a fait la Fédération nationale des enseignants et éducateurs sociaux du Congo. À Dakar, le Syndicat Unique Des Enseignants du Sénégal (SUDES) avait organisé un débat sur le thème « l'école publique avant tout. » ■ Odile Cordelier



### Népal

#### Besoin d'aide

L'Internationale de l'Éducation a eu l'occasion de constater sur le terrain les ravages causés au Népal par les deux puissants séismes qui ont frappé le cœur du pays, laissant derrière eux des communautés ruinées et des vies marquées à jamais. Soixante-six enseignant(e)s et membres du personnel de soutien à l'éducation ont perdu la vie suite aux séismes, tandis qu'un nombre considérable d'autres personnes ont vu leur vie brusquement basculer. Le pays mettra du temps à se relever. C'est pourquoi l'Internationale de l'Éducation demande de contribuer au Fonds d'aide et de solidarité pour venir en aide aux syndicats népalais de l'éducation, à leurs membres et aux élèves.

# Les réformes dans l'éducation

Alors que la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, vient d'annoncer son projet de réforme du collège, *L'US MAG* a souhaité revenir sur les changements impulsés par le pouvoir politique dans l'éducation depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette page ne prétend pas à l'exhaustivité et laisse de côté les transformations silencieuses qu'a connues l'école, comme la généralisation de la mixité scolaire, ou les réformes manquées ou avortées, à l'image de celle de Jean Zay (1936-1937), pour n'en citer qu'une.

## La refondation républicaine



La refondation scolaire entreprise sous Jules Ferry reste associée au triptyque gratuité (1881), obligation scolaire, laïcité (1882). Les républicains font de l'enseignement primaire un service public d'État. Le principe de gratuité est renforcé : une loi autorise les communes à augmenter les impôts en ce sens. L'obligation scolaire est étendue de 6 à 13 ans. Le principe nouveau

de laïcité conduit à la disparition du catéchisme des horaires et des programmes, et à la laïcisation du personnel (1886). Les instituteurs deviennent des fonctionnaires de l'État (1889). La loi Camille Sée (1880) instaure un enseignement pour jeunes filles. La filière moderne (sciences, histoire, auteurs classiques français, anglais) voit le jour.

## La naissance de l'éducation prioritaire

En juillet 1981, Alain Savary préconise le renforcement ciblé de l'action éducative dans les zones où le taux d'échec scolaire est le plus élevé. Sont définies les ZEP en croisant des critères scolaires et socio-économiques.



Dans chacune de ces zones, il s'agit d'élaborer un projet spécifique, limité dans le temps, pour éviter qu'une assistance permanente ne crée

des ghettos scolaires. Les ZEP sont inspirées des *Education priority areas* britanniques. Elles marquent une rupture avec la politique d'affectation uniforme des moyens qu'implique la tradition républicaine d'égalité et consistent à développer une réponse territorialisée au problème de l'échec scolaire. 363 ZEP sont ainsi mises en place à la rentrée 1982.

## La création du baccalauréat professionnel

Laurent Fabius décide d'élever le niveau de formation des jeunes en créant le baccalauréat professionnel et de conduire 80 % du groupe d'âge à ce niveau de certification. Il s'agit de répondre aux



besoins d'une économie en mutation en s'inspirant notamment du modèle japonais. En allongeant la scolarité, le nouveau gouvernement cherche aussi à trouver une solution au chômage des jeunes. La loi

constitue une réforme éducative majeure. Ses effets sont multiples : les LEP se transforment en LP et ferment leurs classes de préparation au CAP, qui recrutent au niveau Cinquième, pour ouvrir des classes de lycée professionnel. La classe de Troisième devient le véritable palier d'orientation. Ce nouveau baccalauréat offre des possibilités de promotion aux élèves des milieux populaires.

## La réorganisation gaullienne

Les trente glorieuses sont marquées par une augmentation de la population scolarisée, au-delà de 14 ans. En pleine croissance, la toute nouvelle V<sup>e</sup> République a conscience de manquer d'ingénieurs, de techniciens pour accompagner le développement du pays. Répondant à la demande sociale,



le gouvernement porte de 14 ans à 16 ans l'obligation scolaire (1959). L'autre objectif

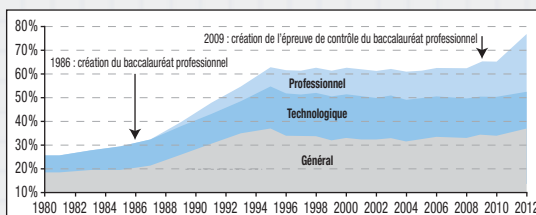
consiste à démocratiser l'accès au secondaire, ordre à part entière. La réforme de 1963 crée des CES (Collèges d'enseignement secondaire) dans lesquels toutes les filières du premier cycle sont regroupées. Le collège devient une étape obligatoire de la scolarité. En dix ans, plus de 2 400 collèges sont créés.

### Pour en savoir plus

- ▶ A. Prost, *Du changement dans l'école*, Paris, le Seuil, 2013.
- ▶ Denis Paget, *Petite histoire des collèges et des lycées*, Adapt, 2008
- ▶ et de *l'éducation en France*, 4 volumes, Nouvelle Librairie de France, 1981.
- ▶ Lydie Heurdière, A. Prost, *Les politiques de l'éducation en France*, Paris, la documentation Française, 2014.

### Tableau

Proportion d'une classe d'âge à obtenir un baccalauréat.



LES CHORALES SCOLAIRES

# Positives et pourtant menacées

Les chorales scolaires sont des enseignements complémentaires d'une heure hebdomadaire, prolongeant les cours d'éducation musicale, regroupant des élèves volontaires de différentes classes, et participant à l'éducation musicale des jeunes.

En collège, cette dynamique n'est possible qu'en lien avec l'enseignement obligatoire d'éducation musicale. L'enseignement de chorale permet à l'élève de travailler de manière plus approfondie la justesse, la qualité vocale, l'écoute, quels que soient son niveau, ses qualités musicales ou ses compétences techniques.

Rimant avec plaisir artistique et engagement, les chorales scolaires permettent à de nombreux élèves de se produire sur scène, de chanter devant un public, autant d'expériences qui resteront gravées dans leur mémoire. Les chorales scolaires, dont le nombre est considérable (voir ci-contre), contribuent à l'épanouissement des élèves, au développement de l'esprit d'équipe, et favorisent la concentration, la rigueur, la



confiance en soi. Pour l'enseignant, au-delà du travail musical personnel de sélection des chants, d'écriture d'arrangements, de préparation des concerts et des répétitions, diriger une chorale nécessite un engagement physique important pour que l'énergie, l'implication, la justesse, l'émotion soient au rendez-vous.

### Rentrée 2015 : un nouveau statut pour la chorale

Le travail du geste, de l'attitude, de la voix, et la concentration en sont les clés. Le principe d'une

heure effective qui compte pour deux heures hebdomadaires dans le service des enseignants d'éducation musicale est remis en cause par de nouveaux textes. Dans ce contexte, qui ne prend pas en compte la réalité du métier, se pose d'ores et déjà pour beaucoup de collègues la question de la poursuite de leur investissement. À l'heure où le ministère affiche la mise à l'honneur des chorales scolaires avec l'opération « L'école en chœur », chacun peut mesurer l'écart entre le discours et la réalité... ■

## TÉMOIGNAGE

### "La chorale : efforts, exigence, plaisir"



**Emmanuelle Mariini, professeur d'éducation musicale, dirige la chorale « Estelle di Biguglia » du collège de Biguglia (Corse).**

La chorale permet aux élèves volontaires de toutes les classes (Sixième à Troisième, SEGPA, Troisième prépa pro) de se retrouver autour d'une réalisation musicale commune... Elle comprend 45 élèves sur les 515 que

concerts sont donnés dans tout le département. Certains élèves veulent même s'inscrire au collège de Biguglia pour participer à la chorale !

Nous travaillons des chants à une et plusieurs voix, des répertoires variés (variété, classique, traditionnel...) faisant alterner le chœur avec différentes formations vocales (soliste, duos, petits groupes...). Nous nous produisons parfois avec des partenaires extérieurs et des artistes, et organisons jusqu'à huit concerts par an dans des lieux variés (auditorium du collège, théâtre, église, salle de spectacle...). L'an prochain ce sera une comédie musicale montée avec un professeur d'EPS et un professeur de lettres.

La chorale est un travail très enthousiasmant et en même temps une charge importante qui va bien au-delà des deux heures de chorale dans mon emploi du temps : choix du répertoire, préparation des séances de cours, répétitions, concerts (dans le temps scolaire et hors temps scolaire)... ■

compte mon collège. Elle est un espace de partage où chacun apporte sa pierre à l'édifice et où il n'est pas question de niveau de chant ou de solfège. Pour moi, la chorale est un vecteur privilégié pour faire comprendre aux élèves que l'on peut associer efforts et exigence avec plaisir. La chorale est un plus indéniable pour mon établissement et permet aussi de valoriser les cours d'éducation musicale. Son rayonnement dépasse le cadre de l'établissement puisque les

Rubrique réalisée par Sandrine Charrier

## Sites

Plusieurs sites internet peuvent être consultés :

- Fédération nationale des chorales scolaires : [www.fnscs.fr](http://www.fnscs.fr)
- Le Hall de la chanson : [www.lehall.com](http://www.lehall.com)
- Jeunes musicales de France : [www.lesjmf.org](http://www.lesjmf.org)

## Chiffres

Nombre de chorales :

**4 590** en collège<sup>(1)</sup>

**292** en lycée<sup>(1)</sup>

**71,13 %**

des collèges publics offrent un enseignement complémentaire de chorale.

**151 258**

élèves participent à une chorale<sup>(1)</sup>

**35**

élèves est l'effectif moyen d'une chorale en collège public.

Chiffres extraits de l'enquête IGEN-DEGESCO 2010-2011

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Art\\_culture\\_sport/64/6/annexe\\_synthese\\_enquete\\_chorale\\_184646.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Art_culture_sport/64/6/annexe_synthese_enquete_chorale_184646.pdf)

(1) Collèges et lycées publics et privés.

## Activité



## Citation

« Sans la musique, la vie serait une erreur » F. Nietzsche

**Loi renseignement**

**Non à la surveillance généralisée !**

Au nom d'un droit légitime à la sécurité, le gouvernement fait ce que tous les démocrates craignent : un « patriot act » à la française ! Refusant le débat démocratique en mettant en œuvre la procédure accélérée, le gouvernement légalise les pratiques illégales : écoute, interceptions de méls, mises sous surveillance massives, le tout sans aucun contrôle du juge ! Ainsi les mouvements sociaux, les syndicats et partis eux-mêmes sont visés, au prétexte de lutter contre les « violences collectives » ! Ce projet est donc bien une menace pour les libertés individuelles et collectives.

**Référendum Irlandais**

**Oui au mariage pour tous !**

L'Irlande a donc approuvé par référendum, à 62 %, l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, dans un pays qui reste un bastion catholique. En France, les opposants n'avaient eu de cesse de demander un référendum, pensant que le peuple, dans sa sagesse, s'y opposerait. Le peuple Irlandais vient d'envoyer un cinglant démenti aux suppôts de la manif pour tous. Le mariage suit ainsi l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe déjà permise, depuis avril, dans le Children and Family Relationship Act 2015. Cela ne fait pas de l'Irlande le pays le plus avancé en terme de droits humains, même si cela progresse : l'IVG reste ainsi interdit, sauf dans le cas où la vie de celle qui est enceinte est en danger.

**Vote des femmes**

**70 ans**

C'est l'âge du droit de vote pour les femmes en France. Un droit obtenu de haute lutte près d'un siècle après les hommes, en 1946. Pourtant, les femmes sont encore trop peu représentées dans les instances politiques. Depuis les législatives de 2012, elles ne représentent que 27 % des élus à l'Assemblée nationale. Cela place la France au 58<sup>e</sup> rang mondial et au 19<sup>e</sup> rang européen. Les dernières mesures sont loin d'être suffisantes pour permettre un accès égal des femmes aux charges électives. L'égalité femmes-hommes, ça commence en politique. Il en va de la crédibilité et de la représentativité de nos élus-es.

**APRÈS LE NAUFRAGE DU CHALUTIER AU LARGE DE LA LIBYE**

**Assez de morts, assez de noyés !**

**C**omment supporter cette insupportable et interminable liste d'annonces de naufrages, de noyés, de morts en Méditerranée ?

Jour après jour, la radio, les télévisions, les journaux nous apprennent que 50, 100, 400 migrants de plus sont morts en mer dans la nuit. Cette semaine, 1 000 d'entre eux ont trouvé la mort en tentant la traversée de la Méditerranée, victimes des passeurs et de la politique de fermeture des frontières menée par l'Europe.

Si ces migrants décident de partir malgré tous les risques encourus, c'est qu'en restant chez eux ils sont confrontés à des dangers encore plus grands : dictatures, terrorisme, guerres sont leur quotidien, fuir est leur seul espoir. L'Europe ne peut occulter sa responsabilité. Pouvons-nous continuer à nous retrancher dans notre forteresse européenne, en ne leur laissant qu'une seule alternative : mourir chez eux ou risquer de mourir en mer ?

La politique de l'Europe qui ferme ses frontières, se protège derrière « Frontex », réduit ses aides, est l'une des causes de ces morts honteuses... Et ce ne sont pas les larmes de crocodile de nos édiles qui y changeront quelque chose !

**Une hécatombe révoltante**

C'est la politique migratoire et d'accueil de l'Europe, et de la France en premier lieu, qu'il faut changer. Il faut donner des moyens pour lutter contre les passeurs mafieux et protéger le périple des migrants.

Malgré l'appel de 14 organisations françaises au



président de la République, celui de 32 européennes à l'attention des chefs d'État européens réunis en conseil extraordinaire le 23 avril, l'Europe et la France ont résolu de tripler les moyens de surveillance des frontières, d'intervenir militairement en Libye contre les passeurs et de détruire des embarcations ayant transporté des migrants. Bref, le résultat est encore une fois : plus de protectionnisme, plus de repli de l'Europe sur elle-même et toujours, toujours moins de solidarité !

Assez de morts, assez de noyés : l'Europe, et la France, doivent organiser et sécuriser la migration pour qu'elle échappe aux passeurs et mette fin à cette hécatombe scandaleuse ! ■

**François Sauterey**

**DALO (DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE)**

**Victoire pour les sans-logis de la place de la République**

**P**aris, 24 avril. Après vingt-quatre jours de lutte, les 250 prioritaires DALO (Droit au logement opposable), les quarante-trois mineurs isolés et dix-neuf expulsés locatifs sans relogement ont gagné. Ils occupaient jour et nuit la place de la République à Paris pour exiger le respect de leurs droits.

Un accord a été établi avec le préfet de Région pour reloger progressivement les familles tandis que les mineurs isolés étaient hébergés et nourris dans des foyers parisiens, en attendant une décision du juge pour enfants. Un rendez-vous, par ailleurs, est prévu avec le ministre du Logement et la Maire de Paris. Ce succès est une avancée importante pour les milliers de sans-logis ou de mal-logés, pour abou-



tir à la mise en œuvre effective de la loi DALO qui prévoit un relogement dans les six mois. Alors que Bercy annonce des réductions du budget dédié à l'hébergement et aux APL, la plate-forme Logement dont la FSU est membre rappelle ses exigences :

- arrêt de toute expulsion sans relogement préalable ;
- prise en charge des mineurs à la rue par les départements ;
- construction de 200 000 nouveaux logements sociaux par an ;
- baisse des loyers et des charges, encadrement des loyers dans les agglomérations ;

• réquisition des logements et bureaux vides.

Le combat pour le droit au logement n'est pas terminé ! ■ **Marylène Cahouet**

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

**Larzac**, village templier, maison 6 pers., 2 ch., jardin, calme : 450 €/s., de mai à octobre. Tél. 06 71 17 03 32 mariecombes.larzac@gmail.com

**(33) Cap-Ferret**, appt 4-6 pers. ds villa bord forêt, 500 m plage, 450-750 €/sem. Tél. 06 22 47 46 62

**(35) Dinard**, 15 min mer, 10 min centre ville à pied, F2, non-fumeur, 44 m<sup>2</sup>, août/fin juillet, 500 €/s. et 900 €/qz. Tél. 06 78 22 68 75

**Paris 12<sup>e</sup>**, loue vide, 3 p., s. eau, cuis, w.c. : 1 385 € c.c., libre le 1/07/2015. Tél. 06 51 48 26 84

**Italie**, lac Majeur, île des pêcheurs, Stresa, loue appt imm. hist. bord du lac, 50 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> étage, tt équipé, max. 3 pers. ; Wi-Fi ; 90 € la nuit (3 nuits minimum) ; 600 €/sem. Tél. 00 39 0323 50 12 42 minocci.zacchera@alice.it

**Nice est**, loue 2 p. vide, 57 m<sup>2</sup>, 6<sup>e</sup> étage avec asc., terrasses sud, 700 €/mois. Tél. 07 81 42 64 88

**(06) Valbonne (prox. Antibes)**, coll. loue villa 110 m<sup>2</sup> + jard. 1 200 m<sup>2</sup>, 4 p. (2 ch.), 11/07-8/08 : 1 050 €/2 sem., (300 € sem. sup.) + chat à câliner ! Tél. 04 93 12 90 60 / 06 89 07 55 21

**(94) Ivry**, métro Curie, coll. loue F2, 46 m<sup>2</sup> + 10 m<sup>2</sup> balcon avec vue + parking : 880 €/mois + ch. Tél. 06 01 16 52 57

**Nice centre**, T3, terr. : 330 €/s. Tél. 06 81 85 62 32

**(83) Brignoles**, loue à l'année villa T5, prox. commerces, écoles, garage, jardin : 1 040 €. Tél. 06 50 55 98 80

**Torrevieja (Esp.)**, collègue loue F2, 4 couch., ttes commodités, plage proche : 270 € la sem. Tél. 07 81 54 14 80

**Île d'Oléron**, coll. loue 100 m mer, mais tt conf., 6 pers. jardin clos de juin à septembre. Tél + SMS : 07 82 34 62 03

**(82) Quercy-Puylogarde**, mais. famil., 6 p., gd jard. : juill/août : 460 €/sem., 800 €/15 j. Tél. 06 84 58 79 68, 05 63 60 67 80

**(66) Banyuls**, 100 m plage, F3, cft, 4 pers., ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

**(82) Lafrançaise**, loue maison, jardin, confort, espace calme, 4-5 pers. Tél. 05 63 02 21 06, 06 50 45 53 10

**Andalousie (Espagne)**, loue appt tt confort, 4/6 p. pisc., clim, pt village bord de mer. De 280 à 480 €/sem. Tél. 0951 304 092, port. 06 31 61 12 12

**(83) Cavalaire**, coll. loue ds villa rez-de-jardin : appt 2 pers. et appt 4 pers., possibilité 6 pers., juillet-août-sept, vue mer, calme, 350 m plage, stamt ds jardin, prix nets ss commission agence. Tél. 04 73 24 99 48 et 06 38 74 28 87

**limite 64/40**, coll. loue mais. charme, jardin ombr. 1,5 km plage, 5 pers. BS : 650 €/sem. HS : 850 €/sem. Tél. 06 83 25 99 33

**Cirque de Navacelles**, coll. loue mais. 6 pers., mai-sept. Tél. 06 83 33 45 36

**Cotentin**, près mer col. loue maison, 6 pers. Juil-août : 360 €/sem. Tél. 02 33 78 05 87

**Autriche, Vienne**, coll. loue vacs, appt calme, tt confort, centre 1-4 pers. attila1090@yahoo.fr

**(64) Hendaye**, loue T2 4-5 pers. 50 m plage, proche commerces, confort, point de vue. Tél. 05 62 34 33 05

**Serre-Che. 1400**, r.-de-ch. Chalet, 4 pers. Expo sud, terrasse : 300 €/sem., 500 €/qz. Tél. 06 84 11 28 58

**Paris**, loc F2, juil./août : 280 €/s. Tél. 06 85 65 88 71

**Toscane** (proche Lucca), appt idéal 2 pers., 350 €/sem. vendr@wanadoo.fr

**Chablis**, site clas. TB mais., jard., riv. 400-500 €/sem. Tél. 01 48 09 14 58

**Venise et Rome**, part. loue appts 2/6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

**Paris 11<sup>e</sup>**, coll. loue appt très bien situé, 5 pers., 3/07-20/08 : 500 €/sem. Tél. 06 02 35 57 97

**Périgord vert**, loue maison indép. 4 à 8 pers., tt conf, beau cadre, près sites tourist. De 400 € à 700 €/sem. Tél. 05 53 07 46 63

**Alicante (Espagne)**, coll. loue maison mitoy. tout confort, près plages, 5 pers. dans résid. avec pisc. jardin, tte période, 300/540 €/s. Tél. 06 86 01 28 13

**Dordogne**, loue maison campagne calme 5/6 pers. Du 18/07 au 1<sup>er</sup>/08 : 500 €/sem. Tél. 06 83 49 38 09

**Montpellier**, appt non fumeur tt conf ds villa avec jardin, 3 gdes chambres meublées, équipées, pour étudiant, prof., stage, etc. : 390 €/mois l'une. Quartier calme. Tél. 04 71 65 01 53 / 06 24 02 13 19

## LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :

- un circuit découverte en Chine en août 2015 ;
- un circuit de randonnées aux Iles Canaries de Lanzarote et de Fuerteventura à la Toussaint 2015.

Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

## IMMOBILIER

**Montpellier**, vds appt 4 p., 80 m<sup>2</sup>, rés. priv. 1<sup>er</sup> étage, balcon, cave, garage : 110 000 €. Tél. 06 76 24 08 54



N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

### La Biologie au siècle des Lumières

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est une époque de bouleversements politiques et sociaux. Cette révolution gagne aussi les naturalistes. Ce livre suit les œuvres des grands savants du XVIII<sup>e</sup> en reconstituant leurs démarches intellectuelles. C'est un point sur l'état de la discipline à l'époque.



### Histoire de la Chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine. Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

### L'invention du médicament - Une histoire des théories du remède

L'histoire du médicament est celle de méthodes de recherche, d'étude et de fabrication qui en font un objet complexe, réinventé au fil des siècles, depuis l'empirisme de l'Antiquité jusqu'au développement de nos jours des procédés de la pharmacie industrielle et des difficultés à l'interface médicament-société, qui inventera le médicament comme objet scientifique, technico-industriel et social.

### Débats citoyens en Rhône-Alpes

Échanger avec des personnalités du monde associatif, des universitaires, des élus, des journalistes... de thèmes actuels, sensibles, comme la désinformation, les enjeux migratoires, les réseaux sociaux, la mondialisation, le développement durable, Fukushima... c'est le tour de force qu'a réalisé le lycée Fauriel de Saint-Étienne en entraînant avec lui d'autres lycées de la région Rhône-Alpes.

*Débats citoyens en Rhône-Alpes* est à lire pour aborder ces questions vives en classe. Chaque chapitre de cet ouvrage, outre les propos des échanges, présente des interviews, des comptes rendus d'ouvrages, des pistes pour approfondir la réflexion...



### L'image du monde des Babyloniens à Newton

Comment avons-nous appris que la Terre est ronde ? Que tournant sur elle-même, elle voyage autour du soleil à une vitesse vertigineuse ? L'aventure contée ici montre des savants se débattant entre science et croyance.

• Joëlle Fontaine, Arkan Simaan, Adapt, 2014, 19 €.

### Une brève histoire de la génétique humaine

La génétique humaine : entre science et idéologie. Dans chaque continent et dans chaque pays, elle montre un visage différent. Ce livre relate ces différentes histoires : personnalités et motivations individuelles, sources de financement, contextes culturels ou économiques, choix philosophiques. L'eugénisme reste un enjeu éthique majeur en génétique. Le développement des connaissances en la matière est au cœur d'innovations biotechnologiques qui vont sensiblement modifier les pratiques médicales de demain.

• Laurence Perbal, coédition Hermann Adapt, 200 p., 22 €, octobre 2014.

### BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Adresse électronique : ..... @ .....

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

### MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (**frais de port gratuit**) ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

**MODE EXAMEN INTÉGRÉ :** Calculatrices graphiques conformes à la nouvelle réglementation du baccalauréat 2018

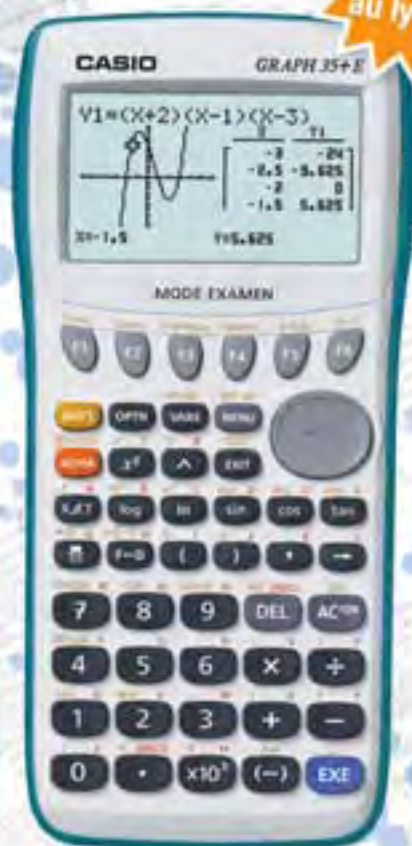
# Les outils de la réussite au lycée

Graph 25+E

Graph 35+E

**N°1  
au lycée\***

Graph 75+E



Dédiée aux bacs  
professionnels et aux  
sections littéraires  
Équations polynomiales  
Tableaux de valeurs  
Statistiques à  
1 et 2 variables

La référence au  
lycée, toutes sections  
Graphiques dynamiques  
Calcul matriciel  
Suite

Idéale pour le lycée  
et les études supérieures  
Tableur  
Ecran contrasté  
Calcul vectoriel

**CASIO rembourse jusqu'à 15€**

sur l'achat de votre calculatrice graphique à la rentrée\*\*

**CASIO**  
www.casio-education.fr

Toutes ces calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation nationale.

\* 86,4 % de parts de marché selon l'étude ORFÉO Promoteur  
calculatrices graphiques, Janvier à Mars 2018.  
\*\* 15€ maximum sur l'achat d'une calculatrice graphique CASIO.